

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

19 octobre

1991

No 42

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
19 octobre 1991
No 42

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Protection du territoire agricole, Loi sur la
Régime des eaux, Loi sur le
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente par licitation]
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	3866
M.R.C. DE VALLÉE-DE-L'OR (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	3866
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	3866
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE DOLBEAU (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE FERLAND ET BOILEAU (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE LAC-KÉNOGAMI (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE MISTASSINI (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3865
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3866
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3866
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	3866
PAROISSE DE SAINT-JEAN (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3866
PAROISSE SAINT-LAURENT (Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	3866

AVIS DIVERS

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE (Siège social)	3867
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS (Rachat d'obligations)	3867
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (Rachat d'obligations)	3867
LA MÉTROPOLITAINE GÉNÉRALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Projet de loi d'intérêt privé)	3868
SUCCESSION GEMMA DUGAL (Bénéfice d'inventaire)	3868

SUCCESSION JOSEPH HERSCOVITCH (Bénéfice d'inventaire)	3868
SUCCESSION LUCIEN VERRET (Bénéfice d'inventaire)	3868
SUCCESSION MARIE-CLAUDE CARON (Bénéfice d'inventaire)	3869
SUCCESSION MAURICE DORION (Bénéfice d'inventaire)	3868
SUCCESSION MAURICE DORION (Bénéfice d'inventaire)	3868
SUCCESSION RENÉ A. RACICOT (Bénéfice d'inventaire)	3869

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE ST-MARC-DE-FIGUERY (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3869
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMORENCY (Modification au siège sociale)	3869
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT- AMBROISE (Modification de territoire)	3870
CAISSE POPULAIRE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DU SAGUENAY (Changement de dénomination sociale)	3870
CAISSE POPULAIRE D'AUTEUIL (Changement de dénomination sociale)	3869
LA CAISSE POPULAIRE DE L'ASCENSION DU LAC ST-JEAN (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3870
LA CAISSE POPULAIRE DE PETIT SAGUENAY (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3870
LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-GÉDÉON (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3871
LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-MARC DE ROSEMONT (Changement de dénomination sociale)	3871
LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-RÉMI (Changement de dénomination sociale)	3871
LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANNE DE LA POCATIÈRE (Modification de territoire et modification du siège social)	3870
LA CAISSE POPULAIRE DE STE-GENEVIÈVE DE PIERREFONDS (Changement de dénomination sociale)	3870
LA CAISSE POPULAIRE DE STE-HEDWIDGE (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3871
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EDMOND DE ROBERVAL (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3870
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE- ROSE-DU-NORD (Changement de dénomination sociale et modification de territoire)	3871
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST- JEAN VIANNEY (Changement de dénomination sociale)	3871
LA CAISSE POPULAIRE SAINTE-CATHERINE (Modification de territoire)	3871

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-FRANÇOIS
D'ASSISE DE MONTRÉAL (*Changement de
dénomination sociale*)

3872

LA CAISSE POPULAIRE ST-LUC (*Changement de
dénomination sociale*)

3872

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE**

ACCORDÉS

Alain Pierre Assaf	3872
Alexandre Jonathan Beaudry	3872
Alexis Patrick Nicolas Sarrazin	3872
Aline Ling Ko	3872
Bobby Harinder Sachdeva	3872
Debra Lee Taylor	3872
Edward Yi-Hau Wang	3873
Hong Mai Pham	3873
Jacques Carl Guillemette	3873
Jennifer Jaime Roberts	3873
Joseph Alain Jocelyn Eric Berry	3873
Joseph Clément Sylvain Lamarre	3873
Joseph David Donald Gaudreault	3873
Joseph Ephrem Etienne Loiselle	3873
Joseph Ernest Johnny Leblanc	3873
Joseph Fabien Eric Pins	3873
Joseph Gérard René Berthiaume	3874
Joseph Honoré Jocelyn Champagne	3874
Joseph Irénée Lauréat Vincent Dionne	3874
Joseph Jean-Paul Marcoux	3874
Joseph Lucien François Degagné	3874
Joseph Michel Réal Tardif	3874
Joseph Omer Jacques Bernard Brunet	3874
Joseph Paul Alex Simard	3874
Joseph Paul Marco Lucien Pelletier	3874
Joseph Pierre Marcel Dussault	3874
Joseph Raymond Réal Joncas	3875
Karine Kathya Ruth	3875
Lily Scabilis	3875
Madeleine Bao Quyen Tran	3875
Marie Amabilis Georgette Catherine Contant	3875
Marie Andrée Michèle Provencher	3875
Marie Carmel Jacqueline Michelle Hunter	3875
Marie Cécile Johanne Quirion	3875
Marie Ghislaine Aurette Laliberté	3875
Marie Gisèle Nathalie Boily	3875
Marie Hortense Annette St-Pierre	3876
Marie Léonne Huard	3876
Marie Marise Martine Jolivet-Tremblay	3876
Marie Muriel Cathrine Godard	3876
Marie Raymonde Chantale Lamarre	3876
Marie Raymonde Gemma Lechasseur	3876
Marie Raymonde Huguette Delisle	3876
Marie Réjeanne Jacqueline Létourneau	3876
Marie Rita Mona Dionne	3876
Mariette Françoise Huguette Corriveau	3876
Nunzia Nadia Mangione	3877
Susan Shuk Yi Lee	3877
Vincenzo Jimmy Perri	3877

DEMANDES

Agha Mahmoud Mehdi	3877
Alain Chaput	3877
Béatrice Duguay	3877
Catherine Poirier	3877
Christian Lagacé	3877
Grant Partridge	3877
Gurdeep Singh	3878
Henry Blom	3878
Jean Côté	3878
Jean Pierre Marius Perron	3878
Julie Jolivet	3878
Khalilullah Aman	3878
Lai Ching Yu	3878
Marie Caroline Suzie Mailloux-Tremblay	3878
Marie Josée Simond	3878
Marie Marthe Laurence Paradis	3879
Marie-Paule Johanne Gagné	3879
Michel Sévigny	3879
Michele Marie Tolensky	3879
Micheline Michelin	3879
Nha Phuong Tranminh	3879
Régent Bélanger	3879
Serey Thiounn	3879
Shahriar Bhuiyan	3879
Thi Nhu Trang Nguyen	3879
Wayne Douglas Ross	3880

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND C. M. JOERG HANS RECK (<i>Assignment</i>)	3880
---	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3881
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3907
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3909
---	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3911
---	------

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	3921
-------------------------	------

LETTRES PATENTES DE FUSION (Article 18 et 224)	3926
---	------

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3926
---	------

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

3928

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1628-1701 QUÉBEC INC.	3929
2415-0500 QUÉBEC INC.	3929
2437-4514 QUÉBEC INC.	3929
2542-2114 QUÉBEC INC.	3929
2543-3426 QUÉBEC INC.	3929
2618-1289 QUÉBEC INC.	3929
2646-8082 QUÉBEC INC.	3929
2734-3987 QUÉBEC INC.	3929
2747-7488 QUÉBEC INC.	3929
2848-2644 QUÉBEC INC.	3929
AEG OLYMPIA INC.	3929
APPAREILS ORTHOSPEC LTÉE	3930
ASSOCIATION FAMILLES MONOPARENTALES, STE-FOY	3930
ASSOCIATION UNI-VERS-CITÉS	3930
ASSURANCES DANIEL, LÉGER, MASSE & ASSOCIÉS INC.	3930
ATELIERS TRANS-FORM INC.	3930
AU COQ ROULANT INC.	3930
BOUTIQUE JACINTE D'EAU INC.	3930
CAMIONNAGE A.P.G. INC.	3930
CENTRE DE L'ASSURANCE STE. CATHERINE INC.	3930
CLINIQUE MÉDICALE SAINT-VALLIER INC.	3930
CLUB DE HOCKEY DE VILLE ST-JOSEPH-DE- BEAUCÉ INC.	3931
CLUB DE TROIS-QUATRE ROUES DE LA MATAWINIE INC.	3931
CLUB RASKI DE ST-EUSÈBE INC.	3931
CLUB SOCIAL F.A. INC.	3931
CLUB SOCIOCULTUREL R.S.V.P. INC.	3931
COMPAGNIE DE RÉNOVATIONS DE BATIMENTS	3931
CONFECTIONS PIERRE ET LUCIE INC.	3931
DÉPANNEUR SERDON INC.	3931
DISTRIBUTION L.B.R. INC.	3931
FECTEAU TAXI LTÉE	3931
GESTION LUCIEN MORISSETTE INC.	3931
GESTION PROGAM INC.	3932
GESTION R.M.S. INC.	3932
GULFSTREAM CONSEIL INTERNATIONAL INC.	3932
GUY & PIERRE SPORT INC.	3932
IMMEUBLES POIRIER & BRUNELLE INC.	3932
INFOMAX CONSTRUCTION INC.	3932
INVESTISSEMENTS SOUTHPORT INC.	3932
JEUX D'ESPRIT INC.	3932
JIMMY WILLIAMS FUEL LTD	3932
LA CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE CHICOUTIMI INC.	3932
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE STE-JULIE	3933
LES ENTREPRISES GÉNÉRALES BENOIT INC.	3933
LES GESTIONS DUCHESNEAU & ROY INC.	3933
LES GESTIONS PAUL CARRIÈRE INC.	3933
LES INVESTISSEMENTS BBK LTÉE	3933
LES INVESTISSEMENTS KOUMBITE INC	3933

MADELEINE PROVENCHER ET CIE INC.	3933
MAGASIN D'ESCOMPTE SUNNY INC.	3933
MARCHÉ DE VIANDE LARRY INC.	3933
ORTHOSPEC DEVICES LTD.	3930
PLACEMENTS BEAUCÉ-ARLAS INC.	3933
PROMOTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALLES TRING-JONCTION INC.	3933
PROTAC INC.	3934
QUÉBEC BOOKKEEPING SERVICE INC.	3934
RENÉ W. DEVEAU INC.	3934
SAUMONIERE INC.	3934
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDEE INC.	3934
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NELSON INC.	3934
SOFRAN LIMITÉE	3934
SOUTHPORT INVESTMENTS INC.	3932
TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERAL (1979) INC.	3934
TISSUS JAY KAY INC.	3934
VANNERIE & IMPORTATION R.G.S. INC.	3934
WIENER TÂNZE (DANSES VIENNOISES)	3934

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)	3935
------------------------------------	------

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1990) VISITEURS VISITORS (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	3935
---	------

FORMATION

CARRIÈRE GOYER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3936
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATION DE SKI BROMONT	3936

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

2860-8578 QUÉBEC INC. (Liquidation)	3936
-------------------------------------	------

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ (Annexion)	3936
------------------------------------	------

FORÊTS

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (Avis de dépôt)	3937
--	------

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3940		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3941		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3942		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3943		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3943		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3943		
(Erratum)	3939		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939		
(Erratum)	3939		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939		
(Erratum)	3939		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	3939		
(Erratum)	3939		
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN			
AÉROPORTS DE MONTRÉAL (<i>Avis de dépôt</i>)	3943		
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA			
DIVERS			
M.R.C. DE DESIARDINS (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles</i>)	3943		
M.R.C. DE TÉMISCOUATA (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles</i>)	3944		
RÉGIME DES EAUX — LOI SUR LE			
LA COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE ET CROWN LTÉE (<i>Demande du dépôt des plans et devis</i>)	3944		
LA COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE ET CROWN LTÉE (<i>Demande du dépôt des plans et devis</i>)	3944		
LA COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE ET CROWN LTÉE (<i>Demande du dépôt des plans et devis</i>)	3945		
LA COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE ET CROWN LTÉE (<i>Demande du dépôt des plans et devis</i>)	3945		
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES			
REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE	3946		
		SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES	
		SYNDICAT DES INTERVENANTES EN GARDERIE (QUÉBEC) (<i>Formation</i>)	3946
		VENTE PAR LICITATION	
		LAMOTHE c. LAMOTHE	3946
		VENTES PAR SHÉRIF	
		ABITIBI	
		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES FABRICATIONS C.G.L. ABITIBI LTÉE	3947
		ALMA	
		LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS- ÉPARGNE INC. c. GEODOLAC INC.	3947
		BEAUCE	
		CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE c. MORIN ET AL.	3948
		BEDFORD	
		CAISSE POPULAIRE DE ROXTON POND c. DESPARTS ET AL.	3948
		CHARLEVOIX	
		CAISSE POPULAIRE DE ST-AIMÉ-DES-LACS c. LAVOIE	3949
		CHICOUTIMI	
		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GINSBERG GINGRAS & ASSOCIÉS ET AL.	3949
		HULL	
		BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LANDRY	3950
		JOLIETTE	
		LES FENÊTRES VIMAT INC. c. DUBOIS	3951
		LONGUEUIL	
		LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC c. LONGTIN ET AL.	3951
		TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CENTRE DES CONGRÈS DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL INC.	3952
		MINGAN	
		CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT- ÎLES c. BOUDREAU ET AL.	3952
		MONTRÉAL	
		BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 2529-8258 QUÉBEC INC.	3952

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ATOMIC SLIPPER CO. LTD. <i>ET AL.</i>	3953
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. QUENNEVILLE <i>ET AL.</i>	3953
CAISSE POPULAIRE MISTRAL c. 1845-6434 QUÉBEC INC. <i>ET AL.</i>	3954
CAISSE POPULAIRE ST-STANILAS DE MONTRÉAL c. BEAULIEU <i>ET AL.</i>	3955
BANQUE TORONTO-DOMINION c. ARCAND <i>ET AL.</i>	3955
CORPORATION TRUST CAPITAL c. RATTÉ	3955
LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST c. BHATT <i>ET AL.</i>	3956
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. 39E AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ET AL.</i>	3956
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. 39E AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>ET AL.</i>	3957

RICHELIEU

MARCHANDS UNIS INC. c. RÉJEAN MASSE SPORTS INC. <i>ET AL.</i>	3958
PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE c. LES PÉTROLES F. THÉROUX INC. <i>ET AL.</i>	3958

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE DE L'ASSOMPTION c. LE CARREFOUR DES SPORTIFS	3959
CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL c. GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.	3960
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. LEROUX	3961

TERREBONNE

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT- HIPPOLYTE c. CHARLEBOIS	3963
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT- HIPPOLYTE c. COURSOLES	3963
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT- HIPPOLYTE c. DESJARDINS	3962
CORPORATION MUNICIPALE DU LAC- SUPÉRIEUR c. LE CURATEUR PUBLIC	3962

VENTES POUR TAXES

VILLE DE BOISBRIAND	3964
VILLE DE GRANBY	3964
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST	3964

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Déléage

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 28 février 1992, le délai prescrit à la municipalité de Déléage pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Québec, le 30 septembre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Dolbeau

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Dolbeau d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 2 octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Ferland et Boileau

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Ferland et Boileau pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 2 octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Girardville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Girardville d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 1^{er} octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Lac-Kénogami

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 4 mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Lac-Kénogami pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 2 octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Mistassini

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Mistassini d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 2 octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Péribonka

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Péribonka d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 1^{er} octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Rivière-Éternité

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Rivière-Éternité pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay.

Québec, le 1^{er} octobre 1991

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

3114

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1991, pour permettre à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 2 octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Saint-Eugène

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 13 avril 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Eugène d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 2 octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité de Saint-Paulin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 10 avril 1992, le délai pour permettre à la municipalité de Saint-Paulin d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Québec, le 1^{er} octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 janvier 1992 le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 30 septembre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 avril 1992 le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 30 septembre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 septembre 1992 le délai prescrit à la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 2 octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

P paroisse de Saint-Jean

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 décembre 1991, le délai prescrit à la paroisse de Saint-Jean pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans.

Québec, le 2 octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

P paroisse de Saint-Laurent

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 14 novembre 1991, le délai prescrit à la paroisse de Saint-Laurent pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans.

Québec, le 2 octobre 1991

3114

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC

Avis divers

Comité de déontologie policière

Avis est donné que le Comité de déontologie policière a établi son siège social au 1020, route de l'Église, local 7,30, Sainte-Foy, Québec, G1V 4W9.

Sainte-Foy, le 2 octobre 1991

75706

Le greffier,
YVES RENAUD, avocat

Commission scolaire Des Îlets

Rachat d'obligations

Avis que la Commission scolaire Des Îlets rachètera le 1^{er} décembre 1991, 20 000,00 \$ d'obligations choisies par tirage au sort.

Les obligations dont les numéros suivent sont rappelées pour paiement, sur présentation et cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} décembre 1991.

Les titres rachetés ont une valeur nominale de 1 000,00 \$.

M 468, M 476, M 478, M 479, M 482, M 488, M 489, M 490, M 520, M 526, M 534, M 536, M 537, M 541, M 546, M 557, M 565, M 566, M 567, M 569.

Ces obligations font partie d'une émission au montant de 570 000 \$ datée du 1^{er} décembre 1973.

Le directeur général adjoint,
JEAN GARNEAU, C.G.A.

80, rue de l'Église
Charlesbourg
G2N 1C5
75630

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement émises par
The Montreal Catholic School Commission
La Commission des écoles catholiques de Montréal

Émission de 10 000 000 \$ d'obligations 5 ¼ % à fonds d'amortissement remboursable en monnaie américaine échéant le 1^{er} décembre 1992 dont le numéro commence par S11.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de The Montreal Catholic School Commission, La Commission des écoles catholiques de Montréal, étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, le 1^{er} décembre 1991, pour fins du fonds d'amortissement, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe S11, rachetées en totalité:

2787	2790	2792	2793	2794	2796	2800	2801	2806	2812	2814
2816	2818	2826	2827	2829	2830	2834	2836	2838	2839	2840
2841	2845	2852	2854	2856	2858	2861	2863	2864	2866	2867
2873	2874	2876	2877	2879	2881	2883	2884	2885	2890	2891
2899	2900	2901	2903	2905	2911	2912	2916	2917	2920	2921
2927	2930	2932	2933	2934	2937	2938	2941	2946	2948	2949
2950	2951	2955	2956	2960	2962	2966	2968	2980	2988	2997
2999	3000	3001	3002	3010	3011	3012	3013	3019	3022	3030
3031	3033	3036	3095	3097	3104	3110	3112	3114	3115	3117
3121	3125	3131	3144	3146	3147	3148	3150	3152	3155	3162
3163	3165	3166	3168	3169	3174	3175	3177	3186	3191	3193
3194	3201	3202	3203	3205	3207	3211	3213	3215	3218	3222
3224	3226	3227	3228	3235	3236	3238	3239	3245	3256	3257
3259	3261	3265	3266	3268	3277	3279	3280	3281	3288	3294
3299	3306	3310	3312	3314	3316	3322	3324	3330	3331	3333
3336	3337	3339	3341	3343	3351	3352	3354	3355	3361	3364
3365	3366	3369	3370	3371	3377	3385	3394	3395	3397	3401
3403	3405	3407	3413	3417	3419	3421	3422	3423	3424	3426
3430	3431	3435	3437	3439	3440	3445	3453	3459	3462	3464
3465	3471	3476	3481	3483	3487	3490	3491	3492	3495	3502
3507	3515	3523	3529	3530	3534	3537	3540	3547	3552	3554
3558	3559	3561	3566	3568	3569	3570	3576	3577	3579	3581
3582	3584	3591	3592	3598	3599	3601	3602	3603	3604	3617
3618	3624	3625	3628	3630	3636	3643	3645	3648	3662	3664
3670	3671	3675	3677	3679	3682	3683	3689	3695	3698	3702
3703	3705	3706	3707	3709	3711	3715	3720	3726	3732	3735
3738	3748	3752	3763	3765	3767	3771	3773	3776	3788	3794
3799	3803	3806	3807	3810	3811	3815	3816	3818	3820	3828
3829	3830	3835	3836	3840	3841	3843	3847	3852	3860	3862
3863	3866	3871	3876	3878	3887	3888	3891	3892	3898	3901
3902	3907	3909	3911	3917	3920	3922	3927	3928	3933	3934
3935	3938	3945	3946	3949	3950	3953	3956	3957	3959	3961
3969	3970	3972	3982	3987	3989	3994	3996	3998	3999	4002
4003	4005	4007	4008	4011	4012	4014	4017	4018	4023	4024
4026	4027	4030	4034	4036	4037	4039	4040	4043	4045	4050
4054	4055	4056	4059	4060	4070	4072	4074	4075	4078	4081
4083	4084	4091	4094	4095	4096	4097	4106	4108	4113	4114
4115	4116	4124	4143	4145	4146	4150	4153	4158	4160	4162
4166	4167	4169	4173	4176	4177	4179	4180	4181	4185	4189
4191	4194	4195	4201	4204	4209	4211	4212	4219	4228	4229
4232	4237	4240	4242	4244	4250	6388	6392	6396	6715	6716
6718	6719	6722	6732	6982	6985	6986	6987	7086	7087	7089
7090	7094	7096	7097	7101	7103	7107	7109	7111	7113	7114
7115	7116	7122	7124	7125	7126	7129	7133	7239	7240	7241
7242	7250	7253	7256	7259	7262	7264	7265	7267	7269	7276
7277	7279	7281	7283	7284	7288	7292	7556	7557	7558	7559
7561	7562	7563	7568	7574	7575	7576	7577	7581	7582	7587
7589	7602	7658	7600	7665	7666	7669	7672	7676	7683	7684
7685	7693	7699	7702	7747	7750	7751	7757	7832	7838	7841
7844	7847	7850	7852	7857	7859	8015	8021	8027	8028	8033
8034	8035	8037	8038	8043	8045	8046	8047	8050	8051	8052
8053	8059	8060	8064	8066	8069	8070	8071	8072	8073	8074
8080	8083	8086	8095	8100	8106	8108	8109	8112	8113	8267
8268	8270	8585	8793	9203	9204	9208	9211	9212	9215	9217
9218	9220	9222	9227	9228	9237	9240	9244	9246	9248	

Les obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} décembre 1991 et seront payées en monnaie légale des États-Unis d'Amérique au bureau de la Bank of Montreal Trust Company, Cité et État de New York, États-Unis d'Amérique,

sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} décembre 1991. L'intérêt dû le 1^{er} décembre 1991 sera payé de la manière habituelle.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 1^{er} décembre 1991.

Montréal, le 4 octobre 1991

Conseil scolaire de l'Île de Montréal
Le directeur des services financiers,
CLÉMENT JANELLE, C.A.

75650

La Métropolitaine générale, Compagnie d'assurance

Avis est, par la présente, donné que La Métropolitaine Générale, Compagnie d'assurance, compagnie créée par une loi d'intérêt privé du Parlement du Canada, chapitre 51, Statuts du Canada, ayant son principal établissement en la ville de Montréal, province de Québec, demandera, lors de la présente session, au Parlement du Canada d'adopter une loi d'intérêt privé l'autorisant à continuer son existence en compagnie en vertu des lois de la province de Québec.

Montréal, le 30 septembre 1991

75437-41-4

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT
1155, boulevard René-Levesque
Bureau 3900
Montréal, QC H3B 3V2

Succession de Maurice Dorion

Avis est, par les présentes, donné que Heidi Lepage, ès qualités de tutrice à ses enfants mineurs Kim Lepage et Tammy Lepage-Dorion, dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement de la Cour supérieure, district de Drommond, en date du dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-onze (19 août 1991) (dossier no 405-14-000081-911) a conformément à la loi, accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Maurice Dorion par acte reçu devant Paul Larocque, notaire à Bois-des-Filion au 496, Adolphe Chapleau, J6Z 1K2, le 29 août 1991, et dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, le 6 septembre 1991 sous le numéro 965989 (minute 849).

Bois-des-Filion, le 2 octobre 1991

75702

Le procureur,
PAUL LAROCQUE, notaire

Succession de Maurice Dorion

Avis est, par les présentes, donné que Chantal Gladu, ès qualités de tutrice à son enfant mineur Julie Gladu, dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement de la Cour supérieure, district de Terrebonne, en date du dix-huit février mil neuf cent quatre-vingt-onze (18 février 1991) (dossier 700-14-000378-907) a conformément à la loi, accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Maurice Dorion par acte reçu devant Paul Larocque, notaire à Bois-des-Filion au 496,

Adolphe Chapleau, J6Z 1K2, le 29 août 1991, et dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, le 6 septembre 1991 sous le numéro 965990 (minute 850).

Bois-des-Filion, le 2 octobre 1991

75701

Le procureur,
PAUL LAROCQUE, notaire

Succession Gemma Dugal

Avis est donné, par les présentes, que les légataires de la succession Gemma Dugal, décédée le 7 septembre 1991, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession, aux termes d'un acte reçu devant Claude Samson, notaire, le 2 octobre 1991 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 7 octobre 1991, sous le numéro 1436274. L'étude du notaire Claude Samson est située au 41½, rue d'Auteuil, Québec.

Québec, le 8 octobre 1991

75732

Le procureur,
CLAUDE SAMSON, notaire

Succession Joseph Herscovitch

Avis est, par les présentes, donné que dame Molly Herscovitch Brown, assistante-comptable, domiciliée au 6000, rue Cavendish, appartement 607, Montréal, QC, est héritière d'un quart (¼) de la succession de son frère Joseph Herscovitch, en son vivant homme d'affaires, domicilié au 1515, Dr Penfield, appartement 403, Montréal, décédé le 20 mai 1991 sans laisser de testament, les autres héritiers étant ses frères et soeurs Sam, Isadore et Rebeca Herscovitch, ladite Molly Herscovitch Brown a accepté sa part de succession sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean-Claude Deslauriers, notaire au 2050, Mansfield, bureau 1600, Montréal, QC, daté du 16 septembre 1991, sa minute 4010, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4433414.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jean-Claude Deslauriers, notaire, le 26 septembre 1991 et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 9 octobre 1991

75731

Le procureur,
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, notaire

Succession Lucien Verret

Avis est, par les présentes, donné que Luc Verret et Robert Verret, légataires universels des biens de feu Lucien Verret, décédé à Québec le ou vers le 26 juillet 1991, en son vivant domicilié au 26, rue Lockwell, chambre 8, Québec, G1R 1V7, ont accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte intervenu devant Martine Trotter, notaire, 2780, boule-

vard Masson, local 220, Québec, Québec, G1P 1J6, en date du 7 août 1991.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Martine Trottier, notaire, le 26 septembre 1991 et peut être consulté à son bureau.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 2 octobre 1991

Le procureur,

75603

MARTINE TROTTIER, notaire

Succession Marie-Claude Caron

Avis est, par les présentes, donné que monsieur André Marchand, directeur, domicilié au 2915, boulevard Mercure à Saint-Nicéphore, J2B 8B3, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs, Marie-Hélène Marchand et François Marchand, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de dame Marie-Claude Caron (mère des enfants mineurs), en son vivant domiciliée au 4600, rue Dubois, appartement 4, Grantham, décédée à Drummondville le dix-neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-onze (19 juillet 1991), aux termes d'un acte exécuté devant Michel Boileau, notaire à Drummondville, au 128, rue Lindsay, en date du 10 septembre 1991, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond le 11 septembre 1991 sous le numéro 329374.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Michel Boileau et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 7 octobre 1991

Le procureur,

75729

MICHEL BOILEAU, notaire

Succession René A. Racicot

Avis est, par les présentes, donné que Madeleine Guévin, domiciliée au 8763, rue Saint-Hubert, Montréal, province de Québec, H2N 2K8, agissant en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Geneviève Racicot et Benoît Racicot, tous héritiers de leur père René A. Racicot, en son vivant homme d'affaires, demeurant au 9204, Roland Millette, Montréal, aux termes d'un testament non révoqué ni amendé et exécuté devant Michel Lévesque, notaire, le 15 juin 1989, sous la minute 2082 de son répertoire, a accepté la succession dudit René A. Racicot, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Michel Lévesque, notaire au 1050, boulevard du Séminaire Nord, local 220, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1S7, en date du 23 septembre 1991 et enregistré à Montréal, le 30 septembre 1991, sous le numéro 4434628.

Un inventaire a été fait devant Michel Lévesque, notaire, le 23 septembre 1991, sous la minute 3082 des minutes dudit notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la procédure prévue à l'article 676 du Code civil du Bas-Canada s'applique.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 octobre 1991

Le procureur,

75719

MICHEL LÉVESQUE, notaire

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse Populaire d'Auteuil

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire d'Auteuil », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Auteuil ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

75689

JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire de St Marc de Figury

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire de St Marc de Figury », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Saint-Marc-de-Figury » et de changer son territoire qui est actuellement « limites de la paroisse » pour devenir « circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Ouest ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

75694

JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse populaire Desjardins de Montmorency

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse populaire Desjardins de Montmorency » un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Montmorency Village dans le comté de Montmorency » pour devenir « le district judiciaire de Québec ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75692

Caisse populaire Desjardins de Saint-Ambroise

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse populaire Desjardins de Saint-Ambroise » un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse de Saint-Ambroise, comté Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Saint-Ambroise ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75690

Caisse populaire du Secteur de l'éducation du Saguenay

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse populaire du Secteur de l'éducation du Saguenay », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de l'Éducation-du-Saguenay ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75682

LA CAISSE POPULAIRE DE L'Ascension du Lac St Jean

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE L'Ascension du Lac St Jean », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de l'Ascension-du-Lac-Saint-Jean » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse de l'Ascension » pour devenir « Municipalité de paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75696

LA CAISSE POPULAIRE DE Petit Saguenay

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit

(L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE Petit Saguenay », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient la « Caisse populaire Desjardins de Petit Saguenay » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Petit-Saguenay, comté Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de Petit-Saguenay ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75693

La Caisse Populaire de Ste-Anne de la Pocatière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Ste-Anne de la Pocatière » un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de la Ville de La Pocatière » et lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Ste-Anne de la Pocatière dans le comté de Kamouraska », pour qu'il devienne « le district judiciaire de Kamouraska ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75700

LA CAISSE POPULAIRE DE St-Edmond de Roberval

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE St-Edmond de Roberval », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Saint-Edmond » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Saint-Edmond, comté Roberval » pour devenir « Municipalité de Saint-Edmond ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75698

La Caisse Populaire de Ste-Genève de Pierrefonds

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Ste-Genève de Pierrefonds », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un

certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75683

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire de Ste-Hedwidge

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Ste-Hedwidge », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Sainte-Hedwidge » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Ste-Hedwidge, comté Roberval » pour devenir « Municipalité de Sainte-Hedwidge ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75697

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire de Saint Gédéon

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Saint Gédéon », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Saint-Gédéon » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Saint-Gédéon, comté Lac Saint-Jean » pour devenir « Municipalité de Saint-Gédéon ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75695

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse populaire de Saint-Marc de Rosemont

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « la Caisse populaire de Saint-Marc de Rosemont », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-Marc de Rosemont ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75687

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire de Saint Rémi

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Saint Rémi », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-Rémi ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75685

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire Desjardins de Ste-Rose-du-Nord

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire Desjardins de Ste-Rose-du-Nord », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Sainte-Rose-du-Nord » et de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse Ste-Rose-du-Nord, comté Chicoutimi » pour devenir « Municipalité de paroisse de Sainte-Rose-du-Nord ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75699

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire Desjardins de St-Jean Vianney

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire Desjardins de St-Jean Vianney », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-Jean-Vianney ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75686

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La caisse populaire Sainte-Catherine

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La caisse populaire Sainte-

Catherine » un certificat de modification des statuts daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer son territoire qui est actuellement « les limites de la paroisse » pour devenir « les limites de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et les limites des villes de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75691

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE DE MONTRÉAL », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-François-d'Assise de Montréal ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75684

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

La Caisse Populaire St-Luc

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire St-Luc », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 1^{er} octobre 1991, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Saint-Luc ».

Québec, le 1^{er} octobre 1991

75688

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Alain Pierre Assaf

Par le certificat numéro 91-504 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alain Pierre Barteian-Assaf, né le 18 juin 1971, en celui de Alain Pierre Assaf.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

Alexandre Jonathan Beaudry

Par le certificat numéro 91-536 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Marie Jeannine Linda Beaudry, née le 4 août 1960, en celui de Alexandre Jonathan.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

Alexis Patrick Nicolas Sarrazin

Par le certificat numéro 91-516 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alexis Patrick Nicolas Ouellette, né le 22 septembre 1972, en celui de Alexis Patrick Nicolas Sarrazin.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

Aline Ling Ko

Par le certificat numéro 91-512 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ling Gao, née le 3 février 1953, en celui de Aline Ling Ko.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

Bobby Harinder Sachdeva

Par le certificat numéro 91-523 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Harinder Singh Sachdeva, né le 19 avril 1966, en celui de Bobby Harinder Sachdeva.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

*Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU*

Debra Lee Taylor

Par le certificat numéro 91-540 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Debra Lee Cowell, née le 15 juillet 1964, en celui de Debra Lee Taylor.

Sainte-Foy, le 30 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Edward Yi-Hau Wang

Par le certificat numéro 91-521 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yi-Hau Wang, né le 27 juillet 1969, en celui de Edward Yi-Hau Wang.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Hong Mai Pham

Par le certificat numéro 91-502 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thi Hong Mai Tran, née le 12 août 1970, en celui de Hong Mai Pham.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jacques Carl Guillemette

Par le certificat numéro 91-531 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carol Jacques Morel, né le 20 mars 1955, en celui de Jacques Carl Guillemette.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jennifer Jaime Roberts

Par le certificat numéro 91-508 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jennifer Mohammed, née le 19 mai 1956, en celui de Jennifer Jaime Roberts.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alain Jocelyn Eric Berry

Par le certificat numéro 91-524 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alain Jocelyn Eric Vézina, né le 24 septembre 1969, en celui de Joseph Alain Jocelyn Eric Berry.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Clément Sylvain Lamarre

Par le certificat numéro 91-530 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Clément-Sylvain Savard, né le 26 juin 1969, en celui de Joseph Clément Sylvain Lamarre.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph David Donald Gaudreault

Par le certificat numéro 91-493 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-David-Ronald Gaudreault, né le 4 septembre 1938, en celui de Joseph David Donald Gaudreault.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Éphrem Étienne Loiselle

Par le certificat numéro 91-520 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Éphrem Loiselle, né le 19 janvier 1932, en celui de Joseph Éphrem Étienne Loiselle.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Ernest Johnny Leblanc

Par le certificat numéro 91-529 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Marie Eliane Ginette Leblanc, née le 7 août 1959, en celui de Joseph Ernest Johnny.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Fabien Eric Pins

Par le certificat numéro 91-498 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fabien Eric Pin, né le 22 septembre 1965, en celui de Joseph Fabien Eric Pins.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gérald René Berthiaume

Par le certificat numéro 91-506 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gérald Irénée Berthiaume, né le 6 juin 1928, en celui de Joseph Gérald René Berthiaume.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Honoré Jocelyn Champagne

Par le certificat numéro 91-533 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Honoré Josselin Champagne, né le 19 mai 1959, en celui de Joseph Honoré Jocelyn Champagne.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Irénée Lauréat Vincent Dionne

Par le certificat numéro 91-522 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Irénée-Lauréat Dionne, né le 15 janvier 1942, en celui de Joseph Irénée Lauréat Vincent Dionne.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Paul Marcoux

Par le certificat numéro 91-534 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean-Paul, né le 26 octobre 1926, en celui de Joseph Jean-Paul Marcoux.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien François Degagné

Par le certificat numéro 91-535 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Lucien-France Degagné, né le 1^{er} décembre 1955, en celui de Joseph Lucien François Degagné.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Michel Réal Tardif

Par le certificat numéro 91-509 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Réal Brisson, né le 21 mai 1941, en celui de Joseph Michel Réal Tardif.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Omer Jacques Bernard Brunet

Par le certificat numéro 91-503 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Omer Jacques André Brunet, né le 27 mai 1937, en celui de Joseph Omer Jacques Bernard Brunet.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul Alex Simard

Par le certificat numéro 91-519 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Alexis Simard, né le 15 avril 1960, en celui de Joseph Paul Alex Simard.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul Marco Lucien Pelletier

Par le certificat numéro 91-538 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Paul-Marc-Lucien Pelletier, né le 2 juillet 1955, en celui de Joseph Paul Marco Lucien Pelletier.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Pierre Marcel Dussault

Par le certificat numéro 91-514 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Marcel Lévesque, né le 20 mai 1964, en celui de Joseph Pierre Marcel Dussault.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Raymond Réal Joncas

Par le certificat numéro 91-528 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Réal Mongrain, né le 2 septembre 1931, en celui de Joseph Raymond Réal Joncas.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Karina Kathya Ruh

Par le certificat numéro 91-466 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Karina Kathya Blouin, née le 28 août 1970, en celui de Karina Kathya Ruh.

Sainte-Foy, le 20 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lily Scabilis

Par le certificat numéro 91-501 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Evangelia Scambillis, née le 18 janvier 1960, en celui de Lily Scabilis.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Madeleine Bao Quyen Tran

Par le certificat numéro 91-507 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bao Quyen Nguyen, née le 28 octobre 1971, en celui de Madeleine Bao Quyen Tran.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Amabilis Georgette Catherine Contant

Par le certificat numéro 91-532 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Amabilis Georgette Contant, née le 1^{er} février 1930, en celui de Marie Amabilis Georgette Catherine Contant.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Andrée Michèle Provencher

Par le certificat numéro 91-513 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Andrée Michelle Provencher, née le 26 septembre 1959, en celui de Marie Andrée Michèle Provencher.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmel Jacqueline Michelle Hunter

Par le certificat numéro 91-518 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmel Jacqueline Hunter, née le 3 juin 1952, en celui de Marie Carmel Jacqueline Michelle Hunter.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Cécile Johanne Quirion

Par le certificat numéro 91-497 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Louise Johanne Chagnon, née le 10 avril 1973, en celui de Marie Cécile Johanne Quirion.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ghislaine Aurette Laliberté

Par le certificat numéro 91-539 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ghislaine Aurette Liberty, née le 3 mai 1932, en celui de Marie Ghislaine Aurette Laliberté.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gisèle Nathalie Boily

Par le certificat numéro 91-511 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gisèle Nathalie Raymond, née le 3 janvier 1964, en celui de Marie Gisèle Nathalie Boily.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hortense Annette St-Pierre

Par le certificat numéro 91-526 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Hortense, née le 13 mars 1927, en celui de Marie Hortense Annette St-Pierre.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Léonne Huard

Par le certificat numéro 91-515 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Léonne Huard, née le 15 décembre 1947, en celui de Marie Léonne Huard.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marise Martine Jolivet-Tremblay

Par le certificat numéro 91-505 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marise Martine Tremblay, née le 25 août 1968, en celui de Marie Marise Martine Jolivet-Tremblay.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Muriel Catherine Godard

Par le certificat numéro 91-525 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Muriel Catherine Pagé, née le 29 juin 1965, en celui de Marie Muriel Catherine Godard.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Raymonde Chantale Lamarre

Par le certificat numéro 91-496 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Raymonde-Chantal Savard, née le 27 mai 1964, en celui de Marie Raymonde Chantale Lamarre.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Raymonde Gemma Lechasseur

Par le certificat numéro 91-537 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Raymonde Gemma Chasseur, née le 1^{er} juillet 1937, en celui de Marie Raymonde Gemma Lechasseur.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Raymonde Huguette Delisle

Par le certificat numéro 91-510 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Raymonde-Yvette Delisle, née le 24 octobre 1933, en celui de Marie Raymonde Huguette Delisle.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Réjeanne Jacqueline Létourneau

Par le certificat numéro 91-495 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeannine-Réjane Létourneau, née le 15 septembre 1942, en celui de Marie Réjeanne Jacqueline Létourneau.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rita Mona Dionne

Par le certificat numéro 91-499 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rita Mona Bourassa, née le 1^{er} mars 1964, en celui de Marie Rita Mona Dionne.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mariette Françoise Huguette Corriveau

Par le certificat numéro 91-517 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Françoise Huguette Corriveau, née le 6 août 1932, en celui de Mariette Françoise Huguette Corriveau.

Sainte-Foy, le 26 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Nunzia Nadia Mangione

Par le certificat numéro 91-494 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nunzia Mangione, née le 27 février 1935, en celui de Nunzia Nadia Mangione.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Susan Shuk Yi Lee

Par le certificat numéro 91-527 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shuk Yi Li, née le 25 mai 1962, en celui de Susan Shuk Yi Lee.

Sainte-Foy, le 27 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Vincenzo Jimmy Perri

Par le certificat numéro 91-500 du 5 septembre 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vincenzo Gimi Perri, né le 14 janvier 1958, en celui de Vincenzo Jimmy Perri.

Sainte-Foy, le 25 septembre 1991

3128 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Agha Mahmoud Mehdi

Prenez avis que Agha Mahmoud Mehdi domicilié au 9, boulevard Kirkland, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Agha Mirza Mahmoud Mehdi.

Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75607-42-2 *Le requérant,*
AGHA MAHMOUD MEHDI

Alain Chaput

Prenez avis que Alain Chaput, domicilié au 41, rue Salaberry, Saint-Pie-de-Bagot, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Chaput Chagnon.

Saint-Hyacinthe, le 2 octobre 1991

75608-42-2 *Le procureur du requérant,*
PIERRE-A. POITEVIN, notaire

Béatrice Duguay

Prenez avis que Béatrice Duguay, domiciliée à Val-Brillant, rue Saint-Pierre Ouest, numéro 51, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Béatrice Du-Guay, De-Trouin.

Amqui, le 16 septembre 1991

75580-41-2 *Le procureur de la requérante,*
ODILE CHAREST, notaire

Catherine Poirier

Prenez avis que Catherine Poirier, domiciliée au 231, rue Stansstead, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Catherine Kitty Poirier.

Montréal, le 25 septembre 1991

75449-41-2 *Les procureurs de la requérante,*
DESIJARDINS DUCHARME

Christian Lagacé

Prenez avis que Christian Lagacé, domicilié au 202, Alençon, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christian Lagassé.

Sherbrooke, le 30 octobre 1991

75677-42-2 *Le requérant,*
CHRISTIAN LAGACÉ

Grant Partridge

Prenez avis que Grant Partridge, domicilié au 1970, avenue de la Normandie, appartement 1, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grant Baillargeon.

Québec, le 26 septembre 1991

75382-41-2 *Le requérant,*
GRANT PARTRIDGE

Gurdeep Singh

Prenez avis que Gurdeep Singh, domicilié au 7441, Jean-Chevalier, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gurdeep Singh Deol.

Ce changement affectera aussi Paramjit Kaur qui sera connue comme Paramjit Kaur Deol.

Montréal, le 25 septembre 1991

Le procureur du requérant,
BEN GLAZMAN, avocat

75496-41-2

Henri Blom

Prenez avis que Henri Blom, domicilié au 5033, Notre-Dame Ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henny Blom.

Montréal, le 24 septembre 1991

Le requérant,
HENRI BLOM

75448-41-2

Jean Côté

Prenez avis que Jean Côté, domicilié au 29, Joubert, appartement 301, Candiac, J5R 5T8, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Grandmont.

Candiac, le 13 septembre 1991

Le requérant,
JEAN CÔTÉ

75495-41-2

Jean Pierre Marius Perron

Prenez avis que Jean Pierre Marius Perron, domicilié au 120, Bossuet, appartement 401, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Pierre Marius Paulin.

Québec, le 2 octobre 1991

Les procureurs du requérant,
PICARD MARINEAU & ASSELIN

75605-42-2

Julie Jolivet

Prenez avis que Julie Jolivet, domiciliée au 10, rue Des Pins, R.R. No 1, Maniwaki, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Guilbeault.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est: Mathieu Jolivet dit Guilbeault, fils mineur non

émancipé domicilié à la même adresse que la requérante.

Maniwaki, le 25 septembre 1991

Le procureur de la requérante,
JOANNE LACHAPPELLE, notaire

75443-41-2

Khalilullah Aman

Prenez avis que Khalilullah Aman, domicilié au 7450, de Bordeaux, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Khalil Aman.

Montréal, le 24 septembre 1991

Le procureur du requérant,
YVES B. CARRIÈRE, avocat

75453-41-2

Lai Ching Yu

Prenez avis que Lai Ching Yu, domicilié au 6862, Légaré, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lai Ching Linda Yu.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 20 septembre 1991

Les procureurs de la compagnie,
LEDUC, LACOMBE & LANDRY

75362-41-2

Marie Caroline Suzie Mailloux-Tremblay

Prenez avis que Marie Caroline Suzie Mailloux-Tremblay, domiciliée au 1160, route 138, Neuville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Caroline Suzie Mailloux.

Donncona, le 2 octobre 1991

Le procureur de la requérante,
CLAUDE DUSSAULT, avocat

75678-42-2

Marie Josée Simond

Prenez avis que Marie Josée Simond, domiciliée à C.P. 246, Cantley, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Josée Obomsawin.

Cantley, le 23 septembre 1991

La requérante,
MARIE JOSÉE SIMOND

75398-41-2

Marie Marthe Laurence Paradis

Prenez avis que Marie Marthe Laurence Paradis, domiciliée au 2264, Chamblay, appartement 1, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lorraine Paradis.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 30 septembre 1991

75606-42-2

Les procureurs de la requérante,
FILLION, DUROCHER & GRAVEL

Marie-Paule Johanne Gagné

Prenez avis que Marie-Paule Johanne Gagné, domiciliée au 2054, rue McGill, appartement 2, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Paule Joelle Gagné.

Montréal, le 23 septembre 1991

75494-41-2

Le procureur de la requérante,
GILLES L. DUGUAY, avocat

Michele Marie Tolensky

Prenez avis que Michele Marie Tolensky, domiciliée au 77, avenue Sunnyside, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michele Marie Tolensky Baizer.

Il n'y a aucune autre personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête.

Montréal, le 12 septembre 1991

75376

Le procureur de la requérante,
EUGENE F. BALANGERO

Micheline Michelin

Prenez avis que Micheline Michelin, domiciliée au 7097, rue Beaulieu, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Leblanc.

Montréal, le 23 septembre 1991

75604-42-2

Les procureurs de la requérante,
DUCEPPE, JOLICOEUR, THÉORET & ASS.

Michel Sévigny

Prenez avis que Michel Sévigny, domicilié au 186, 6^e Avenue, Boisbriand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Langlois.

Sainte-Thérèse, le 3 octobre 1991

75676-42-2

Les procureurs du requérant,
MORRISSETTE & DUFOUR

Nha Phuong Tranminh

Prenez avis que Nha Phuong Tranminh, domiciliée au 2500, boulevard Université, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nha Phuong Caroline Tranminh.

Sherbrooke, le 19 septembre 1991

75538-41-2

Les procureurs de la requérante,
LEMAY LAFLAMME & ASSOCIÉS

Régent Bélanger

Prenez avis que Régent Bélanger, domicilié au 147, Piraude, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Bélanger.

Beauport, le 10 septembre 1991

75727-42-2

Le requérant,
RÉGENT BÉLANGER

Serey Thiounn

Prenez avis que Serey Thiounn, domiciliée au 2050, Des Trois-Rivières, Duvernay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Thiounn.

Montréal, le 2 octobre 1991

75680-42-2

La requérante,
SEREY THIOUNN

Shahriar Bhuiyan

Prenez avis que Shahriar Bhuiyan, domicilié au 3670, place Octave, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sasha Dean Bhuiyan.

Longueuil, le 26 septembre 1991

75679-42-2

Le procureur du requérant,
SUZIE SAINT-GEORGES, notaire

Thi Nhu Trang Nguyen

Prenez avis que Thi Nhu Trang Nguyen, domiciliée au 2855, Pierre-Bernard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vivian Trang Nguyen.

Montréal, le 27 septembre 1991

75569-41-2

Les procureurs de la requérante,
LAMARCHE FOURNIER BARIBEAU

Wayne Douglas Ross

Prenez avis que Wayne Douglas Ross, domicilié au 7913, Fontaine, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wayne Douglas Braithwaite.

LaSalle, le 3 septembre 1991

75450-41-2

Le procureur du requérant,
PASCAL PILLARELLA

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour du Québec — Chambre civile — District de Montréal
No 500-02-031514-917

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, partie demanderesse,
contre **M. JOERG HANS RECK**, partie défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à M. Joerg Hans Reck de comparaître au greffe de cette Cour située au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal (Québec), salle 1.100 dans les trente jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de M. Joerg Hans Reck.

Montréal, le 30 septembre 1991

75657

Le protonotaire adjoint,
MARIE-HÉLÈNE BÉLISLE

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-4581 2864-4581 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Chicoutimi
2864-4599 2864-4599 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Chicoutimi
2864-4607 2864-4607 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Saint-François
2864-4615 2864-4615 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Hull
2864-4649 2864-4649 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Mingan
2864-4656 2864-4656 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2864-4664 2864-4664 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2864-4672 2864-4672 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2864-4680 2864-4680 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Arthabaska
2864-4698 2864-4698 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Arthabaska
2864-4706 2864-4706 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Arthabaska
2864-4722 2864-4722 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2864-4730 2864-4730 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Longueuil
2864-4748 2864-4748 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Longueuil
2864-4763 2864-4763 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Chicoutimi
2864-4771 2864-4771 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Frontenac
2864-4839 2864-4839 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Beauharnois
2864-4847 2864-4847 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Beauharnois
2864-4938 2864-4938 QUÉBEC INC.	1991 09 03	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-6966 2864-6966 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Alma
2864-6974 2864-6974 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Chicoutimi
2864-6982 2864-6982 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Chicoutimi
2864-8194 2864-8194 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2864-8426 2864-8426 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Terrebonne
2864-8434 2864-8434 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Alma
2864-8442 2864-8442 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Québec
2864-8459 2864-8459 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Saint-François
2864-9309 2864-9309 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Beauce
2864-9325 2864-9325 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Québec
2864-9358 2864-9358 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Roberval
2864-9390 2864-9390 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Québec
2864-9432 2864-9432 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Québec
2864-9481 2864-9481 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Québec
2864-9499 2864-9499 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Québec
2864-9507 2864-9507 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Kamouraska
2864-9655 2864-9655 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Chicoutimi
2864-9663 2864-9663 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Saint-François
2864-9937 2864-9937 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Québec
2865-0000 2865-0000 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-0075 2865-0075 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2865-0117 2865-0117 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Québec
2865-0141 2865-0141 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-0430 2865-0430 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Chicoutimi
2865-0448 2865-0448 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Hull
2865-0455 2865-0455 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Longueuil
2865-0463 2865-0463 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Longueuil
2865-0554 2865-0554 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Kamouraska
2865-1016 2865-1016 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Québec
2865-1024 2865-1024 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Drummond
2865-1065 2865-1065 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Québec
2865-1081 2865-1081 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Saint-François
2865-1099 2865-1099 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Roberval
2865-1115 2865-1115 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Labelle
2865-1180 2865-1180 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Chicoutimi
2865-1198 2865-1198 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Chicoutimi
2865-1206 2865-1206 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Chicoutimi
2865-1222 2865-1222 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Québec
2865-1289 2865-1289 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Trois-Rivières
2865-1313 2865-1313 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Québec
2865-1321 2865-1321 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Québec
2865-1339 2865-1339 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Québec
2865-1529 2865-1529 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Québec
2865-1537 2865-1537 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Québec
2865-1610 2865-1610 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Beauce
2865-1628 2865-1628 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-1636 2865-1636 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Québec
2865-1644 2865-1644 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Québec
2865-1651 2865-1651 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Frontenac
2865-1693 2865-1693 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Hull
2865-1883 2865-1883 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Chicoutimi
2865-1909 2865-1909 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Québec
2865-1917 2865-1917 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Québec
2865-1958 2865-1958 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Beauce
2865-2261 2865-2261 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Longueuil
2865-2311 2865-2311 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Québec
2865-3012 2865-3012 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Saint-François
2865-3020 2865-3020 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Saint-Hyacinthe
2865-3038 2865-3038 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Saint-Hyacinthe
2865-3046 2865-3046 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Saint-Hyacinthe
2865-7948 2865-7948 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-7963 2865-7963 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Laval
2865-7971 2865-7971 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Beauharnois
2865-8193 2865-8193 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Montréal
2865-8334 2865-8334 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Beauharnois
2865-8342 2865-8342 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-8367 2865-8367 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Iberville
2865-8383 2865-8383 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8391 2865-8391 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-8417 2865-8417 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Longueuil
2865-8508 2865-8508 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8565 2865-8565 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Terrebonne
2865-8573 2865-8573 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Trois-Rivières
2865-8607 2865-8607 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Montréal
2865-8615 2865-8615 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Rouyn-Noranda
2865-8623 2865-8623 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Terrebonne
2865-8631 2865-8631 QUÉBEC INC.	1991 09 18	Montréal
2865-8649 2865-8649 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Terrebonne
2865-8656 2865-8656 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Laval
2865-8664 2865-8664 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Laval
2865-8672 2865-8672 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Terrebonne
2865-8680 2865-8680 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Saint-François
2865-8698 2865-8698 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Saint-François
2865-8862 2865-8862 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Richelieu
2865-8870 2865-8870 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Laval
2865-8904 2865-8904 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8912 2865-8912 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8920 2865-8920 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Joliette
2865-8938 2865-8938 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8946 2865-8946 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Baie-Comeau
2865-8953 2865-8953 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8961 2865-8961 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-8979 2865-8979 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Laval
2865-8987 2865-8987 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-8995 2865-8995 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Joliette
2865-9068 2865-9068 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Iberville
2865-9076 2865-9076 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Terrebonne
2865-9118 2865-9118 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9159 2865-9159 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9167 2865-9167 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Laval
2865-9183 2865-9183 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Joliette
2865-9209 2865-9209 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2865-9225 2865-9225 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Saint-Hyacinthe
2865-9233 2865-9233 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9365 2865-9365 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9373 2865-9373 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Pontiac
2865-9381 2865-9381 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Temiscamingue
2865-9456 2865-9456 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-9464 2865-9464 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9472 2865-9472 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9480 2865-9480 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9498 2865-9498 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Richelieu
2865-9506 2865-9506 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9514 2865-9514 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Laval
2865-9522 2865-9522 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-9530 2865-9530 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Hull
2865-9548 2865-9548 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Trois-Rivières
2865-9555 2865-9555 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Laval
2865-9563 2865-9563 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-9571 2865-9571 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-9589 2865-9589 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Arthabaska
2865-9597 2865-9597 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Kamouraska
2865-9613 2865-9613 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Beauharnois
2865-9696 2865-9696 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Joliette
2865-9712 2865-9712 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Kamouraska
2865-9720 2865-9720 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Laval
2865-9738 2865-9738 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-9746 2865-9746 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Mingan
2865-9753 2865-9753 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Terrebonne
2865-9761 2865-9761 QUÉBEC INC.	1991 09 20	Terrebonne
2865-9779 2865-9779 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9787 2865-9787 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9795 2865-9795 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9803 2865-9803 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Bedford
2865-9811 2865-9811 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9829 2865-9829 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9837 2865-9837 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-9936 2865-9936 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-9944 2865-9944 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Laval
2865-9985 2865-9985 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Iberville
2866-0025 2866-0025 QUÉBEC INC.	1991 09 23	Mingan
2866-0090 2866-0090 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0108 2866-0108 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0116 2866-0116 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0124 2866-0124 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0132 2866-0132 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0140 2866-0140 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0157 2866-0157 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0165 2866-0165 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Laval
2866-0173 2866-0173 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Trois-Rivières
2866-0181 2866-0181 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0199 2866-0199 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0215 2866-0215 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0223 2866-0223 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0231 2866-0231 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Terrebonne
2866-0249 2866-0249 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0256 2866-0256 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Québec
2866-0264 2866-0264 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0272 2866-0272 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Rouyn-Noranda
2866-0280 2866-0280 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Terrebonne
2866-0298 2866-0298 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-0306 2866-0306 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Bonaventure
2866-0314 2866-0314 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0322 2866-0322 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Longueuil
2866-0330 2866-0330 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Beauharnois
2866-0348 2866-0348 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Joliette
2866-0355 2866-0355 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0363 2866-0363 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0371 2866-0371 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0389 2866-0389 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0397 2866-0397 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Terrebonne
2866-0454 2866-0454 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0470 2866-0470 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Longueuil
2866-0496 2866-0496 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0504 2866-0504 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0512 2866-0512 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Saint-François
2866-0520 2866-0520 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0538 2866-0538 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Terrebonne
2866-0561 2866-0561 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0579 2866-0579 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Laval
2866-0587 2866-0587 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Saint-Hyacinthe
2866-0603 2866-0603 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Longueuil
2866-0611 2866-0611 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Saint-François
2866-0629 2866-0629 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-0637 2866-0637 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Beauharnois
2866-0645 2866-0645 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Laval
2866-0652 2866-0652 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Richelieu
2866-0660 2866-0660 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Trois-Rivières
2866-0678 2866-0678 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0686 2866-0686 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Joliette
2866-0694 2866-0694 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Terrebonne
2866-1007 2866-1007 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Beauharnois
2866-1015 2866-1015 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-1023 2866-1023 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Montréal
2866-1031 2866-1031 QUÉBEC INC.	1991 09 25	Longueuil
2866-1049 2866-1049 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Saint-Maurice
2866-1056 2866-1056 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Terrebonne
2866-1064 2866-1064 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1072 2866-1072 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Rimouski
2866-1080 2866-1080 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Trois-Rivières
2866-1098 2866-1098 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Terrebonne
2866-1106 2866-1106 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1114 2866-1114 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1122 2866-1122 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Abitibi
2866-1130 2866-1130 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Mingan
2866-1148 2866-1148 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1155 2866-1155 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-1163 2866-1163 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Québec
2866-1171 2866-1171 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Saint-François
2866-1189 2866-1189 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1304 2866-1304 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Laval
2866-1312 2866-1312 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Labelle
2866-1320 2866-1320 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Gaspé
2866-1338 2866-1338 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Alma
2866-1353 2866-1353 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Laval
2866-1361 2866-1361 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Montréal
2866-1387 2866-1387 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Temiscamingue
2866-1395 2866-1395 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1403 2866-1403 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1460 2866-1460 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1478 2866-1478 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Saint-François
2866-1494 2866-1494 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1502 2866-1502 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Longueuil
2866-1510 2866-1510 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Bedford
2866-1528 2866-1528 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Longueuil
2866-1536 2866-1536 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Rimouski
2866-1619 2866-1619 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1643 2866-1643 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1650 2866-1650 QUÉBEC INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1676 2866-1676 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-1684 2866-1684 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1718 2866-1718 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1726 2866-1726 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Bedford
2866-1742 2866-1742 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1759 2866-1759 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1767 2866-1767 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-2104 2866-2104 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-2203 2866-2203 QUÉBEC INC.	1991 09 30	Montréal
2866-2211 2866-2211 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Terrebonne
2866-2229 2866-2229 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Montréal
2866-2237 2866-2237 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Terrebonne
2866-2245 2866-2245 QUÉBEC INC.	1991 10 01	Montréal
2866-2252 2866-2252 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Beauharnois
2866-2385 2866-2385 QUÉBEC INC.	1991 09 27	Longueuil
2865-9308 L'ABC DE LA BD INC.	1991 09 19	Longueuil
2866-0066 ACADÉMIE DE TENNIS JUNIOR MÉNARD-GIRARDIN INC.	1991 09 24	Montréal
2865-9357 LES ACIERS BLAIS INC.	1991 09 20	Laval
2866-2013 AGENCE DE PERSONNEL QUALITAS INC.	1991 10 12	Montréal
2866-2070 AGENCE DE RENCONTRE LES SAISONS DU COEUR INC.	1991 09 30	Joliette
2865-9084 AGENCE DE RENCONTRES CÔTÉ COEUR INC.	1991 09 19	Terrebonne
2865-8706 LES AGENCES D'ASSURANCE M.L.P. INC.	1991 09 19	Montréal
2865-1867 ALIMENTATION M.G. INC.	1991 09 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-1875 ALI-CROC INC.	1991 09 30	Québec
2866-2005 AMPACK EXPERTS-CONSEILS INC.	1991 09 27	Montréal
2865-8581 ANIMALERIE M. & M. INC.	1991 09 25	Montréal
2865-1818 ANIMALERIE M.G. INC.	1991 09 26	Trois-Rivières
2865-0240 ATELIER ART DESIGN 2000 INC.	1991 09 26	Trois-Rivières
2865-9100 ATELIER DE CARROSSERIE W.H. INC.	1991 09 23	Montréal
2865-1511 ATELIER D'USINAGE JACQUES ET FRÈRES INC.	1991 09 26	Beauce
2864-4037 LES ATELIERS DEMO INC.	1991 08 30	Drummond
2866-0876 AUBAINERIES FAMILIALES J.R. INC.	1991 09 25	Labelle
2866-0850 AUTO CENTRE MÉCANIQUE VÉZINA INC.	1991 09 25	Longueuil
2865-9431 AUTO TRACTION D.B. INC.	1991 09 20	Montréal
2864-9333 AUTOBUS J.R.G. INC.	1991 09 24	Saint-Maurice
2865-8375 LES AUTOBUS ST-MICHEL INC.	1991 09 20	Iberville
2865-9258 AUTOMOBILE DAI-GAL INC.	1991 09 19	Montréal
2866-1817 LES AUTOMOBILES MARIO MARATTA INC.	1991 09 26	Terrebonne
2864-8822 AUTOMOBILES R. NORMANDIN INC.	1991 09 24	Trois-Rivières
2865-8854 A. . Z. TAYAR CONSTRUCTION INC.	1991 09 19	Montréal
2865-9134 A.A.A.A.A. EXTERMINATION IDÉAL INC.	1991 09 19	Longueuil
2865-9886 BABILLARD SYNAPSE INC.	1991 09 23	Hull
2866-1346 BALLONS CALIFORNIE INC.	1991 09 27	Montréal
2866-2096 BEAUCÉ JEAN-DENIS LESSARD TRANSPORT INC.	1991 09 27	Frontenac
2866-1957 BEAUJOIE INFORMATIQUE INC.	1991 09 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-9382 BEN DUMAIS INC.	1991 09 24	Roberval
2864-9945 BERGERON AVIATION LTÉE	1991 09 23	Québec
2864-4631 BÉTON OPTIMUM INC.	1991 09 20	Québec
2866-0785 BISCUITS GERRY INC. GERRY'S COOKIES INC.	1991 09 24	Québec
2864-9713 LE BOISÉ DES 2 PARCS INC.	1991 09 23	Québec
2865-9217 LES BOISERIES NOTRE-DAME DE LA PAIX INC.	1991 09 19	Bedford
2865-8599 BOUCHERIE DU LAC ST-LOUIS INC.	1991 09 26	Montréal
2865-8789 BOUCHERIE PAR EXCELLENCE DANIEL PARENT INC.	1991 09 19	Joliette
2866-1254 BOURDON ÉLECTRIQUE INC.	1991 09 26	Terrebonne
2866-0975 BOUTIQUE ANITA BARRIÈRE INC.	1991 09 25	Terrebonne
2865-7922 BOUTIQUE CHÈRE BELLE INC.	1991 09 19	Gaspé
2866-0439 LA BUANDERIE LE TOURBILLON INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0009 BUFFET ANNA MARIA INC.	1991 09 23	Montréal
2864-8814 BUFFET IRMA & FILLES INC.	1991 09 23	Beauce
2865-8557 C P H SERVICES FINANCIERS INC.	1991 10 01	Longueuil
2865-1602 CAPAN INC.	1991 09 26	Beauce
2865-9704 LES CARRIÈRES DU ROCHER BLANC INC.	1991 09 23	Terrebonne
2864-9770 CASCO DESIGN INC.	1991 09 25	Québec
2864-9762 CENTRE DE LIQUIDATION ET DE SAISIE D'AUTOS DE QUÉBEC INC.	1991 09 24	Québec
2865-0257 CENTRE DE LOCATION ST-BASILE DE PORTNEUF INC.	1991 09 26	Québec
2865-8540 CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE LE FUNAMBLE INC.	1991 09 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-8896 CENTRE PROFESSIONNEL BUREAUTIQUE LAVAL INC.	1991 09 20	Terrebonne
2866-2062 CHAUFFAGE AIR PUR PLUS 91 INC.	1991 09 30	Terrebonne
2864-9952 CHEZ MADAME LI INC.	1991 09 23	Québec
2864-9861 LES CHOUCOUTEURS DE L'AUTO INC.	1991 09 26	Trois-Rivières
2865-9399 CHRISTIAN PAGÉ CONSULTANT INC.	1991 09 23	Montréal
2865-1248 LA CLINIQUE DENTAIRE PABOK INC.	1991 09 27	Gaspé
2865-9878 CLINIQUE HOMÉOPATHIQUE MADELEINE LEFEBVRE INC.	1991 09 23	Beauharnois
2864-4813 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE GUÉRARD INC.	1991 09 26	Frontenac
2866-0058 CLUB AUTOSPORT MODIFIÉE 66 INC.	1991 09 23	Bedford
2865-0208 COIFFURE EXTRA ANJOU INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0224 COIFFURE EXTRA BONAVENTURE INC.	1991 09 27	Montréal
2864-8970 COIFFURE EXTRA BOURASSA INC.	1991 09 27	Montréal
2864-4755 COIFFURE EXTRA CARLINGWOOD INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0232 COIFFURE EXTRA CARREFOUR INC.	1991 09 27	Montréal
2864-8962 COIFFURE EXTRA HULL INC.	1991 09 27	Montréal
2864-8947 COIFFURE EXTRA JACQUES-CARTIER INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0471 COIFFURE EXTRA LASALLE INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0489 COIFFURE EXTRA QUEEN MARY INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0216 COIFFURE EXTRA ST-BRUNO INC.	1991 09 27	Montréal
2864-8939 COIFFURE EXTRA ST-DENIS INC.	1991 09 27	Montréal
2864-8954 COIFFURE EXTRA VERDUN INC.	1991 09 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-1429 COMMERCE C & C INC. C & C TRADING INC.	1991 09 26	Montréal
2866-0835 COMMERCE ZAIN INC.	1991 09 25	Montréal
2864-9739 COMMUNICATIONS HUBERT SACY INC.	1991 09 24	Montréal
2866-1783 COMPAGNIE DE COMMERCE BENNY INC. BENNY'S TRADING COMPANY INC.	1991 09 27	Longueuil
2865-0083 CONFECTION VACHON (1991) INC.	1991 09 25	Frontenac
2866-1775 CONSEILLERS DE RISQUES EUROCAN INC. EUROCAN RISK CONSULTANTS INC.	1991 09 27	Montréal
2866-0900 CONSTRUCTION JACQUES SÉVIGNY INC.	1991 09 24	Terrebonne
2865-9951 CONSTRUCTION S. HÉBERT INC.	1991 09 26	Terrebonne
2864-9804 LES CONSTRUCTIONS B.J.C.M. INC.	1991 09 24	Baie-Comeau
2866-1668 LES CONSTRUCTIONS FLORALES INC.	1991 09 27	Saint-Hyacinthe
2865-0422 LES CONSTRUCTIONS NAPOLEON THERRIEN ET FILS INC.	1991 09 25	Terrebonne
2865-1073 LES CONSTRUCTIONS NORM-KAM INC.	1991 09 25	Québec
2866-0793 LES CONSTRUCTIONS S.J. LÉVESQUE INC.	1991 09 24	Terrebonne
2865-0109 CONSULTANTS EN GESTION SERVICES DE SANTÉ (CGSS) INC.	1991 09 25	Québec
2866-1296 CONSULTANTS NISK INC. NISK CONSULTANTS INC.	1991 09 25	Abitibi
2865-9977 CONTEXTE PERFORMANCE INC.	1991 09 26	Beauharnois
2866-1973 CORPORATION D'INVESTISSEMENT & FINANCEMENT SANTOFI SANTOFI INVESTMENT & FINANCING CORPORATION	1991 09 26	Montréal
2866-2377 CORPORATION ÉQUESTRE DERBY	1991 09 27	Montréal
2865-9142 COUVREUR LASALLE INC.	1991 09 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-2393 COWATTECH INC.	1991 09 27	Abitibi
2866-0553 CRÉATIONS KORIAN INC.	1991 09 25	Laval
2866-1270 CRÉATIONS SOMTEX INC.	1991 09 26	Saint-Hyacinthe
2865-1677 LE CROQUE EN VIANDE INC.	1991 09 27	Québec
2866-2088 C.D.R. VENNE INC.	1991 09 27	Labelle
2864-9465 DENIM MODE INC.	1991 09 25	Québec
2865-8276 DÉPANNEUR S.N.H. INC.	1991 09 18	Longueuil
2864-9440 DIAGNOTECH INC.	1991 09 25	Québec
2866-0710 DISTINCTION DESIGN INC.	1991 09 23	Terrebonne
2865-8755 DISTRIBUTION ARBO FORM QUÉBEC INC.	1991 09 19	Beauharnois
2866-1924 DISTRIBUTION C.C.F.M. INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1411 DISTRIBUTION DEZYNE INC.	1991 10 01	Montréal
2864-9903 DISTRIBUTION D. LANGEVIN INC.	1991 09 20	Québec
2865-1560 DISTRIBUTION D.L.P. INC.	1991 09 26	Québec
2866-1932 DISTRIBUTION GÉRALD FAUBERT INC.	1991 09 26	Laval
2864-9796 LES DISTRIBUTIONS MICHE INC.	1991 09 25	Québec
2866-1452 DOMAINE DU LAC LOUDIN INC.	1991 09 26	Saint-Maurice
2865-1172 ÉBÉNISTERIE HAROLD VACHON INC.	1991 09 27	Frontenac
2866-0777 ÉCOLE DE MACHINERIE LOURDE DU QUÉBEC INC.	1991 09 24	Montréal
2866-0033 ÉCOLE DE SKI ALPIN INTRÉPIDE INC.	1991 09 23	Montréal
2865-7823 ÉCURIE ROUGE ET NOIR INC.	1991 09 18	Hull
2864-8129 ÉDITIONS CÉLINED INC.	1991 09 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-8847 LES ENSEIGNEMENTS DE PENDA INC.	1991 09 19	Saint-François
2865-9266 ENTREPOSAGE LE CLOS INC.	1991 09 20	Saint-Maurice
2865-7914 LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES MAISONNEUVE INC.	1991 09 19	Montréal
2866-0819 LES ENTREPRISES CANTALIN INC.	1991 09 24	Joliette
2865-8714 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DOLVAC INC.	1991 09 19	Joliette
2866-0769 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ JACQUES DUQUETTE INC.	1991 09 24	Hull
2865-0182 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES R.A. BOIVIN INC.	1991 09 26	Labelle
2865-9852 LES ENTREPRISES JACQUES SIMARD INC.	1991 09 23	Beauharnois
2864-8806 LES ENTREPRISES JOVI INC.	1991 09 23	Roberval
2866-0405 LES ENTREPRISES KING & LU INC. KING & LU ENTERPRISES INC.	1991 09 24	Longueuil
2865-9340 ENTREPRISES LINDENWOOD INC. LINDENWOOD ENTERPRISES INC.	1991 09 20	Montréal
2865-1230 LES ENTREPRISES MARIO B. INC.	1991 09 27	Québec
2866-0082 LES ENTREPRISES SOLUTION IDÉALE INC.	1991 09 24	Longueuil
2866-0413 LES ENTREPRISES TA HSIN INC. TA HSIN ENTERPRISES INC.	1991 09 24	Longueuil
2865-8524 ENTRETIEN ET RÉPARATION GÉNÉRAL G.B. INC.	1991 09 18	Iberville
2865-6742 ENTRETIEN & CONCIERGERIE SANS-SOUCI INC.	1991 09 18	Longueuil
2866-1205 LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES MONT-LAURIER INC.	1991 09 25	Labelle
2866-1965 LES ÉQUIPEMENTS DIRECLIFT INC.	1991 09 26	Longueuil
2865-9639 ÉRIC LEDOUX INC.	1991 09 23	Terrebonne
2866-1221 EXCIMER VISION PLUS INC.	1991 09 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2864-8897 EXPRESS 116 INC.	1991 09 25	Arthabaska
2866-1999 E&E TECHNOLOGIES INC.	1991 09 27	Richelieu
2865-1545 FERME DU BERCEAU INC.	1991 09 26	Montmagny
2864-8780 LA FERME DU VERSANT INC.	1991 09 23	Saint-François
2865-1131 FERME FRANGIN INC.	1991 09 26	Montmagny
2866-0942 FERME RICHARD DESMARAIS & FILLES INC.	1991 09 25	Joliette
2866-1791 FERNAND ALARIE INC.	1991 09 27	Trois-Rivières
2866-1635 FRANCE NADEAU INC.	1991 09 24	Montréal
2865-8268 FRUITERIE AU JARDIN DU VILLAGE INC.	1991 09 18	Longueuil
2866-0744 GAÉTAN SOREL EXCAVATION INC.	1991 09 24	Saint-Hyacinthe
2865-6734 GARAGE GILLES RATTHE INC.	1991 09 17	Abitibi
2865-8839 GENIGERTECH INC.	1991 09 19	Chicoutimi
2866-0462 GESKAN MARKETING INC.	1991 09 24	Montréal
2866-2054 GESTION 2201-1308 INC.	1991 09 27	Saint-François
2866-0843 GESTION ARPIN INC.	1991 09 25	Bedford
2866-0447 GESTION BAZOOKA INC.	1991 09 23	Saint-Maurice
2865-9027 GESTION BOIS-AUBIN INC.	1991 09 17	Rouyn-Noranda
2865-1966 GESTION C.I.J.C. INC.	1991 09 27	Québec
2865-9316 GESTION DANNY MORIN INC.	1991 09 20	Saint-François
2864-8772 GESTION DICKO INC.	1991 09 23	Kamouraska
2865-1156 GESTION DIMITRIOS PAPAGEORGIOU INC.	1991 09 27	Québec
2865-1594 GESTION FRANKO INC.	1991 09 26	Beauce
2866-0546 GESTION GEORGES COITEUX INC.	1991 09 24	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-8284 GESTION GUY NOISEUX INC.	1991 09 18	Saint-Hyacinthe
2866-1809 GESTION G. DE SÈVE INC.	1991 09 26	Terrebonne
2866-1486 GESTION G. LAPORTE INC.	1991 09 26	Longueuil
2865-9241 GESTION G.G.T. INC.	1991 09 20	Saint-Hyacinthe
2865-9043 GESTION JEAN-PIERRE BOIS INC.	1991 09 17	Rouyn-Noranda
2865-1842 GESTION LIBPAP INC.	1991 09 26	Trois-Rivières
2864-9838 GESTION L. BLOUIN INC.	1991 09 25	Montmagny
2865-1305 GESTION L. FECTEAU LTÉE	1991 09 30	Beauce
2865-1925 GESTION PIERRE MARIER INC.	1991 09 30	Québec
2866-0934 GESTION RAOUL LAFORTE INC.	1991 09 25	Joliette
2865-8482 GESTION SAROY INC.	1991 09 19	Montréal
2866-1940 GESTION SYLVAIN MILLETTE INC.	1991 09 26	Richelieu
2865-1891 GESTION YVES GRATON INC.	1991 09 30	Québec
2865-8813 LES GESTIONS FMMR INC.	1991 09 19	Terrebonne
2865-8318 LES GESTIONS RAMTHA INC.	1991 09 19	Bedford
2866-1882 LES GESTIONS RÉMI-PIERRE INC.	1991 09 26	Montréal
2865-9654 GIMITRIK INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-0166 GI-DAN ACCOMMODATION INC.	1991 09 26	Bedford
2865-9647 LES GOURMETS D'AMÉRIQUE INC.	1991 09 23	Saint-Hyacinthe
2866-1692 GROUPE DÉVELOPPEMENT B.L.B. INC.	1991 09 27	Iberville
2866-1700 GROUPE DUVAMARK INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1734 GROUPE EASYCOM CANADA INC. EASYCOM GROUP CANADA INC.	1991 09 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-2369 GROUPE FLAMMARION LTÉE	1991 09 30	Montréal
2866-0736 GROUPE L. Y. BOURGEOIS LTÉE	1991 09 24	Bedford
2865-0521 LE GROUPE PICHÉ IMPRIMEUR INC.	1991 09 27	Québec
2865-1107 LE GROUPE RAYMAT INC.	1991 09 26	Québec
2866-1445 LE GROUPE RYCHETSKY INC. THE RYCHETSKY GROUP INC.	1991 09 26	Laval
2866-0017 HA CHI KUEN INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-1164 HAUTS-MONTS RECHERCHE INC.	1991 09 26	Québec
2866-0074 HYDRA-CRYSTAL INC.	1991 09 24	Saint-François
2865-8722 LES IMMEUBLES MARCEL GÉLINAS INC.	1991 09 19	Joliette
2865-1552 IMMEUBLES MOBEC INC.	1991 09 26	Québec
2864-9747 LES IMMEUBLES PAUL GATTUSO INC.	1991 09 25	Montréal
2866-0728 LES IMMEUBLES VALCO INC.	1991 09 24	Montréal
2864-8475 L'IMMOBILIÈRE PIRIMCO INC.	1991 09 25	Québec
2864-9457 INFECTIO RECHERCHE INC.	1991 09 25	Québec
2865-0091 INSTALLATION ALAN BLANCHARD INC.	1991 10 01	Québec
2865-9605 LES INSTALLATIONS GAÉTAN GAUTHIER INC.	1991 09 20	Joliette
2865-1008 LES INVESTISSEMENTS DU SAULT INC.	1991 09 24	Québec
2865-9688 LES INVESTISSEMENTS LYNDIA MARTINEAU INC.	1991 09 23	Longueuil
2866-0421 LES INVESTISSEMENTS NENG SHING INC.	1991 09 24	Longueuil
2864-9630 JACQUELINE HOULE COURTIER INC.	1991 09 23	Québec
2865-8292 J. BENOIT POUR ELLE INC.	1991 09 18	Laval
2865-9407 J.L. LE SAUX (1991) LTÉE	1991 10 29	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-1866 KICK CLUB INC.	1991 09 26	Montréal
2865-8888 KINOSYS CONSULTANTS INC.	1991 09 20	Montréal
2866-0595 KOLBEX OUTREMER INC.	1991 09 25	Montréal
2865-9423 LABORATOIRE COULEUR J.M. INC.	1991 09 19	Chicoutimi
2865-9902 LABORATOIRE D'OPTIQUE ULTRA INC.	1991 09 23	Saint-Hyacinthe
2865-1701 LOCATION D'AUTOS OCCASION 2000 INC.	1991 09 27	Québec
2865-8250 LOGICIELS POLYSOFT INC.	1991 09 18	Montréal
2865-9928 LOUBAC INC.	1991 09 26	Montréal
2865-9035 LU ZHOU COMMERCE INTERNATIONAL INC.	1991 09 19	Québec
2866-0967 LUCIEN LEBEAU & FILS INC.	1991 09 25	Longueuil
2865-9621 L.M.D.L. CONSTRUCTION ROYALE I INC.	1991 09 20	Joliette
2865-7930 MAGASIN GÉNÉRAL M.L. ST-DAMASE INC.	1991 09 19	Rimouski
2864-9788 MAISON CLÉMENT LACROIX INC.	1991 09 25	Montréal
2865-9332 LES MAISONS BATIMARK INC.	1991 09 20	Montréal
2865-9969 MANAGEMENT L K K INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1247 MARC FAUTEUX ET ASSOCIÉS INC.	1991 09 25	Montréal
2865-9860 MARIE-CLAUDE ROBERT ET ASSOCIÉS INC.	1991 09 24	Montréal
2864-9473 MATÉRIAUX ET BOIS DE PLANCHER J.S. INC.	1991 09 25	Québec
2865-8243 MAT-JY TRANSPORT INC.	1991 09 18	Terrebonne
2864-9754 LE MAX DU TAPIS INC.	1991 09 23	Arthabaska
2866-0207 MENUISERIE MICHEL MARCEAU INC.	1991 09 23	Beauharnois
2865-9175 MÉTALUX INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-9993 LES MEUBLES CLAVILI INC.	1991 09 26	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-0926 MICRO-SAPIENS INC.	1991 09 25	Longueuil
2865-0273 OPÉRATEUR FORESTIER ANDRÉ VEILLEUX INC.	1991 09 27	Beauce
2864-9986 OPTION BLEUE INC.	1991 09 24	Montréal
2865-9290 PEINTRE J.D.D. INC.	1991 09 19	Iberville
2866-0702 LES PÉTROLES 2000 (1991) INC.	1991 09 23	Longueuil
2865-9191 LES PÉTROLES A.HÉBERT INC.	1991 09 23	Québec
2866-1239 LES PÉTROLES BESUUM INC. <i>BESUUM PETROLEUM INC.</i>	1991 09 25	Abitibi
2866-0868 PIÈCES RÉUSINÉES FRANKAL INC. <i>FRANKAL AUTOMOTIVE REBUILDERS INC.</i>	1991 09 25	Montréal
2865-9449 LES PLACEMENTS B.J. LEBLANC INC.	1991 09 20	Mingan
2865-7955 LES PLACEMENTS DOMENICO MICELI INC. <i>DOMENICO MICELI HOLDINGS INC.</i>	1991 09 19	Laval
2865-9845 LES PLACEMENTS FORMOSA INC.	1991 09 23	Montréal
2865-1057 LES PLACEMENTS F. TALBOT INC.	1991 09 25	Montmagny
2865-8763 LES PLACEMENTS GIUSEPPE MICELI INC. <i>GIUSEPPE MICELI HOLDINGS INC.</i>	1991 09 19	Montréal
2865-1586 LES PLACEMENTS MONBOURG INC.	1991 09 26	Beauce
2866-1874 LES PLACEMENTS SABER INC.	1991 09 26	Saint-Hyacinthe
2865-9662 LES PLACEMENTS YVANS INC.	1991 09 23	Joliette
2865-1826 PLANI-GESTION P.M.E. INC.	1991 09 26	Québec
2865-9894 PLONGEURS ALERTE INC.	1991 09 23	Beauharnois
2864-9317 POULIES MASKA (R & D) INC.	1991 09 23	Beauce
2864-4821 POUVOIRS ILLIMITÉS INC.	1991 09 27	Kamouraska
2864-9424 PROGECOR INC.	1991 09 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-9324 PROMOTIONS D. BOISCLAIR INC.	1991 09 23	Montréal
2865-9670 LES PROMOTIONS RENÉ CAROLE INC.	1991 09 23	Montréal
2865-7989 PROMOTIONS R. ROY INC.	1991 09 19	Joliette
2865-9274 PROPANE L.R. INC.	1991 09 20	Beauharnois
2866-1981 PRO-ALIMENTEL INC.	1991 09 27	Laval
2865-8805 PSF INTERNATIONAL INC.	1991 09 19	Montréal
2866-1262 PSORIACTION INC.	1991 09 26	Montréal
2865-8748 PUBLICOM 2000 INC.	1991 09 19	Montréal
2866-0041 LES PYRAMIDES G.O.S. INC.	1991 09 23	Montréal
2865-8771 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES (QUÉBEC) INC. <i>RBC DOMINION SECURITIES (QUÉBEC) INC.</i>	1991 09 19	Montréal
2864-8467 LE RELAIS DE MISTASSINI INC.	1991 09 25	Baie-Comeau
2865-9050 LES RÉNOVATIONS CODEL INC.	1991 09 20	Montréal
2864-6909 RÉNO-SIN INC.	1991 09 20	Joliette
2865-8359 RENTABILITÉ, SÉCURITÉ ET CONFORT INC.	1991 09 19	Montréal
2865-1214 RÉPARATIONS R.M.L. INC.	1991 09 27	Québec
2865-8730 RESTAURANT LUCK HOP FOO INC.	1991 09 19	Montréal
2865-8516 RESTO DU CARREFOUR INC.	1991 09 18	Terrebonne
2865-9910 RÔTISSERIE LA BONNE FAMILLE INC.	1991 09 23	Montréal
2865-7997 RÔTISSERIE «LE COQ DU ROI» INC.	1991 10 01	Longueuil
2864-9994 SABLIÈRE TANGUAY INC.	1991 09 24	Québec
2865-1669 SAMADAM INC.	1991 09 27	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-7799 SEALMAX INC.	1991 09 19	Montréal
2865-0802 SECRÉTARIAT EXPRESS LA TUQUE INC.	1991 09 27	Saint-Maurice
2864-9671 LES SERRES BOISJOLI INC.	1991 09 23	Québec
2864-9929 LE SERVICE DE CONSULTATION L'ASSISTANT INC.	1991 09 23	Saint-François
2866-0918 SERVICE DE NETTOYAGE BEVERLY HILLS INC. BEVERLY HILLS CLEANING SERVICE INC.	1991 09 24	Montréal
2865-9282 SERVICES COMPTABLES INFORMATÉC INC.	1991 09 20	Longueuil
2865-7906 SERVICES DE PROTECTION R.B.L. INC.	1991 09 19	Laval
2866-0488 SERVICES D'ENTRETIENS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL MTL INC.	1991 09 25	Montréal
2864-9978 SERVICES ÉLECTROTECHNIQUES SEIDEL INC.	1991 09 23	Québec
2865-1040 SERVICES IMMOBILIERS CHABOT INC.	1991 09 24	Québec
2866-0751 LES SERVICES PROFESSIONNELS JEAN-RENÉ MICHAUD INC.	1991 09 24	Longueuil
2865-8532 SERVICES PROFESSIONNELS MÉDI-DENT INC.	1991 09 24	Montréal
2864-8889 SOCIÉTÉ DE COURTAGE, MARINE & MOTORISÉS S.C.M.M. INC.	1991 09 23	Joliette
2866-1858 SOCIÉTÉ DE GESTION JEAN-MARC ARSENEAULT INC.	1991 09 26	Montréal
2866-0983 SOCIÉTÉ DE GESTION LUC ARSENEAULT INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1825 SOCIÉTÉ DE GESTION PIERRE ARSENEAULT INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1833 SOCIÉTÉ DE GESTION ROBERT ARSENEAULT INC.	1991 09 26	Joliette
2866-1288 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D ALGENE INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1890 SOCIÉTÉ IMAGENE R & D INC.	1991 09 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2866-2021 SOJACOM INC.	1991 09 27	Terrebonne
2866-0959 SOLIDIRECT INC.	1991 09 25	Saint-François
2864-6917 SOUDURE ROGER BOISVERT INC.	1991 09 20	Trois-Rivières
2865-8326 LES SOUDURES LINDSAY MARTEL INC.	1991 09 19	Joliette
2865-1255 LE SPÉCIALISTE DU JEU VIDÉO DU QUÉBEC INC.	1991 09 27	Québec
2864-9374 SPORT IMAGINE INC.	1991 09 24	Québec
2866-0991 STUDIO D'ART MINAS INC. MINAS ART STUDIO INC.	1991 09 26	Montréal
2866-1213 SUPERMARCHÉ M.D. BEAULAC INC.	1991 09 25	Longueuil
2866-1437 SYSTÈME N.L. INC.	1991 09 26	Montréal
2866-2039 S.P.E.Q. DE L'ÎLE INC.	1991 09 27	Iberville
2865-1941 TABAC MAGIE INC.	1991 09 27	Montréal
2865-0026 TECHNOLOGIES S.E.P.I.A. INC.	1991 09 24	Iberville
2866-0801 LES TISSUS D'ÉMILIE INC.	1991 09 24	Bedford
2866-2047 LES TOURS DIAMANT INC.	1991 09 27	Montréal
2866-1841 TRAITEMENT D'EAU AQUANET INC. AQUANET WATER TREATMENT INC.	1991 09 25	Montréal
2864-4623 TRANSPORT MRL INC.	1991 09 20	Drummond
2865-8797 TRANSPORT PHOENIX ARCHAMBAULT INTERNATIONAL INC.	1991 09 19	Laval
2865-1750 TRANSPORT ROGER RHÉAUME INC.	1991 09 30	Beauce
2865-0539 TRANSPORT R. BISSON INC.	1991 09 27	Beauce
2866-1627 TRANS-INNOV M.R.P. 2000 INC.	1991 09 24	Montréal
2864-9895 UNINET R.D.C. INC.	1991 09 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2865-1149 LES VACANCIERS DE LA CAPITALE INC.	1991 09 26	Québec
2865-9415 VENTILATION JEAN-MARC ROBERGE INC.	1991 09 19	Montréal
2866-2351 VÊTEMENTS DE SPORT OLYMPIA INC.	1991 09 27	Montréal
2865-8821 VITRES D'AUTOS PIERRE DÉCARIE INC.	1991 09 19	Laval
2865-8300 VOYAGES GHISLAIN LÉPINE INC.	1991 09 19	Beauharnois
2865-9126 ZYX PRODUCTIONS INC.	1991 10 01	Montréal
3115		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1231-9414 LES AMBULANCES TRUDEAU INC.	1967 03 31	1991 09 30	
1359-7398 ATELIER D'USINAGE ROCK INC.	1974 10 17	1991 09 30	
1479-4119 AUTOBUS SALABERRY INC.	1977 07 12	1991 09 20	
1331-4034 LES AUTOMOBILES GUY PHARAND INC.	1973 06 01	1991 08 23	
1474-4205 BERGERON & DOUILLARD INC.	1977 02 21	1991 09 23	
1333-2986 BOUTHILLIER-RIOX INC.	1972 10 03	1991 09 26	
1166-1386 CENTRE DU RESSORT T.R. INC.	1959 08 20	1991 09 20	
1154-6843 CHS. N. PAQUET LTÉE	1957 12 02	1991 09 25	
1282-1534 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES LAURENTIDES INC.	1962 09 21	1991 09 25	
1627-6263 DOMAINE REPENTIGNY INC.	1978 06 20	1991 09 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1254-7949 DUANER LTÉE	1971 11 12	1991 09 23	
1368-2257 EXTERMINATION DENIS BRISSON INC.	1974 05 13	1991 09 24	
1357-3613 FILETAGE INTERNATIONAL S.P. INC.	1974 06 25	1991 09 27	
1333-1632 GARAGE HENRI SIMARD LTÉE	1972 10 13	1991 09 20	
1211-7644 LES INDUSTRIES WINK LTÉE	1971 01 09	1991 08 26	
1369-4419 JOS. BÉLAND INC.	1974 09 24	1991 09 25	
1477-4921 LEMAY & ROBERT INC.	1977 05 10	1991 09 23	
1363-2724 MARPIERMIK INC.	1975 05 05	1991 09 30	
1171-6289 LES PÉTROLES PARÉ INC.	1966 10 04	1991 09 30	
1369-8113 PLACEMENTS MOLIDA LTÉE	1974 09 26	1991 09 27	
1259-5617 PLACEMENTS SIPRO LTÉE	1963 01 07	1991 09 24	
1243-7117 LES PNEUS M. T. C. INC.	1971 04 27	1991 09 20	
1259-2259 RÉAL ROY & FILS INC.	1964 02 06	1991 09 19	
1317-3240 RESSORTS MASKA INC.	1956 07 19	1991 09 20	
1639-4322 SALLE DE JEUX LA MEUNERIE INC.	1979 10 16	1991 08 29	
1509-9450 SALONS FUNÉRAIRES PERRON LTÉE	1978 01 04	1991 09 25	
1274-6780 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MATANE INC.	1956 06 07	1991 09 23	
1280-8796 LA SOCIÉTÉ PRODEV INC.	1969 03 04	1991 09 20	
1348-1288 VALIQUETTE CONSTRUCTION INC.	1972 07 05	1991 09 23	1348-1288 QUÉBEC INC.

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2865-1727 2865-1727 QUÉBEC INC.	2539-1012 QUÉBEC INC. 2166-8215 QUÉBEC INC. 2168-3081 QUÉBEC INC.	1991 10 01	Québec
2865-0562 BERCASON INC.	NOFALCO INC. DACOSON INC. BERCASON INC.	1991 09 30	Saint-Hyacinthe
2865-1743 BOUCHERIE DES HALLES DE STE-FOY INC.	BOUCHERIE DES HALLES DE STE-FOY INC. BOUCHERIE DES HALLES DU PETIT QUARTIER INC.	1991 09 30	Québec
2865-0596 LES BREUVAGES LEMOYNE LTÉE	2423-6952 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES DEPAR INC. 2169-2207 QUÉBEC INC. LES BREUVAGES LEMOYNE, LTÉE	1991 10 01	Montréal
2865-1271 BRODEUR, VADNAIS & ASSOCIÉS INC.	LE GROUPE D'ASSURANCES BRODEUR ET BRODEUR INC. BRODEUR VADNAIS & ASSOCIÉS INC.	1991 10 01	Saint-Hyacinthe
2865-1297 CONSTRUCTIONS PAYSANNES INC.	CONSTRUCTIONS PAYSANNES INC. LES ENTREPRISES A. PLANTE INC.	1991 10 01	Québec
2864-8178 EXPLORATION MINIERE GOLDEN DAY INC. GOLDEN DAY MINING EXPLORATION INC.	EXPLORATION MINIERE GOLDEN DAY INC. 2626-4838 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2864-8160 EXPLORATIONS GROUPE D'OR INC. GOLDEN GROUP EXPLORATIONS INC.	EXPLORATIONS GROUPE D'OR INC. 2854-7313 QUÉBEC INC.	1991 09 19	Montréal
2864-6925 FERME LUC DUFRESNE INC.	FERME LUC DUFRESNE INC. VOLAILLES ST-DAMIEN INC.	1991 09 20	Joliette
2864-4797 LES FOURNITURES GILBERT INC.	LES FOURNITURES GILBERT INC. PLANCHE HÉRITAGE INC.	1991 10 01	Labelle
2864-9887 GARAGE CHARLES PERRON INC.	2749-2875 QUÉBEC INC. GARAGE CHARLES PERRON INC.	1991 09 30	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2864-9721 GESTION JACQUES DOYON INC.	GESTION JACQUES DOYON INC. LOCATION ALIMENTATION QUÉBEC INC. 2319-6876 QUÉBEC INC.	1991 09 24	Beauce
2865-0133 GESTION M.F.S.P. LAPLANTE INC.	GESTION M.F.S.P. LAPLANTE INC. MEUBLES RICHARD & LAPLANTE INC.	1991 10 01	Bedford
2865-0570 IMPRESSIONS ASTRU INC.	IMPRESSIONS ASTRU INC. GESTION EDMOND FORTIER INC.	1991 09 30	Drummond
2864-8905 IMPRIMERIE BERNIER ET FILS INC.	2164-4562 QUÉBEC INC. IMPRIMERIE BERNIER ET FILS INC.	1991 10 01	Joliette
2865-0505 LIARD MÉCANIQUE INDUSTRIELLE INC.	LIARD MÉCANIQUE INDUSTRIELLE INC. GESTION LIARD INC.	1991 10 01	Joliette
2864-4805 MEUNERIE DUCHARME INC.	MEUNERIE DUCHARME INC. PORCHERIE DENIS DUCHARME INC.	1991 10 01	Arthabaska
2865-1735 PÊCHERIES P.R.D.M. INC.	SHRIMPCO INC. PÊCHERIES P.R.D.M. INC.	1991 09 30	Québec
2865-0778 PIÈCES D'AUTO RANGER INC. RANGER AUTO PARTS INC.	PIÈCES D'AUTO RANGER INC. 2853-2257 QUÉBEC INC.	1991 10 01	Beauharnois
2864-4714 PRODUITS ALIMENTAIRES BERTHELET INC. BERTHELET FOOD PRODUCTS INC.	PRODUITS ALIMENTAIRES BERTHELET INC. BERTHELET ET LÉGER INC. LES ENTREPRISES BERTHELET INC.	1991 10 01	Laval
2864-8863 QUINCAILLERIE ARCHITECTURALE CAPSOL INC.	QUINCAILLERIE ARCHITECTURALE CAPSOL INC. 2747-9724 QUÉBEC INC.	1991 10 01	Montréal
2864-9812 RAYMOND VAILLANCOURT LTÉE	LES PLACEMENTS F.V. LTÉE RAYMOND VAILLANCOURT LTÉE	1991 10 01	Chicoutimi
2865-0281 RÉSIDENTE FUNÉRAIRE RIOPEL INC.	RÉSIDENTE FUNÉRAIRE LALIBERTÉ INC. GESTIONS MAURICE RIOPEL INC.	1991 10 01	Joliette
2865-0513 LES RÉSIDENCES PRINCE INC.	LES RÉSIDENCES PRINCE INC. HABITAT PRÉFAB (1989) INC.	1991 09 29	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2865-1974 LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE JEAN- MARC LAMBERT INC.	2755-7800 QUÉBEC INC. RECYCLAGE BIO-FORÊT INC.	1991 09 30	Kamouraska
2864-4789 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ST-JOVITE INC.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ST-JOVITE LTÉE R. LABELLE & FILS LTÉE	1991 10 01	Terrebonne
2864-9960 TRANSPORT CLAUDE CHABOT (1991) INC.	TRANSPORT CLAUDE CHABOT INC. LES PLACEMENTS CHAMI INC.	1991 09 30	Montréal
2865-1263 VEXCO INC.	VEXCO SCIERIE INC. VEXCO SÉCHOIRS INC.	1991 10 01	Frontenac

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3117

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-9362 1852-9362 QUÉBEC INC.	1981 12 04	1991 09 20	de la dénomination sociale: SABLIÈRES GENOR INC.
1859-9555 1859-9555 QUÉBEC INC.	1982 07 26	1991 09 27	des dispositions
2150-9161 2150-9161 QUÉBEC INC.	1983 02 10	1991 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2417-2587 2417-2587 QUÉBEC INC.	1986 06 02	1991 09 23	du district: Saint-Hyacinthe
2430-0923 2430-0923 QUÉBEC INC.	1987 02 27	1991 09 23	1) de la dénomination sociale: IMEX TRANSPORT INC. 2) du district: Alma
2526-4938 2526-4938 QUÉBEC INC.	1987 05 29	1991 09 26	du district: Trois-Rivières
2543-1958 2543-1958 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1991 09 26	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions
2552-8746 2552-8746 QUÉBEC INC.	1988 04 12	1991 09 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS THOUIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2638-2408 2638-2408 QUÉBEC INC.	1989 06 30	1991 09 20	de la dénomination sociale: ANTONIO BOISVERT & FILS INC.
2639-7828 2639-7828 QUÉBEC INC.	1989 02 28	1991 09 26	du district: Saint-Hyacinthe
2641-1991 2641-1991 QUÉBEC INC.	1989 03 29	1991 09 26	du capital-actions
2735-5031 2735-5031 QUÉBEC INC.	1989 08 14	1991 09 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES M.A. DUBÉ INC.
2741-1503 2741-1503 QUÉBEC INC.	1989 10 16	1991 09 27	du district: Longueuil
2745-7399 2745-7399 QUÉBEC INC.	1989 12 28	1991 09 20	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS CINELLI (D.R.D.) INC.
2755-7800 2755-7800 QUÉBEC INC.	1990 07 10	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2758-5280 2758-5280 QUÉBEC INC.	1990 07 25	1991 09 20	de la dénomination sociale: GROUPE CONSEIL INFORMEX INC.
2759-9943 2759-9943 QUÉBEC INC.	1990 07 11	1991 09 27	du district: Montréal
2842-2665 2842-2665 QUÉBEC INC.	1990 08 31	1991 09 18	de la dénomination sociale: CLINIQUE DE SKI MONT- TREMBLANT INC.
2842-8290 2842-8290 QUÉBEC INC.	1990 10 26	1991 09 26	1) de la dénomination sociale: LES PROMOTIONS QUÉBEC-SOLEIL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
2844-1707 2844-1707 QUÉBEC INC.	1990 09 19	1991 09 23	de la dénomination sociale: AL DESIGN INC.
2844-4081 2844-4081 QUÉBEC INC.	1990 09 28	1991 08 28	du district: Saint-Hyacinthe
2845-6598 2845-6598 QUÉBEC INC.	1990 10 31	1991 09 27	du district: Joliette
2847-2017 2847-2017 QUÉBEC INC.	1990 11 26	1991 09 30	du capital-actions
2848-5878 2848-5878 QUÉBEC INC.	1991 01 04	1991 09 18	de la dénomination sociale: DUMEZ CONSTRUCTION CANADA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2848-8211 2848-8211 QUÉBEC INC.	1991 01 10	1991 09 25	du district: Longueuil
2849-7238 2849-7238 QUÉBEC INC.	1991 01 31	1991 08 22	1) des restrictions à l'activité 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 12
2852-3488 2852-3488 QUÉBEC INC.	1991 03 21	1991 09 16	de la dénomination sociale: CENTRE DE TRAITEMENT SUD OUEST INC.
2852-7661 2852-7661 QUÉBEC INC.	1991 04 08	1991 09 20	du district: Beauce
2852-9147 2852-9147 QUÉBEC INC.	1991 04 08	1991 09 23	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION SYLVAIN PIGEON (1991) INC.
2853-6332 2853-6332 QUÉBEC INC.	1991 02 25	1991 09 25	du district: Saint-François
2854-4286 2854-4286 QUÉBEC INC.	1991 03 19	1991 09 27	de la dénomination sociale: MOTIFS & COULEURS INC.
2854-7966 2854-7966 QUÉBEC INC.	1991 03 27	1991 09 26	du district: Longueuil
2855-3477 2855-3477 QUÉBEC INC.	1991 04 15	1991 09 01	du district: Longueuil
2859-6765 2859-6765 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 09 25	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS GART INC.
2859-7722 2859-7722 QUÉBEC INC.	1991 07 03	1991 09 24	de la dénomination sociale: I.I.T. IMAGE INTÉGRÉE À LA TÉLÉ-CONFÉRENCE INC. I.I.T. INTEGRATED IMAGE TELECONFERENCING INC.
2860-5079 2860-5079 QUÉBEC INC.	1991 06 14	1991 09 19	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2861-1390 2861-1390 QUÉBEC INC.	1991 07 11	1991 09 26	du district: Frontenac
2861-1747 2861-1747 QUÉBEC INC.	1991 08 01	1991 09 11	1) de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS MAUDE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2861-3370 2861-3370 QUÉBEC INC.	1991 07 19	1991 09 19	de la dénomination sociale: PLACEMENTS JEAN BIENVENUE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2861-7314 2861-7314 QUÉBEC INC.	1991 08 09	1991 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2861-7322 2861-7322 QUÉBEC INC.	1991 08 09	1991 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2862-5424 2862-5424 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 09 24	1) du district: Saint-François 2) du capital-actions 3) des dispositions
2863-7080 2863-7080 QUÉBEC INC.	1991 09 04	1991 09 20	du district: Montréal
2863-7825 2863-7825 QUÉBEC INC.	1991 09 04	1991 09 17	de la dénomination sociale: L'HEBDO GRANBYEN (1991) INC.
2864-7717 2864-7717 QUÉBEC INC.	1991 09 13	1991 09 23	de la dénomination sociale: ULTRATECH COMPOSITE INC.
2864-7865 2864-7865 QUÉBEC INC.	1991 09 18	1991 09 26	1) de la dénomination sociale: TRANS-PLUS EXPRESS J.L. INC. 2) du district: Rimouski
2864-9242 2864-9242 QUÉBEC INC.	1991 09 20	1991 09 25	de la dénomination sociale: HÔTEL MOTEL VILLA DES PINS (1991) INC.
1463-2319 ADMICON LTÉE	1975 11 24	1991 09 24	du capital-actions
2847-9004 ALEX RECHERCHE INC.	1990 12 12	1991 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2852-1862 ALIMENTATION ST-SYLVESTRE INC.	1991 03 14	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 25
2174-2184 B & A CONSTRUCTION LTÉE	1984 08 29	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1628-1701 BOUTIQUE SÉLECTION INC.	1978 07 10	1991 09 26	de la dénomination sociale: 1628-1701 QUÉBEC INC.
2154-0596 BREUVAGES ABITIBI INC.	1983 04 14	1991 09 26	du capital-actions
2641-2437 CABANA ASSURANCES INC.	1989 03 30	1991 09 20	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1359-8701 CALCULATEC INC.	1974 10 23	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2319-3154 CENTRE ALTERNATEUR DÉMARREUR L.T. INC.	1985 04 16	1991 09 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2315-9338 CENTRE DE PLONGÉE MILLE-ÎLES INC.	1985 01 30	1991 09 23	de la dénomination sociale: AQUA PLEIN AIR INC.
1635-9317 CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1979 05 02	1991 09 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1124-9901 CLAUDE BOURDON ÉLECTRIQUE LTÉE	1964 02 20	1991 09 25	1) de la dénomination sociale: 1124-9901 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal
2326-9962 CONFECTIONS S.V.C. INC.	1985 09 16	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2850-6897 LE CONSORTIUM ALB INC.	1991 01 24	1991 09 27	de la dénomination sociale: INARCO (1991) INC.
2328-8178 CONSTRUCTION EDEN (1987) INC.	1985 10 09	1991 09 20	du capital-actions
1470-8747 CONSTRUCTION PAUL-H. PARÉ INC.	1976 11 03	1991 09 26	de la dénomination sociale: 1470-8747 QUÉBEC INC.
2634-9936 LES CONSULTANTS T.V.D.F. INC.	1989 02 03	1991 09 27	de la dénomination sociale: 2634-9936 QUÉBEC INC.
2542-8871 COUVRE-PLANCHER DES FAUBOURGS INC.	1988 01 13	1991 09 25	de la dénomination sociale: 2542-8871 QUÉBEC INC.
2627-1106 CUISSI BOUTIQUE MKS/ST-JEAN INC.	1988 09 23	1991 09 30	du capital-actions
2543-1719 LES DISTRIBUTIONS M.M.T. INC.	1987 12 04	1991 09 24	du capital-actions
2850-0692 DROUIN & PARENT CONSTRUCTION INC.	1991 01 01	1991 09 25	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1633-5895 DURALAMPE INC.	1979 02 08	1991 09 23	de la dénomination sociale: 1633-5895 QUÉBEC INC.
2750-3614 ECO 2000 INC.	1990 03 14	1991 09 24	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2540-9061 LES ÉDITIONS IMAGINATURE INC.	1987 11 05	1991 09 23	de la dénomination sociale: LE GROUPE IMAGINATURE INC.
2551-0421 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B M S S INC.	1988 04 12	1991 09 23	du capital-actions
2172-3713 LES ENTREPRISES DE LOISIRS RAGUENEAU INC.	1984 07 06	1991 09 23	du capital-actions
2733-6734 LES ENTREPRISES HURON INC.	1989 07 10	1991 09 26	du district: Terrebonne
1845-0205 LES ENTREPRISES H.A. LEFEBVRE INC.	1981 04 06	1991 09 20	du district: Beauharnois
2860-7687 LES ENTREPRISES JUMEAU-ROSE INC.	1991 07 11	1991 08 23	du district: Longueuil
1504-3698 LES ENTREPRISES J.P. CHARTIER INC.	1976 07 23	1991 09 24	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CLAUDIAN VALLIÈRE INC.
1507-5005 LES ENTREPRISES J.S.N. INC.	1977 10 11	1991 09 27	du capital-actions
1632-1580 LES ENTREPRISES L. VIDAL INC.	1978 12 11	1991 09 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES G. LECOMPTE INC.
1110-4643 LES ENTREPRISES MARSOLAI INC.	1966 11 28	1991 09 23	du capital-actions
2415-9659 LES ENTREPRISES SAVINO INC.	1986 05 01	1991 09 26	du capital-actions
2857-8870 ENTRETIEN MÉNAGER LA BONNE ÉTOILE INC.	1991 05 10	1991 09 24	du capital-actions
1107-7120 ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT NATIONAL INC.	1965 02 12	1991 09 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1505-4380 ÉRECTION MYRAC LTÉE	1976 10 25	1991 09 23	du district: Rimouski
2434-7098 EXPLORATION ROGI INC.	1986 03 11	1991 09 23	1) de la dénomination sociale: RESSOURCES ALLIANCE INTERNATIONALE INC. INTERNATIONAL ALLIANCE RESOURCES INC. 2) des dispositions
1860-2763 FRANÇOIS RACINE & FILS INC.	1982 08 06	1991 09 23	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1636-4291 FRÉDÉRIC BERTHIAUME INC.	1979 05 23	1991 09 26	de la dénomination sociale: FERME CLAUDE BERTHIAUME INC.
2539-8348 GAGNON KHOURY CARTIER DORVAL INC.	1987 10 02	1991 08 30	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2862-2140 GALERIE LA MEZZANINE LTÉE	1991 07 19	1991 09 20	de la dénomination sociale: JULIEN-GUIMOND LTÉE
2861-8270 GÉPROCON INC.	1991 07 09	1991 09 24	du district: Longueuil
2421-9164 GESTION ACTEM INC.	1986 11 07	1991 09 20	du capital-actions
2532-6455 GESTION ANDRÉ HOULE INC.	1987 11 09	1991 08 23	du district: Laval
2156-0768 GESTION BERNARD LORRAIN INC.	1983 05 27	1991 09 23	du capital-actions
2172-3499 GESTION GALAR INC.	1984 07 05	1991 09 27	du capital-actions
2864-3880 GESTION HUBERT REID INC.	1991 08 30	1991 09 27	de la dénomination sociale: 2864-3880 QUÉBEC INC.
1840-6033 GESTION MARIO ST-PIERRE INC.	1980 11 14	1991 09 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2739-3420 GESTION ROCADY INC.	1989 09 30	1991 09 25	du capital-actions
2620-2887 GESTION ROGER DES JARDINS INC.	1988 07 06	1991 09 24	de la dénomination sociale: GESTION DAN 2502 INC.
2156-0776 GESTION RONALD LORRAIN INC.	1983 05 27	1991 09 23	du capital-actions
2156-0784 GESTION SPADER INC.	1983 05 27	1991 09 23	du capital-actions
2416-3842 LE GÎTE DU PIONNIER INC.	1986 05 08	1991 09 23	du capital-actions
2429-4910 LE GROUPE BÉLANGER PARENT INC.	1987 02 20	1991 08 22	du district: Beauce
2640-6033 LE GROUPE BLOCO INTERNATIONAL INC.	1989 03 16	1991 09 23	1) de la dénomination sociale: LES COUVRE-PLANCHERS SPECSOL INC. 2) du district: Drummond
2633-8327 GROUPE IMMOBILIER ST-FÉLIX INC.	1989 01 10	1991 09 26	du capital-actions
1236-1697 GROUPE LANIEL INC.	1949 03 10	1991 09 30	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2326-5259 LE GROUPE VIDÉOTRON LTÉE	1985 09 01	1991 09 25	du capital-actions
1861-2168 GUAY BANQUET SERVICE INC.	1982 09 08	1991 10 01	du capital-actions
1843-5404 IMPRIMERIE M.R.S. INC.	1981 02 27	1991 09 26	1) du district: Montréal 2) du capital-actions 3) des dispositions
2627-5297 LES INDUSTRIES DOREL INC.	1988 10 26	1991 09 23	du capital-actions
2548-9014 INFORMATIQUE CONSEIL PLUS INC.	1988 02 18	1991 09 30	du capital-actions
2760-1830 KIOSQUE DE LA PRESSE INTERNATIONALE INC.	1990 07 18	1991 09 20	de la dénomination sociale: RESTAURANT L'OLIVIER DU PARC INC.
2737-3372 L & L STRUCTURE INC.	1989 10 27	1991 09 23	de la dénomination sociale: DÉLI-PUR INC.
2746-3538 LABORATOIRES BIO-FORÊT INC.	1990 02 07	1991 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2746-3538 LABORATOIRES BIO-FORÊT INC.	1990 02 07	1991 09 26	de la dénomination sociale: RECYCLAGE BIO-FORÊT INTERNATIONAL (1991) INC.
2551-5479 LABRE FORTIN INC.	1988 04 26	1991 09 24	de la dénomination sociale: PISCICULTURE DES 3 FRONTIÈRES INC.
2840-7153 LABRECQUE, ROY, YELLE INC.	1990 09 30	1991 09 27	du capital-actions
1121-1497 LAMBERT MULTIMÉDIA INC.	1968 09 12	1991 09 26	du capital-actions
2416-8635 LAROCHÉ & GILBERT CONSTRUCTION INC.	1986 05 28	1991 09 23	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1117-8514 LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS RENAUD INC.	1962 03 26	1991 09 27	1) de la dénomination sociale: INFORMATIQUE NOVEX INC. 2) du district: Laval
2528-6154 L.M. SOL'EX VOYAGES INC.	1987 07 28	1991 09 25	de la dénomination sociale: AGENCE VOYAGES SOL'EX JONICA (M.N.) INC. JONICA SOL'EX TRAVEL AGENCY (M.N.) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1154-5845 MANUFACTURE DE LAMBTON LTÉE	1946 05 27	1991 09 27	du capital-actions
1274-9438 MAYCLERC INC.	1965 05 12	1991 09 27	du capital-actions
2164-3366 MENUISERIE DES PINS (L.F.) LTÉE	1983 12 28	1991 09 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2750-6104 MEUBLES E. LEFEBVRE INC.	1990 03 23	1991 09 26	changeant la date de fusion
2850-3241 MOBILIER ARTISTIQUE DE BUREAU MONTRÉAL INC.	1991 01 11	1991 09 23	du capital-actions
1843-5552 LE MOULIN AGRICOLE DE KÉNOGAMI INC.	1981 02 27	1991 09 27	du capital-actions
2864-7923 PÂTISSERIE ET BOULANGERIE ST-ELOI INC.	1991 09 19	1991 09 23	de la dénomination sociale: PÂTISSERIE-BOULANGERIE LE ST-ÉLOI INC.
2310-2346 PAUL-E. GENDRON INC.	1984 09 13	1991 09 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1856-8105 PHARMAPRO INC.	1982 04 07	1991 09 24	1) du district: Baie-Comeau 2) du capital-actions 3) des dispositions
2760-5633 LES PLACEMENTS DANIEL COUTURE INC.	1990 08 02	1991 09 20	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DACOMARO INC.
1631-8446 LES PLACEMENTS M.D. INC.	1978 11 30	1991 09 25	du capital-actions
1631-4478 LES PLACEMENTS PRADON INC.	1978 11 16	1991 09 25	du capital-actions
2524-9244 LES PLANTATIONS OLIVIER INC.	1987 04 24	1991 09 25	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS MANUEL OLIVIER INC. 2) du district: Mownttréal
2750-3929 LE PRO DU PATIO G D INC.	1990 03 16	1991 09 24	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS ST-BONIFACE INC.
1478-0118 RESTAURANT LE PIEMONTAIS INC.	1977 05 25	1991 09 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2860-1573 LES REVÊTEMENTS ROBERT MATHIEU INC.	1991 06 03	1991 09 23	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2622-6837 RE/MAX EXPERT INC.	1988 06 30	1991 09 19	de la dénomination sociale: JOHANNE DUFRESNE COURTIER INC.
2740-4508 ROGER PARADIS, COURTIER, INC.	1989 12 15	1991 09 23	du district: Beauharnois
2858-1577 LES SERPENTINS COBRA-TECH INC.	1991 05 17	1991 09 25	1) de la dénomination sociale: FILTRATION AQUAZUR MB INC. 2) du district: Longueuil
2150-7173 SERVICE DE PNEUS AUCLAIR INC.	1983 02 01	1991 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2414-1384 SOCIÉTÉ DE GESTION GEORGES LÉGER INC.	1986 03 21	1991 09 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2439-2060 SOCIÉTÉ DE LOGISTIQUE M. L. G. INC.	1986 08 01	1991 09 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1841-5976 SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ST-MICHEL INC.	1980 12 10	1991 09 26	de la dénomination sociale: 1841-5976 QUÉBEC INC.
1510-4847 SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA- DRUMMOND INC.	1978 01 25	1991 09 25	du capital-actions
1855-1762 SPORTS D.R.C. INC.	1982 02 22	1991 09 26	de la dénomination sociale: PLACEMENTS CHANTAL BOUDREAULT INC.
2641-8434 TECHNISEC INC.	1989 04 10	1991 08 27	du district: Terrebonne
2545-8480 TRANSPORT MICHEL CHABOT INC.	1988 02 29	1991 09 20	du capital-actions
2331-0279 LES TRANSPORTS SABLE ET GRAVIER ST- PIERRE INC.	1985 11 26	1991 09 25	de la dénomination sociale: LES TERRASSEMENTS ST-PIERRE INC.
2864-4078 TROPHÉES SÉLECTS INC.	1991 08 30	1991 09 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2437-8069 Y.T.A. MODE EXCLUSIVE INC.	1986 06 09	1991 09 27	de la dénomination sociale: YELKA MODE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2645-6640 ZED ALPHA ALPHA INC.	1989 05 05	1991 09 20	du district: Laval

3118

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2865-0067 AGRICOTOUR RÉGIONAL DU COEUR DU QUÉBEC	1991 09 25	1548, rue Frontenac, Shawinigan
2865-1719 L'APERÇU JOURNAL DE RÉADAPTATION ET DE RÉINTÉGRATION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE DE LANAUDIÈRE	1991 09 27	432, Notre-Dame, Joliette
2864-9416 ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DU GRAND RIGAUD INC.	1991 09 24	420, des Cèdres, Pointe-Fortune
2865-0497 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN	1991 09 26	Saint-André-Avellin
2864-8855 ASSOCIATION DE LA PÊCHE BLANCHE DES LACS INC.	1991 09 25	240, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs
2864-8830 ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC GERVAIS	1991 09 25	148, chemin Pointe des Bouleaux, Labelle
2864-8582 ASSOCIATION DES ANCIENS ET DES ANCIENNES DE LA POLYVALENTE H. GAMELIN	1991 09 25	475, des Cèdres, Buckingham
2864-9408 ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA RÉGION LANAUDIÈRE	1991 09 24	97, 17 ^e Rue, Crabtree
2865-0299 ASSOCIATION DES FAMILLES QUÉBEC-CHINE	1991 09 30	917, Montarville, Saint-Bruno de Montarville
2865-0547 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES INFIRMIERS D'URGENCE DU QUÉBEC	1991 09 30	11181, rue Hénault, Montréal-Nord

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-8590 L'ASSOCIATION DES JEUNES DE COEUR DE LA BASSE-CÔTE-NORD	1991 09 25	Mutton Bay
2864-6958 ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LATIN DU QUÉBEC (A.P.L.Q.)	1991 09 24	3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal
2864-9697 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DE MAISONS MOBILES ET LOCATAIRES DE TERRAIN POUR MAISON MOBILE (A.P.E.L.)	1991 09 23	18, rue Baron, Terrebonne
2865-0604 ASSOCIATION ÉTUDIANTE ZAÏROISE AU CANADA (AEZAC)	1991 09 30	282, Vézina, app. 102, LaSalle
2865-9019 ASSOCIATION LE 1455 A	1991 09 24	3276, rue Firmin, Fabreville
2864-9283 ASSOCIATION TOURISTIQUE MARBIDU	1991 09 23	28, route 255 nord, Bishopston
2864-6941 BOUFFE-ACTION DE ROSEMONT	1991 09 24	5090, 9 ^e Avenue, bureau 204, Montréal
2864-0324 CENTRE DE CROISSANCE LATRAVERSE INC.	1991 09 24	379, Perron, Lavaltrie
2864-0902 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SALEM	1991 09 24	2377, boulevard Rosemont, Montréal
2866-0827 CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SALVADORIEN	1991 09 30	6753, de la Roche, app. 1, Montréal
2864-8574 CENTRE DE NUTRITION BON SECOURS BAHON	1991 09 25	5410, Bélanger est, app. 12, Montréal
2865-9001 CENTRE DE RECHERCHES ARTISTIQUES INDONÉSIENNES INC.	1991 09 26	1333, avenue Mont-Royal est, bureau 103, Montréal
2864-8616 CENTRE MAMUITUN INC.	1991 09 27	Rue Manitou, Mingan
2865-0315 CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES	1991 09 30	1830, Guimont, Trois-Rivières
2864-8798 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VILLEMONTÉL	1991 09 24	210, Route 111 ouest, Villemonté
2865-1834 LE CLUB DE L'AMITIÉ DE LOUISEVILLE	1991 09 26	50, St-Jacques, Louiseville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2865-0588 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VALLÉE DE LA ROUGE	1991 09 30	233, rue Therrien, L'Annonciation
2865-0018 CLUB D'ÂGE D'OR DES ISLES - HARRINGTON HARBOUR HARRINGTON HARBOURS' GOLDEN ISLANDERS CLUB	1991 09 24	Harrington Harbour
2864-8848 CLUB D'AÏKIDO YÔSEIKAN BUDÔ DE L'OUTAOUAIS	1991 09 25	Hull
2865-0190 LE CLUB SÉLECT DES CENT ASSOCIÉS DE TROUVARIR INC.	1991 09 27	121, Des Rochers, Laval-des-Rapides
2864-8988 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU PONTIAC	1991 09 30	Edifice de MRC Pontiac, Route 148, Litchfield
2864-8640 COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 275 ^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOMPTION	1991 09 27	Hôtel de Ville de l'Assomption, 399, rue Dorval, l'Assomption
2865-1685 CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE THETFORD MINES INC.	1991 09 27	2383, boulevard Smith nord, Thetford Mines
2865-0125 CORPORATION CULTURELLE MAMU	1991 09 26	3, rue Atuhk, Mashteviatsh
2864-8152 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA MAURICIE	1991 09 23	230, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine
2865-0042 LA CORPORATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE DE THETFORD MINES	1991 09 25	576, rue Simoneau, Thetford Mines
2864-9366 ÉGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE DU SAGUENAY	1991 09 24	1702, des Bouleaux, L'Ange-Gardien
2865-1123 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (FAEP)	1991 09 27	1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal
2864-9879 FONDATION ADOPTION QUÉBEC MONDE	1991 09 25	945, chemin Ste-Foy, Québec
2864-8186 LA FONDATION DE L'ÉCOLE PREMIER MESIFTA DU CANADA	1991 09 24	2325, avenue Ekers, Montréal
2864-8566 FONDATION DU SÉMINAIRE DE LA TRÈS-SAINT-TRINITÉ	1991 09 26	1, Place Ville Marie, Montréal
2864-2452 GÎTE LE DÉBROUILLARD	1991 09 27	110, 104 ^e Avenue, Lafontaine

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2864-9705 GROUPE DE PROMOTION DE L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1991 09 23	87, Mgr Ross, Gaspé
2864-2775 GROUPE DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DU SIDA - ESPOIR	1991 09 25	Faculté des Sciences Infirmières, Université de Montréal, Montréal
2864-8921 L'HÊTRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1991 09 27	1101, rue Lautrec, Otterburn Park
2865-0034 INSTITUT NATIONAL CANADIEN DES AVEUGLES, DISTRICT DE MATANE	1991 09 25	235, avenue St-Jérôme, Matane
2864-9275 JEUX PANAMÉRICAINS, SHERBROOKE 1999	1991 09 23	1300, boulevard Portland, Sherbrooke
2864-8632 LES LANGUEURS-TENDRES	1991 09 27	8578, rue Berri, Montréal
2864-8996 LIGUE DE TAXI A-57 INC.	1991 09 30	417, 23 ^e Avenue, Île-Perrot
2865-1859 MAISON DE JEUNES BOURLAMAQUE	1991 09 26	210, Saint-Cyrille ouest, app. 1, Québec
2864-8137 LA MAISON DES FAMILLES DE CHICOUTIMI	1991 09 23	Chicoutimi
2861-6746 MAISON GENESIS GENESIS HOUSE	1991 09 24	Communauté urbaine de Montréal
2864-9291 MESSAGER RDE INC.	1991 09 23	156, Chambois, Beauport
2864-8624 MUSÉE INTERNATIONAL DE L'AUTO DE GRANBY INC.	1991 09 27	91, rue Principale, Granby
2864-9853 LES NOUVELLES NANG MOI	1991 09 25	3270, Ellendale, bureau 211, Montréal
2865-1982 OPTI-AIDE THETFORD INC.	1991 09 30	638, rue Desrosiers, Thetford Mines
2857-2501 PARENTS-UNIS DU BAS DU FLEUVE	1991 09 23	1600, boulevard Jacques-Cartier, bureau 200, Mont-Joli
2865-0760 POV PRODUCTIONS	1991 09 30	4904, rue de Grandpré, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2865-0265 PRODUCTIONS ARC H20	1991 09 27	10, rue Ontario est, bureau 908, Montréal
2864-9846 REGROUPEMENT ÉCONOMIE ET CONSTITUTION (REC)	1991 09 25	1100, boulevard René-Lévesque ouest, 25 ^e Étage, Montréal
2864-6990 REGROUPEMENT ENTRAIDE POUR LA MÈRE ET SES ENFANTS DE BEDFORD (E.M.E.)	1991 09 24	2, Adhémar-Cusson, Bedford
2865-0307 RÉSIDENTE A. PARENT INC.	1991 09 30	233, rue Gauvin, Saint-Louis du ha!ha!
2864-8608 SKI-SECURE INC.	1991 09 25	4545, avenue Pierre de Coubertin, 2 ^e Étage, bureau 1045.6, Montréal
2864-8145 SOCIÉTÉ DE PROTECTION FONCIÈRE DE SAINTE-ADÈLE	1991 09 23	250, Chamonix, Sainte-Adèle
2865-0174 SOCIÉTÉ D'HABITATION SANS BARRIÈRES INC.	1991 09 27	2275, avenue Laurier est, Montréal
2865-1032 SOCIÉTÉ D'INTERPRÉTATION GÉOLOGIQUE DE QUÉBEC	1991 09 24	751, Ste-Marie, app. 2, Québec
2865-1578 TABLE DE CONCERTATION ÉDUCATION-MAIN D'OEUVRE DE LA RIVE-SUD INC.	1991 09 27	1860, 1 ^{re} Rue, Saint-Romuald
2865-0794 UNION DES MOUVEMENTS DÉMOCRATIQUES DE L'AFRIQUE DE L'EST	1991 09 30	8530, Viau, Saint-Léonard
2864-5794 VEILLEUSE DE ST-LAURENT	1991 09 25	1420, Crevier, app. 4, Saint-Laurent

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2865-0414 CENTRE RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE QUÉBEC (CREDEQ)	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE HAUTE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL CENTRE DE CRÉATION D'ENTREPRISES DE QUÉBEC (CECEQ)	1991 10 01	840, rue Ste-Thérèse, Québec
3120			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1633-3379 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES INC.	1979 03 16	1991 09 25	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2630-6936 ASSOCIATION DE LA GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE DU QUÉBEC INC.	1989 01 11	1991 09 24	1) de la dénomination sociale: LA FONDATION DE LA GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE (F.G.M.O.) INC. THE BONE MARROW TRANSPLANT FOUNDATION (B.M.T.F.) INC. 2) des objets
1341-2283 L'ASSOCIATION DES GROSSISTES EN FRUITS ET LÉGUMES DU QUÉBEC	1948 02 25	1991 09 24	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES
2535-9506 ASSOCIATION DES RIVERAINS DES LACS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HUBERT	1987 06 02	1991 09 25	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE DE ST-HUBERT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
1502-2312 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT (CAMPUS LONGUEUIL)	1976 02 20	1991 09 24	des objets
2850-6558 CENTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SAGUENAY LAC ST-JEAN	1991 01 22	1991 09 30	des objets
2173-6723 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTREAL- NORD	1984 09 19	1991 09 25	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1646-2947 CENTRE D'INITIATION AUX LOISIRS DE LAVAL	1980 08 12	1991 09 24	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'IMPLICATION LIBRE DE LAVAL EN RÉADAPTATION SOCIALE C.I.L.L. 2) des objets
1357-6210 CLUB SOCIAL DE LA BONNE ENTENTE QUÉBON (1974) INC.	1974 07 03	1991 09 25	de la dénomination sociale: CLUB SOCIAL DE LA BONNE ENTENTE NATREL INC.
2541-8591 COMITÉ ACTION-FAMILLE ESTRIE	1987 12 08	1991 09 30	1) de la dénomination sociale: COMITÉ ACTION-FAMILLE SHERBROOKE, INC. 2) des objets 3) des dispositions
2553-1245 LA DESCENTE DE LA CHAUDIÈRE INC.	1988 05 24	1991 09 26	1) de la dénomination sociale: REGROUPEMENT DES DIRECTEURS DE LOISIR BEAUCE-APPALACHES 2) des objets 3) des dispositions
2427-7576 FONDATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE INC.	1987 01 13	1991 09 30	des objets
1508-2621 LES HABITATIONS LA CHARPENTE INC.	1977 11 03	1991 09 25	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2327-1257 IMPLANTATION JEUNESSE STE-ADELE	1985 10 02	1991 09 24	1) de la dénomination sociale: MAISON DES JEUNES SAINTE-ADELE 2) du nombre des administrateurs: 9

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2167-6275 LE RASSEMBLEMENT DES FAMILLES MAGHRÉBINES MUSULMANES DE MONTRÉAL (R.F.M.M.M.)	1984 05 15	1991 09 30	1) de la dénomination sociale: CENTRE ÉDUCATIF MAGHRÉBIN DE MONTRÉAL 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions
2421-3076 LE REFLET DE POINTE ST-CHARLES (MONTRÉAL)	1986 11 14	1991 09 25	de la valeur des biens immobiliers
2537-4174 SAFARI-MAISON INTERCULTURELLE	1987 07 22	1991 09 27	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2543-0117 TABLE DE CONCERTATION DES INFIRMIÈRES EN SANTÉ DES JEUNES 5-12 ANS - RÉGION	1988 01 19	1991 09 26	de la dénomination sociale: TABLE DE CONCERTATION DES INFIRMIÈRES EN SANTÉ DES JEUNES 5-12 ANS - RÉGIONS 01-03-12
03			

3121

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2151-1068 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LOTBINIÈRE-OUEST	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA M.R.C. DE BÉCANCOUR	1983 02 07
2841-1874 CENTRE NATIONAL DE HAUTE PERFORMANCE DE LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT POUR HAUTE PERFORMANCE DE L'ACPA - SECTION QUÉBEC	1990 10 15
1276-2399 CLUB DE PÊCHE AU SAUMON RIVIÈRE-MOISIE INC. MOISIE RIVER SALMON CLUB INC.	CAMP DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE-MOISIE INC. MOISIE RIVER FISHING CAMP INC.	1925 02 25
2746-4130 LES IMMORTELS DU SPORT QUÉBÉCOIS	PANTHÉON DES SPORTS DU QUÉBEC	1990 02 12

3122

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de**1628-1701 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «1628-1701 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75610

Les procureurs de la compagnie,
BYERS CASGRAIN

2415-0500 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2415-0500 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 6 juin 1991

75592

La présidente,
SUZANNE LABBÉ

2437-4514 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2437-4514 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Melocheville, le 20 septembre 1991

75622

Le secrétaire de la compagnie,
PIERRE ARSENAULT

2542-2114 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2542-2114 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 16 janvier 1991

75675

La secrétaire de la compagnie,
HENRIETTE PICHÉ

2543-3426 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2543-3426 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 18 septembre 1991

75600

La présidente,
M. M. BROCHU

2618-1289 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2618-1289 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 1^{er} octobre 1991

75660

Les procureurs de la compagnie,
FORTIN, DESMEULES & TRUDEAU, notaires

2646-8082 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2646-8082 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 septembre 1991

75722

Le secrétaire de la compagnie,
BRIAN CYTRYNBAUM

2734-3987 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2734-3987 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pie, le 27 septembre 1991

75609

Le président,
DANIEL DAIGNEAULT

2747-7488 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2747-7488 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 août 1991

75720

La présidente,
DANIELLE GAUTHIER

2848-2644 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2848-2644 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75616

La présidente,
JOHANNE GOULET

AEG OLYMPIA QUEBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «AEG OLYMPIA QUEBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 16 septembre 1991

75593

L'administrateur,
HORST BAUER**APPAREILS. ORTHOSPEC LTÉE
ORTHOSPEC DEVICES LTD.**

Prenez avis que la compagnie «APPAREILS ORTHOSPEC LTÉE — ORTHOSPEC DEVICES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

West Caldwell, le 27 septembre 1991

75613

Le président,
VICTOR F. BANKO**ASSOCIATION FAMILLES MONOPARENTALES,
STE-FOY**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION FAMILLES MONOPARENTALES, STE-FOY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 30 août 1991

75620

La présidente,
BERTHE LAGACÉ**ASSOCIATION UNI-VERS-CITÉS**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION UNI-VERS-CITÉS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 17 septembre 1991

75598

La secrétaire-trésorière,
MANON DUBÉ**ASSURANCES DANIEL, LÉGER, MASSE &
ASSOCIÉS INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSURANCES DANIEL, LÉGER, MASSE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 septembre 1991

75705

Pour la compagnie,
LOUIS-RÉNÉ MASSÉ**ATELIERS TRANS-FORM INC.**

Prenez avis que la compagnie «ATELIERS TRANS-FORM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charny, le 15 août 1991

75723

Le président,
GUY CANTIN**AU COQ ROULANT INC.**

Prenez avis que la compagnie «AU COQ ROULANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félix-de-Valois, le 17 septembre 1991

75666

Le procureur de la compagnie,
EDGAR LAQUERRE, notaire**BOUTIQUE JACINTHE D'EAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «BOUTIQUE JACINTHE D'EAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 septembre 1991

75703

Le président,
ROBERT LORD**CAMIONNAGE A.P.G. INC.**

Prenez avis que la compagnie «CAMIONNAGE A.P.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 24 septembre 1991

75611

Pour la compagnie,
ALAIN GILBERT**CENTRE DE L'ASSURANCE STE. CATHERINE
INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE L'ASSURANCE STE. CATHERINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} novembre 1991

75726

Le président,
GILLES DROUIN**CLINIQUE MÉDICALE SAINT-VALLIER INC.**

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE MÉDICALE SAINT-VALLIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 septembre 1991

75664

Le président,
JACQUES-YVES PAQUETTE

CLUB DE HOCKEY DE VILLE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE HOCKEY DE VILLE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 1^{er} octobre 1991

75671

La présidente,
PIERRETTE CLOUTIER

CLUB DE TROIS-QUATRE ROUES DE LA MATAWINIE INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE TROIS-QUATRE ROUES DE LA MATAWINIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Émélie-de-l'Énergie, le 16 juillet 1991

75595

Le secrétaire de la compagnie,
VICTORIEN PELLAND

CLUB RASKI DE ST-EUSÈBE INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB RASKI DE ST-EUSÈBE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eusèbe, le 1^{er} octobre 1991

75587

Le président,
RÉAL PELLERIN

CLUB SOCIAL F.A. INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIAL F.A. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 30 septembre 1991

75725

Le président,
PIERRE CARDINAL

CLUB SOCIOCULTUREL R.S.V.P. INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB SOCIOCULTUREL R.S.V.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 12 septembre 1991

75625

Le secrétaire de la compagnie,
LUIS BRIONES

COMPAGNIE DE RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS

Prenez avis que la compagnie «COMPAGNIE DE RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Lacs, le 7 octobre 1991

75721

Le président,
LÉOPOLD BENOIT

CONFECTIONS PIERRE ET LUCIE INC.

Prenez avis que la compagnie «CONFECTIONS PIERRE ET LUCIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Roch-de-l'Achigan, le 2 août 1991

75601

L'administrateur,
PIERRE PICARD

DÉPANNÉUR SERDON INC.

Prenez avis que la compagnie «DÉPANNÉUR SERDON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 septembre 1991

75628

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE CHARTRAND, notaire

DISTRIBUTION L.B.R. INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION L.B.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} juin 1991

75619

L'administrateur,
LISE LALIBERTÉ

FECTEAU TAXI LTÉE

Prenez avis que la compagnie «FECTEAU TAXI LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 septembre 1991

75588

Pour la compagnie,
MEHU JOASSAINT

GESTION LUCIEN MORISSETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION LUCIEN MORISSETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 octobre 1991

75618

Pour la compagnie,
CLAUDE DELISLE

GESTION PROGAM INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PROGAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Épiphanie, le 5 octobre 1991

75599

Le président,
ROBERT LEBEAU

GESTION R.M.S. INC

Prenez avis que la compagnie «GESTION R.M.S. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 30 septembre 1991

75589

La secrétaire de la compagnie,
MURIELLE POULIN

GULFSTREAM CONSEIL INTERNATIONAL INC.

Prenez avis que la compagnie «GULFSTREAM CONSEIL INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Verdun, le 24 octobre 1991

75669

Le vice-président,
TARIQ AL-AZZAWE

GUY & PIERRE SPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «GUY & PIERRE SPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 1^{er} octobre 1991

75617

Le président,
PIERRE OSTIGUY

IMMEUBLES POIRIER & BRUNELLE INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES POIRIER & BRUNELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Gabriel-de-Brandon, le 4 juillet 1991

75624

Le procureur de la compagnie,
EDGAR LAQUERRE, notaire

INFOMAX CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «INFOMAX CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 septembre 1991

75614

Le président,
ROBERT LACHANCE

INVESTISSEMENTS SOUTHPORT INC. SOUTHPORT INVESTMENTS INC.

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENTS SOUTHPORT INC. — SOUTHPORT INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 septembre 1991

75626

Le secrétaire de la compagnie,
JULIAN KOTLER

JEUX D'ESPRIT INC.

Prenez avis que la compagnie «JEUX D'ESPRIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Verdun, le 30 juin 1991

75704

Le président,
GUY BÉRUBÉ

JIMMY WILLIAMS FUEL LTD

Prenez avis que la compagnie «JIMMY WILLIAMS FUEL LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 25 septembre 1991

75602

Le vice-président,
EDWARD WILLIAMS

LA CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE CHICOUTIMI INC.

Prenez avis que la compagnie «LA CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DE CHICOUTIMI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 2 octobre 1991

75672

La présidente,
NICOLE NORMAND ST-PIERRE

L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE STE-JULIE

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE STE-JULIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 4 octobre 1991

75674

Pour la compagnie,
DENIS JEAN

Saint-Hubert, le 2 octobre 1991

75670

Le vice-président,
REMY DOMINIQUE

LES ENTREPRISES GÉNÉRALES BENOIT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES GÉNÉRALES BENOIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 octobre 1991

75673

Le président,
GRÉGOIRE PERRAULT

MADELEINE PROVENCHER ET CIE INC.

Prenez avis que la compagnie «MADELEINE PROVENCHER ET CIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 septembre 1991

75586

La présidente,
MADELEINE PROVENCHER

LES GESTIONS DUCHESNEAU & ROY INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GESTIONS DUCHESNEAU & ROY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 20 septembre 1991

75623

Le président,
RÉMY DUCHESNEAU

Montréal, le 2 octobre 1991

75665

Le procureur de la compagnie,
CARL ST-PIERRE, notaire

LES GESTIONS PAUL CARRIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GESTIONS PAUL CARRIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grenville, le 1^{er} octobre 1991

75662

Le procureur de la compagnie,
LOUISE MASSICOTTE, notaire

Montréal, le 26 septembre 1991

75612

Le procureur de la compagnie,
GILLES DURAND, notaire

LES INVESTISSEMENTS BBK LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS BBK LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 2 octobre 1991

75663

Le président,
MARIO BUSCEMI

Sainte-Marie de Beauce, le 2 octobre 1991

75591

Les procureurs de la compagnie,
VACHON, VACHON & ASSOCIÉS

PROMOTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES TRING-JONCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «PROMOTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES TRING-JONCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS KOUMBITE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Tring-Jonction, le 3 octobre 1991

75615

Le procureur de la compagnie,
LOUIS-DENIS DOYON, notaire

PROTAC INC.

Prenez avis que la compagnie «PROTAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Émile, le 20 septembre 1991

75590

Le président,
ROGER LETARTE

QUÉBEC BOOKKEEPING SERVICE INC.

Prenez avis que la compagnie «QUÉBEC BOOKKEEPING SERVICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 septembre 1991

75621

Le président,
ARTHUR NAMBA

RENÉ W. DEVEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «RENÉ W. DEVEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bassin, le 4 octobre 1991

75681

Pour la compagnie,
RENÉ W. DEVEAU

SAUMONIERE INC.

Prenez avis que la compagnie «SAUMONIERE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Alexis, le 17 septembre 1991

75668

La présidente,
YVETTE DUFOUR

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDEE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDEE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 septembre 1991

75594

Le secrétaire de la compagnie,
SAUL DEITCHER

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NELSON INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NELSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 3 octobre 1991

75661

Les procureurs de la compagnie,
FORTIN, DESMEULES & TRUDEAU, notaires

SOFRAN LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «SOFRAN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} septembre 1991

75596

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERA (1979) INC.

Prenez avis que la compagnie «TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERA (1979) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 septembre 1991

75627

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE CHARTRAND, notaire

TISSUS JAY KAY INC.

Prenez avis que la compagnie «TISSUS JAY KAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 25 juillet 1991

75724

Le directeur,
JERRY KRAVITZ

VANNERIE & IMPORTATION R.G.S. INC.

Prenez avis que la compagnie «VANNERIE & IMPORTATION R.G.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 septembre 1991

75597

Les procureurs de la compagnie,
RICHARD MAROIST & ASSOCIÉS, avocats

WIENER TÄNZE (DANSES VIENNOISES)

Prenez avis que la compagnie «WIENER TÄNZE (DANSES VIENNOISES)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 2 octobre 1991

La secrétaire de la compagnie,
ANNE LAUZON

75667

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2988-3675 ** HORIZON GALE LTÉE	1991 09 23	Mme Marie-Andrée Latreille, 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal	5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal
2983-7382 ** LES IMPORTATIONS GURN-Z F.R. INC.	1991 09 30	M. Serge Loranger, 2432, rue Prudential, Vimont, Laval	580, rue Lavoisier, bureau 500, Repentigny

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

3123

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de ses affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (1990) VISITEURS VISITORS (1990) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	Par suite de cette modification, la société possèdera dorénavant des titres d'une société en commandite étrangère, laquelle, à son tour, acquiert, détient ou exploite, directement ou indirectement, des droits sur la production de films cinématographiques et d'émissions télévisuelles dans tous les médias, et fait produire de tels films et émissions.	1991 09 11

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

3129

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATION DE SKI BROMONT	1991 10 02	150, rue Champlain, Bromont, QC, J0E 1L0

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Bedford,
FRANCINE NADEAU*

3125

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
CARRIÈRES GOYER SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1991 10 02	3350, boul. Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, QC, J3Y 6T2

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Longueuil,
DIANE LECLERC*

3125

Liquidation des compagnies — Loi sur la**2860-8578 QUÉBEC INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « 2860-8578 QUÉBEC INC. », tenue à Sherbrooke, le 28 juin 1991 il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la Partie IA de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Jean-Claude Arseneault, de Samson, Bélair, Deloitte, Sherbrooke, a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2860-8578*

75658

Ministères — Avis concernant les**Affaires municipales****Divers****Municipalité de La Doré**

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 3 octobre 1991 le règlement numéro 349-91 de la municipalité de La Doré ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du TNO du Lac-Ashuapmushuan de la municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 3 septembre 1991; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la municipalité de La Doré est établie à 1 760 habitants et celle du TNO du Lac-Ashuapmushuan de la municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy à 2 habitants.

3130

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

**DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES D'UN
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DANS LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DU DOMAINE-DU-ROY À
ANNEXER À LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA
DORÉ**

Un territoire situé dans les cantons de Drapeau et de De Lamarre ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, comprenant la partie desdits cantons et les chemins, îles, lacs et cours d'eau renfermés dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la rive droite de la rivière aux Trembles et de la ligne séparative des cantons de Dufferin et de De Lamarre; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne séparant les cantons de De Lamarre et de Drapeau des cantons de Dufferin et de Demeulles jusqu'à la ligne séparative des lots 27 et 28 du rang 7 du cadastre du canton de Demeulles; vers le sud-ouest, le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la rive droite de la rivière aux Saumons; ladite rive droite de la rivière en remontant son cours jusqu'à sa rencontre avec la ligne droite passant par les points dont les coordonnées géographiques sont: latitude 48°38' et longitude 72°40' et latitude 48°42' et longitude 72°51'; vers le nord-ouest, partie de ladite ligne droite jusqu'au point dont les coordonnées sont: latitude 48°42' et longitude 72°51'; vers le nord-est une ligne droite perpendiculaire à la ligne précédente jusqu'à la rive droite de la rivière aux Trembles; enfin, ladite rive droite de la rivière en descendant son cours jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité de la paroisse de La Doré.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 3 septembre 1991

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

Forêts

**CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Avis de dépôt

Le ministre des Forêts, monsieur Albert Côté, avise qu'il a procédé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi sur les forêts, à l'enregistrement des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier attribués aux bénéficiaires suivants:

TEMLAM INC., usine de déroulage située à Ville-Marie, dont le contrat a été enregistré sous le numéro 17391080910, le volume attribué est de 35 000 mètres cubes de peupliers, l'unité d'aménagement est localisée dans l'unité de gestion 81, telle qu'illustrée sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine « Produits forestiers Tembec inc. (Division Temfor) » et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 17390040213.

PRODUITS FORESTIERS TEMBEC (1990) INC., usine de sciage située à Nouvelle-Ouest, dont le contrat a été enregistré

sous le numéro 09991080911, le volume attribué est de 261 000 mètres cubes de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes, l'unité d'aménagement est localisée dans l'unité de gestion 13, telle qu'illustrée sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine « Produits forestiers Tembec inc. (Division Delebo) » et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 9989061901.

PRODUITS FORESTIERS TEMBEC (1990) INC., usine de sciage située à Taschereau, dont le contrat a été enregistré sous le numéro 03791080912, le volume attribué est de 258 000 mètres cubes de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes, l'unité d'aménagement est localisée dans les unités de gestion 84 et 85, telles qu'illustrées sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine « Produits forestiers Tembec inc. (Division Taschereau) » et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 03790100302.

PRODUITS FORESTIERS TEMBEC (1990) INC., usine de sciage située à La Sarre, dont le contrat a été enregistré sous le numéro 03691080913, le volume attribué est de 330 000 mètres cubes de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes, l'unité d'aménagement est localisée dans les unités de gestion 84 et 85, telles qu'illustrées sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine « Produits forestiers Tembec inc. (Division Abitibi) » et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 3690100301.

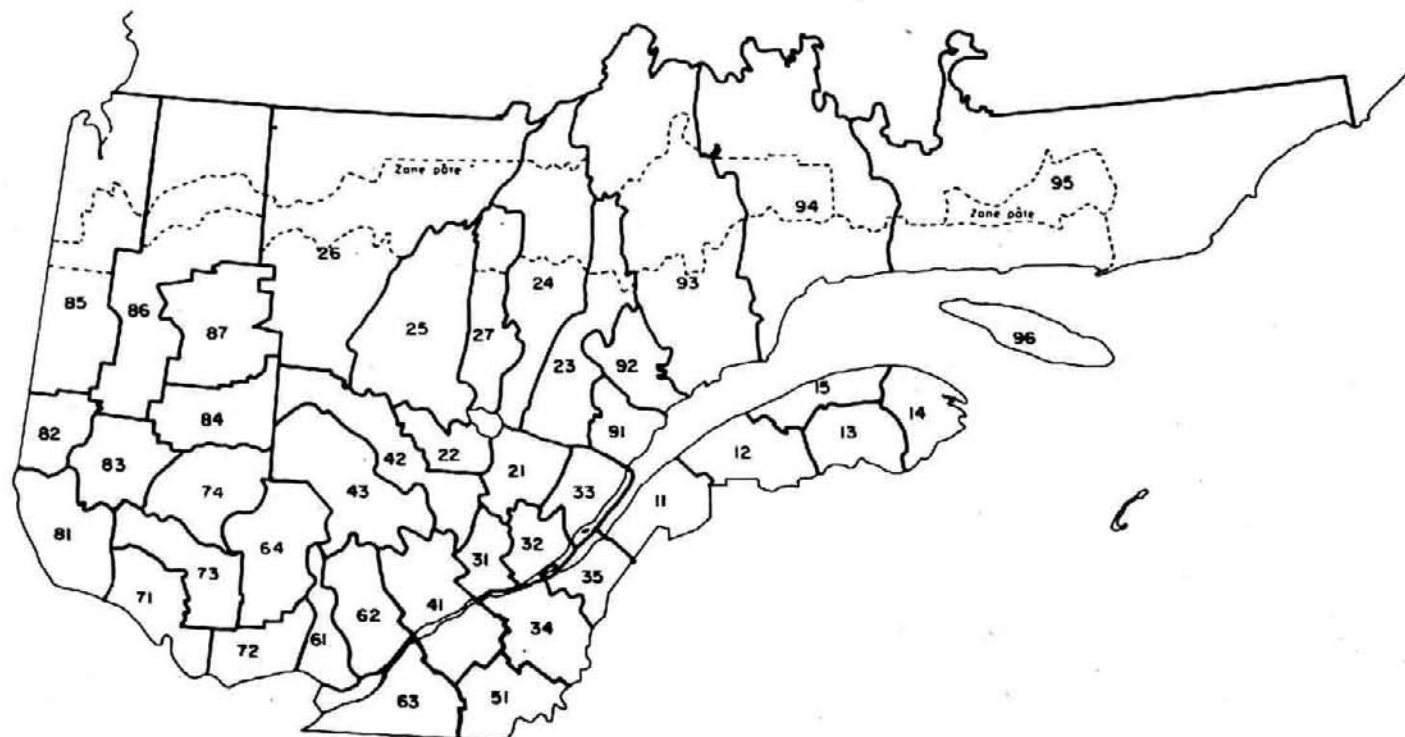
2858-8192 QUÉBEC INC., usine de sciage située à Lac-Nominingue, dont le contrat a été enregistré sous le numéro 30491081201, le volume attribué est de 600 mètres cubes de pruche et de 1 000 mètres cubes de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes, l'unité d'aménagement est localisée dans l'unité de gestion 64, telle qu'illustrée sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine de monsieur Roger Dubé et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 30490062004.

MARTIN CRÊTE (PARENT) INC., usine de sciage située à Parent, dont le contrat a été enregistré sous le numéro 26791091201, le volume attribué est de 310 000 mètres cubes de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes, l'unité d'aménagement est localisée dans l'unité de gestion 43, telle qu'illustrée sur la carte. Ce contrat fait suite à l'achat de l'usine « Howard-Bienvenu inc. (Division Parent) » et par conséquent il annule et remplace le contrat enregistré sous le numéro 26790080228.

Le député de Rivière-du-Loup,
ALBERT CÔTÉ

3126

UNITÉS DE GESTION DE FORÊT PUBLIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts
Service de l'évaluation de l'offre

MAI 1991

Transports**Erratum**

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé (Sainte-Majorique), ville:
Région 01, district 02

Dans l'avis publié le 20 juillet 1991, on aurait dû lire: Section du chemin montée Cortéreal, rang I Sud, canton Sydenham, vis-à-vis des lots parties 8A, 8B et 7 côté Nord et parties 7, 6-F-12, 6-F11, 6-F10, 6-F9, 6-F8 et 6-F7 côté Sud sur une longueur approximative de 769 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Erratum

Circonscription électorale de Johnson:

Dans la municipalité de Stoke, canton:
Région 05, district 35

Dans l'avis publié le 27 juillet 1991, on aurait dû lire: Section de la route 216 vis-à-vis des lots 17A partie et 17D partie, du rang 2, sur une longueur approximative de 146 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Erratum

Circonscription électorale de Berthier:

Dans la municipalité de Saint-Gabriel, ville:
Région 6-5, district 58

Dans l'avis publié le 26 août 1989, on aurait dû lire: Dans la ville de Saint-Gabriel au lieu de Saint-Gabriel-de-Brandon, la section de la route 347 (rue Maskinongé) vis-à-vis du lot 153-B, sur une longueur approximative de 47 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Erratum

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Saint-Siméon, paroisse:
Région 3-1, district 11

Cet avis annule l'avis publié le 1^{er} juin 1991 (le dit chemin appartient à travaux publics Canada) concernant la section de la rue du Quai, rang Port-au-Persil, vis-à-vis les lots 24, 30, 31 et

32 sur une longueur approximative de 300 mètres (Ce chemin appartient à travaux publics Canada).

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est, canton:
Région 01, district 04

Section de l'ancienne route 132 vis-à-vis des lots 83 Ptie, 17-A Ptie, 16 Ptie, 15 Ptie, 14 Ptie, 13 Ptie, 12 Ptie, 11 Ptie, 10 Ptie, 9 Ptie, 8-A Ptie, 5-B Ptie et 4 Ptie, rang I, rivière Ristigouche, sur une longueur approximative de 3,6 kilomètres en référence au plan d'expropriation ex. 75-555-217.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de La Baleine s.d.:
Région 3-1, district 11

Section de la côte de la Tourbière entre la route Principale et le chemin des Coudriers sur une longueur approximative de 128 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Nicolet-Yamaska:

Dans la municipalité de Sainte-Eulalie s.d.:
Région 04, district 33

Section du chemin du 6^e Rang, situé au nord-est de l'autoroute 20, vis-à-vis du lot 171 ptie sur une longueur approximative de 270 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Frontenac:

Dans la municipalité de Robertsonville, village:
Région 3-2, district 27

Section de l'ancien chemin rang 5, de la rue Pinette jusqu'à l'intersection avec l'emprise de la route 112, vis-à-vis des lots 13-C Ptie et 13-D Ptie sur une longueur approximative de 142 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Sud:

Dans la municipalité de Saint-Honoré, paroisse:
Région 3-2, district 23

Section du Neuvième Rang vis-à-vis des lots 40 ptie, rang 9 Sud et 19A ptie, rang 9 Nord sur une longueur approximative de 117 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Sud:

Dans la municipalité de Saint-Honoré, paroisse:
Région 3-2, district 23

Section du Neuvième Rang vis-à-vis du lot 19A, ptie rang 8 Nord, sur une longueur approximative de 33 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Sainte-Marie, ville:
Région 3-2, district 23

Section du rang Saint-Gabriel Nord vis-à-vis des lots 787 et 788 sur une longueur approximative de 179 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Sainte-Marie, ville:
Région 3-2, district 23

Section du rang Saint-Gabriel Nord vis-à-vis des lots 796, 797 ptie et 798 ptie sur une longueur approximative de 386 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Sainte-Marie, ville:
Région 3-2, district 23

Section du chemin Saint-Étienne vis-à-vis des lots 136 ptie et 139 ptie sur une longueur approximative de 45 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127 *Le ministre délégué aux Transports,*
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Maskinongé:

Dans la municipalité de Saint-Paulin s.d.:
Région 04, district 43

Section de la route Saint-Paulin/Saint-Élie, canton Hunterstown vis-à-vis des lots P-122 et P-123 sur une longueur approximative de 150 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Sud:

Dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, paroisse:
Région 3-2, district 23

Section du chemin le Petit Shenley vis-à-vis des lots 19-B ptie et 20-A ptie sur une longueur approximative de 227 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Beauce s.d.:
Région 3-2, district 23

Section du chemin Bas Sainte-Anne vis-à-vis du lot 434 sur une longueur approximative de 83 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Maskinongé:

Dans la municipalité de Sainte-Ursule, paroisse:
Région 04, district 43

Section de la route 348 vis-à-vis des lots P-385, P-388 et P-391 de la Concession de la Carrière Beaupré, côté sud-ouest, sur une longueur approximative de 274 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Orford:

Dans la municipalité de Rock Forest, ville:
Région 05, district 36

Section du chemin Bourassa vis-à-vis des lots P-241 rang 5, (segment « A ») et P-240-1, P-241-1, rang 5 (segment « B ») sur une longueur approximative de 118 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, ville:
Région 01, district 08

Section de l'ancienne route 2 vis-à-vis des lots 96 et 97, rang 1, sur une longueur approximative de 112 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Newport s.d.:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 132 vis-à-vis du lot P158, sur une longueur approximative de 236 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Orford:

Dans la municipalité de Rock Forest, ville:
Région 05, district 36

Section du chemin Saint-Roch Nord vis-à-vis du lot P-1333 rang VI, sur une longueur approximative de 69 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de New port s.d.:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 132, rang village de Newport, vis-à-vis des lots 132-1, 143, 144, 145, 150 et 152 sur une longueur approximative de 150 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Jonquière:

Dans la municipalité de Lac-Kénogami s.d.:
Région 02, district 94

Section du chemin de la Rivière-aux-Sables, intersection chemin du Quai en direction sud-est, vis-à-vis des lots 9 à 24 rang Nord, sur une longueur approximative de 3,3 kilomètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Saint-François-Ouest s.d.:
Région 3-2, district 23

Section du rang Bord de l'eau, de la limite de Beauceville en allant en direction de Saint-Joseph vis-à-vis des lots 1522 et 1521 sur une longueur approximative de 348 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s.d.:
Région 3-1, district 11

Section de l'ancienne route 138 vis-à-vis du lot P-490 sur une longueur approximative de 39 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

3127

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Orford:

Dans la municipalité de Rock Forest, ville:
Région 05, district 36

Section du chemin Fontaine vis-à-vis des lots P-244-1, P-244-2, P-244-3, P-244-4, P-243, P-241, P-242-22 du rang 5 et p-177, P-1123, P-174, P-173 et P-172 rang 4, sur une longueur approximative de 2,6 kilomètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Rivière-du-Loup:

Dans la municipalité de Saint-Arsène, paroisse:
Région 01, district 08

Section de l'ancienne route 291 vis-à-vis des lots 71 ptie, 72 ptie, 72-2-1, 72-2-2, 73 pties et 74 ptie sur une longueur approximative de 335 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville:
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 197, (rang Ouest) canton Baie de Gaspé Nord, vis-à-vis du lot ptie 13, sur une longueur approximative de 45 mètres.

Québec, le 30 septembre 1991

Le ministre délégué aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3127

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Aéroports de Montréal

AVIS EST DONNÉ que sera présenté au Parlement du Québec, pour adoption, un projet de loi d'intérêt privé visant à soustraire Aéroports de Montréal de l'application de certaines dispositions des lois suivantes:

- 1) la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur l'instruction publique, notamment quant au paiement de la taxe foncière, de la taxe scolaire et de la taxe d'affaires;
- 2) la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quant à des baux que peut conclure Aéroports de Montréal avec la Couronne du Chef du Canada;
- 3) la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant à une opération cadastrale visant un immeuble occupé par Aéroports de Montréal; et
- 4) pour plus de certitude, la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, quant aux ententes que peut conclure Aéroports de Montréal avec la Couronne du Chef du Canada;
- 5) une disposition déclaratoire visant les droits de Aéroports de Montréal en vertu de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Canada, l'enregistrement et les sûretés dont ils peuvent être assortis.

Toute personne qui a des motifs pour intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'assemblée nationale au 1025, rue Saint-Augustin, édifice Honoré-Mercier, bureau 2.68, Québec (Québec), G1A 1A3.

Montréal, le 3 octobre 1991

Les procureurs,
MARTINEAU WALKER

75631

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Divers

Municipalité régionale de comté de Desjardins

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 2 octobre 1991, par le décret numéro 1337-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Desjardins.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-24020	Lévis (V)
8.0-24010	Pintendre (SD)
8.0-24005	Saint-Henri (SD)
8.0-24015	Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy (P)

Le président,
JEAN PROTEAU

3131

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision des zones agricoles

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 2 octobre 1991, par le décret numéro 1338-91, les plans concernant la révision des zones agricoles des corporations municipales membres de la municipalité régionale de comté de Témiscouata.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivants:

Plans	Corporations municipales
8.0-13045	Auclair (SD)
8.0-13055	Biencourt (SD)
8.0-13070	Cabano (V)
8.0-13005	Dégelis (V)
8.0-13060	Lac-des-Aigles (SD)
8.0-13050	Lejeune (SD)
8.0-13035	Notre-Dame-du-Lac (V)
8.0-13015	Packington (P)
8.0-13095	Pohénégamook (V)
8.0-13025	Rivière-Bleue (SD)
8.0-13100	Saint-Athanase (SD)
8.0-13085	Saint-Elzéar (SD)
8.0-13030	Saint-Eusèbe (P)
8.0-13090	Saint-Honoré (SD)
8.0-13010	Saint-Jean-de-la-Lande (SD)
8.0-13040	Saint-Juste-du-Lac (SD)
8.0-13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha! (P)
* 8.0-13020	Saint-Marc-du-Lac-Long (P)
8.0-13065	Saint-Michel-du-Squatec (P)
8.0-13075	Saint-Pierre-de-Lamy (SD)

* Municipalité dont la zone agricole ne retient aucun lot

Le président,
JEAN PROTEAU

3131

Régime des eaux — Loi sur le

La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée

Demande du dépôt des plans et devis

Avis est donné au public conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée, ayant son siège social à Montréal, se propose de faire la réfection et la consolidation du barrage existant à la sortie du Lac Ward faisant partie du canton de Perche et aussi situé dans le territoire de la Zec Pontiac, dans la région de Pontiac. Le barrage sera de même nature que celui existant mais construit avec des matériaux permanents, le tout dans le but de régulariser le débit et assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux a été transmis au ministère de l'Environnement et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le gouvernement le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 octobre 1991

Le procureur de la compagnie,
GILLES RIVARD, C.R.

75651

La compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée

Demande du dépôt des plans et devis

Avis est donné au public conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée, ayant son siège social à Montréal, se propose de faire la réfection et l'amélioration des ouvrages du barrage existant à la sortie du Lac Giroux correspondant à la tête de la rivière Coulonge et situé dans les cantons de Horan, Ryan, Houdet et Beaumouchel dans le territoire de la réserve faunique de La Vérendrye, dans la région de Pontiac. Le barrage sera de même nature que celui existant mais construit avec des matériaux permanents, le tout dans le but de régulariser le débit et assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux a été transmis au ministère de l'Environnement et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le gouvernement le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 octobre 1991

75652

Le procureur de la compagnie,
GILLES RIVARD, C.R.

suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 octobre 1991

La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée

Demande du dépôt des plans et devis

Avis est donné au public conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonges et Crow Ltée, ayant son siège social à Montréal, se propose de faire la réfection du barrage existant à la sortie du Lac Gale situé dans un territoire non organisé des cantons de Lyonnais et de Hainaut et aussi situé à l'extrémité sud-ouest de la pourvoirie « Territoire de pêche et de chasse Poirier » dans la région de Pontiac. Le barrage sera de même nature que celui existant mais construit avec des matériaux permanents, le tout dans le but de régulariser le débit et assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux a été transmis au ministère de l'Environnement et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le gouvernement le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 octobre 1991

75653

Le procureur de la compagnie,
GILLES RIVARD, C.R.

75654

Le procureur de la compagnie,
GILLES RIVARD, C.R.

La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonge et Crow Ltée

Demande du dépôt des plans et devis

Avis est donné au public conformément à l'article 60 de la Loi sur le régime des eaux, que La Compagnie d'Estacades des Rivières Coulonges et Crow Ltée, ayant son siège social à Montréal, se propose de remplacer la structure déversante en bois du barrage par un ouvrage en béton à la sortie du lac Bryson situé dans les cantons d'Anjou, de Gascogne et Rochefort et aussi situé à l'intérieur du territoire de la pourvoirie « Le Domaine du Lac Bryson », dans la région de Pontiac. Le barrage sera de même nature que celui existant mais construit avec des matériaux permanents, le tout dans le but de régulariser le débit et assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux a été transmis au ministère de l'Environnement et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Pontiac, à Campbell's Bay.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le gouvernement le ou après le dixième jour

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1233-2714 BUREAU DU VÊTEMENT NATIONAL (QUÉBEC) LTÉE	1991 09 09	Aucune
1355-8754 LES ENTREPRISES VALFOY INC.	1991 09 13	Aucune
1475-1176 PRODUCTION GROUPE 3 INC.	1991 09 13	Aucune
1668-8525 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE LAVIOLETTE	1991 09 12	Aucune

3124

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES INTERVENANTES EN GARDERIE (QUÉBEC)

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES INTERVENANTES EN GARDERIE (QUÉBEC) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 09 27.

Le siège social de l'association est à Québec, district judiciaire de Québec.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

75659

2851-7209

Ventes par licitation

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000089-88-9
S. 235-18-000005-91-2

BERTRAND LAMOTHE, hôtelier, domicilié au 539, des Dominicains, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, G9A 3A5, partie demanderesse, contre PHILIPPE LAMOTHE, demeurant au 4050, route Domaine-du-Lac, Saint-Ferdinand-d'Halifax, district de Frontenac, G0N 1N0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thet-

ford, ayant son bureau au 693, rue Saint-Alphonse Ouest, local 1.22, Thetford Mines, district de Frontenac, G6G 3X3, mis en cause.

« Un lot situé en la municipalité du village de Bernierville, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois du lot numéro trois cent vingt-huit (328-3) du cadastre du canton d'Halifax, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à soixante-six dollars (66,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, local 1.22, Thetford Mines, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford Mines, le 1^{er} octobre 1991

75644

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000049-911
S. 605-18-000005-916

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 842, 3^e Avenue à Val-d'Or, district d'Abitibi, demanderesse, contre **LES FABRICATIONS C.G.L. ABITIBI LTÉE**, compagnie légalement constituée, faisant affaires autrefois au 4000, chemin Sullivan à Sullivan, district d'Abitibi, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Abitibi à Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« Des immeubles connus et désignés comme étant les lots suivants:

— La subdivision six du lot originaire quarante-cinq-A (45-A-6) du rang Un (rg I) du canton de Vassan;

— La subdivision neuf du lot originaire quarante-cinq-A (45-A-9) du rang Deux (rg II) du canton de Vassan;

— La subdivision dix du lot originaire quarante-cinq-A (45-A-10) du rang Deux (rg II) du canton de Vassan.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Les immeubles saisis ne servent pas de résidences familiales.

La mise à prix est fixée à 30 023,50 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.)

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, 552, 1^{re} Avenue Ouest, Amos, le **MERCREDI ONZIÈME** jour de **DÉCEMBRE 1991** à **DIX** heures.

Le shérif,
FRANÇOIS PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 3 octobre 1991

75636

Alma

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
CSA-160-05-000172-909
BSA-160-18-000012-918

LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et la Loi sur les compagnies, ayant un bureau au 100 de la rue Saint-Joseph Sud, Alma, district d'Alma, G8B 7A6, partie demanderesse, contre **GEODOLAC INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2357, Dupont Sud, Alma, district d'Alma, **MARTIAL BOUCHARD, LUC BOUCHARD, ROGER BOUCHARD** et **JACQUES CÔTÉ**, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Lac-Saint-Jean-Est, 725, rue Harvey Ouest, Alma, QC, G8B 1P5, partie mise en cause.

Désignation

« Un terrain ou emplacement sis et situé au 2355, avenue Dupont Sud à Alma, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Alma, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente (ptie lot no 30) du rang IV, au cadastre officiel du canton de Labarre, de figure irrégulière. Cedit terrain est borné vers le nord, pour une première partie, partie du lot 30, propriété de Réal Tremblay et pour une deuxième partie, partie au lot 30, vers l'est, pour une partie du lot 30, vers le sud, pour une première partie du lot 30, propriété de Marcel Gagné, pour une deuxième partie, par une partie du lot 30, propriété de Pierre Ste-Marie, pour une troisième partie, par une partie du lot 30, propriété de Théodolac, vers l'ouest, par une première partie, partie du lot 30 propriété de Pierre Ste-Marie, pour une deuxième partie, partie au lot 30, propriété de Théodolac, pour une troisième partie, par avenue du Pont Sud et pour une quatrième partie, partie au lot 30, propriété de Réal Tremblay. Cedit terrain mesure des côtés nord, trente-huit mètres virgule cinquante-six (38,56 m) et deux cent quatre-vingt-trois mètres virgule quarante-six (283,46 m); du côté est, cent trois mètres virgule soixante-trois (103,63 m); des côtés sud, deux cent soixante-sept mètres virgule treize (267,13 m), cinq mètres virgule quatre-vingt-huit (5,88 m), quarante-neuf mètres virgule treize (49,13 m); des côtés ouest, deux mètres virgule treize (2,13 m), onze mètres virgule treize (11,13 m) soixante-huit mètres virgule quarante-trois (68,43 m) et vingt et un mètres virgule cinquante-neuf (21,59 m). Cedit terrain ayant une superficie de trente et un mille huit cent soixante-deux virgule quatre-vingt-huit (31 862,88) mètres carrés.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet aux servitudes et autres droits concédés suivant titres enregistrés, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes, non apparentes, occultes, non occultes affectant ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 4 884,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,32 soit 76 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par

chèque visé fait à l'ordre du shérif d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, bureau du registraire, bureau d'enregistrement, 725, rue Harvey Ouest, Alma, QC, G8B 1P5, le SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 3 octobre 1991

75718

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000100-915
S. 350-18-000015-918

CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 275, Marguerite-Bourgeois, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, G6E 3B6, partie demanderesse, contre MARCEL MORIN, autrefois domicilié et résidant au 203, rue Principale, Tring-Jonction, comté de Beauce et maintenant domicilié et résidant au 234, rue Jacob, Vallée-Jonction, comté de Beauce, district de Beauce, G0S 3J0, et LISE MARCOTTE, autrefois domiciliée et résidant au 203, rue Principale, Tring-Jonction, comté de Beauce et maintenant domiciliée et résidant au 234, rue Jacob, Vallée-Jonction, comté de Beauce, district de Beauce, G0S 3J0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, Beauceville-Est, comté de Beauce, G0S 1A0, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trente-six (36^{ptie}) du cadastre officiel pour les trois premiers rangs du canton de Broughton, paroisse de Saint-Frédéric, division d'enregistrement de Beauce. Cette partie du lot 36, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: vers l'est par une autre partie du lot 36 (rue Principale), mesurant le long de cette limite des longueurs de treize mètres et cinquante centièmes (13,50 m) et dix mètres et quatre-vingt-dix centièmes (10,90 m); vers le sud par une partie du lot 36, propriété de Jean-Charles Beaulieu, mesurant le long de cette limite trente-trois mètres et vingt-trois centièmes (33,23 m); vers l'ouest par une partie du lot 36, propriété de la Fabrique de la desserte de Sainte-Famille de Tring-Jonction, mesurant le long de cette limite vingt-sept mètres et quarante centièmes (27,40 m); et vers le nord par une autre partie du lot 36 (chemin privé), propriété de la Fabrique de la desserte de Sainte-Famille de Tring-Jonction, mesurant le long de cette limite vingt-sept mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (27,94 m). Contenant en superficie sept cent quatre-vingts mètres carrés et six dixièmes (780,6 m²); avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble, ladite maison, 203, rue Principale à Tring-Jonction, Beauce. Sujet, ledit immeuble, à un procès-verbal de bornage ayant pour but de fixer la ligne ouest de l'immeuble présentement hypothéqué, intervenu entre Irénée Gravel et la Fabrique de la desserte de Sainte-Famille de Tring-Jonction, préparé par Jean Bisson, arpenteur-géomètre, le 18 avril 1990, sous le numéro 1096 de ses minutes, et enregistré au

bureau de la division d'enregistrement de Beauce le 18 avril 1990 sous le numéro 404036. »

La mise à prix est fixée à 7 575,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 1^{er} octobre 1991

75647

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000234-901
S. 460-18-000467-918

CAISSE POPULAIRE DE ROXTON POND, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 874 de la rue Principale à Roxton Pond, partie demanderesse, contre RONALD DESPARTS, résidant et domicilié au 741 de la rue Principale à Roxton Pond, partie défenderesse, et DENISE BERNIER, résidant et domiciliée au 75 de la rue Fatima, appartement 8, Granby, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé sur le côté nord-ouest du chemin public appelé route 139 allant de Granby à Roxton Pond, connu et désigné comme étant une partie du lot no un-D (1-D) du Premier Rang du canton de Milton, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Pudentienne, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point situé sur la ligne nord-ouest dudit chemin public, à une distance de trois cent trente et un pieds et trois dixièmes (331,3 pi) au sud-ouest du point de rencontre de la susdite ligne nord-ouest dudit chemin avec la ligne de division entre le village et la paroisse de Sainte-Pudentienne; de là, dans une direction nord-ouest, en suivant une direction astronomique nord, soixante-dix degrés quarante-six minutes et vingt secondes ouest (N. 70°46'20" O.), une distance de cent trente-quatre pieds (134 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-ouest en suivant une direction astronomique sud, huit degrés quarante et une minutes vingt secondes ouest (S. 8°41'20" O.), une distance de soixante-quinze pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (75,95 pi) jusqu'à un point; de là, dans une direction sud-ouest, en suivant une direction astronomique sud, soixante-dix degrés quarante-six minutes vingt secondes est (S. 70°46'20" E.), une distance de cent vingt-deux pieds (122 pi) jusqu'à un point situé sur la susdite ligne nord-ouest dudit chemin public; et de là, dans une direction nord-est, en suivant ladite ligne nord-ouest dudit chemin public, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi) jusqu'au point de départ; le tout, en mesures anglaises et borné comme suit: au sud-est par le susdit chemin public, au sud-ouest, au nord-ouest et au nord-est par

d'autres parties dudit lot no 1-D; avec également la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 696,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sherrill, 77, rue Principale, chambre 1.24, Granby, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 26 septembre 1991

75717

Charlevoix

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Charlevoix
Nos 240-18-00005-912
240-05-00047-911

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-AIMÉ-DES-LACS, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 101, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, district de Charlevoix, demanderesse, contre JEAN LAVOIE, commerçant, domicilié et résidant au 28, rue Principale, Sainte-Agnès, district de Charlevoix, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix numéro 1; 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, comté de Charlevoix, mis en cause.

« Un emplacement sis en la paroisse de Sainte-Agnès, dans la concession du ruisseau des Fresnes, étant et composant partie du lot deux cent sept (ptie 207) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, de figure régulière, mesurant une largeur uniforme de cent pieds (100 pi) sur toute la profondeur trouvée entre le chemin public au sud-ouest et le lot deux cent neuf (209) audit cadastre au nord-est et borné comme suit: au sud-ouest au chemin public, au sud-est à partie 207 (Thomas Tremblay), au nord-est au lot 209 (Ernest Gagnon), au nord-ouest à partie 207 (Ovide et Jean-Guy Tremblay ou représentants); ensemble ledit immeuble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

« Un emplacement de figure irrégulière situé en la paroisse de Sainte-Agnès dans la concession du ruisseau des Fresnes, connu et désigné comme étant et composant une partie du lot numéro deux cent sept (ptie 207) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès mesurant sur son côté sud-ouest cent cinq pieds

(105 pi), sur son côté nord-ouest cent quatre-vingts pieds (180 pi), sur son côté nord-est soixante-quatorze pieds (74 pi) et enfin, sur son côté sud-est plus ou moins cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi), le tout mesures anglaises. Borné au sud-ouest par le chemin public, au nord-ouest par une partie du lot numéro 207, propriété de dame Lilianne St-Pierre, au nord-est par une partie du lot numéro 207, propriété de Thomas Tremblay et enfin, au sud-est également par une partie du lot numéro 207, propriété de Thomas Tremblay; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 22 536,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, QC, G5A 1T8, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
HÉLÈNE BRISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 4 octobre 1991

75728

Chicoutimi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
Nos 150-05-000088-916
150-18-000013-917

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GINSBERG GINGRAS & ASSOCIÉS, ès qualités de syndic à la faillite de Roger Mercier, ayant un bureau au 470, de la Couronne, cité et district de Québec, et ROGER MERCIER et MONIQUE BRASSARD, domiciliés et résidant au 2221, Portage-des-Roches Sud, Laterrière, district de Chicoutimi, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 227, rue Racine Est, ville et district de Chicoutimi.

« A) Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A) pour le Troisième Rang (rg III) Sud-Ouest, du canton de Chicoutimi, au cadastre officiel de ce canton, borné vers le sud-est sur une distance de quatre-vingt-dix-sept pieds et deux dixièmes (97,2 pi) par le rang Saint-Isidore, vers le sud-ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) par partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1) rang et cadastre susdits, décrite ci-après au paragraphe B; cette limite étant la limite nord-est de la partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1) décrite ci-après au paragraphe B; vers le sud-est sur une distance de soixante pieds et quatre dixièmes (60,4 pi) par une partie de la subdivision du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1) rang et cadastre susdits, décrite ci-après au paragraphe B; cette limite étant la limite nord-ouest de la subdivision

un du lot originaire numéro dix-huit A (18A-1) rang et cadastre susdits, ci-après décrite au paragraphe B; vers le sud-ouest sur une distance de cinquante-deux pieds (52 pi) par une autre partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, cette limite étant la continuité de la limite sud-ouest de la partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1), rang et cadastre susdits, décrite ci-après au paragraphe B; vers le nord-ouest sur une distance de soixante-deux pieds et cinq dixièmes (62,5 pi) par une autre partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, propriété de M. Laurier Bergeron ou représentants; vers le nord-est sur une distance de quarante-deux pieds (42 pi) par une autre partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, propriété de M. Laurier Bergeron ou représentants, cette limite étant parallèle à la limite sud-ouest décrite ci-dessus; vers le nord sur une distance de quatre-vingt-dix neuf pieds et huit dixièmes (99,8 pi) vers le nord-est dans un angle de plus ou moins 45 degrés par une autre partie du lot dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, propriété de M. Laurier Bergeron ou représentants; vers le nord-est sur une distance de soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (79,5 pi) par une autre partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, propriété de M. Laurier Bergeron ou représentants, cette limite étant parallèle à la limite sud-ouest décrite ci-dessus; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B) Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1) pour le Troisième Rang (rg III) Sud-Ouest, du canton de Chicoutimi, au cadastre officiel de ce canton, borné vers le sud-est sur une distance de soixante pieds et quatre dixièmes (60,4 pi) par le rang Saint-Isidore, vers le sud-ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) par une autre partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1), rang et cadastre susdits, propriété de M. Bertrand Maltais ou représentants, vers le nord-ouest sur une distance de soixante pieds et quatre dixièmes (60,4 pi) par partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits décrite ci-dessus au paragraphe A, vers le nord-est sur une distance de cent pieds (100 pi) par partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, ci-dessus décrite au paragraphe A. Avec et sujet, l'immeuble ci-dessus décrit, à une servitude réciproque de droit de passage à pied, en voiture et de toute autre façon sur l'immeuble ci-après décrit servant d'assiette audit droit de passage réciproque, savoir:

Description de l'assiette de la servitude réciproque de passage:

Une partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1) pour le Troisième Rang (rg III) Sud-Ouest, au cadastre officiel du canton de Chicoutimi, mesurant cent pieds (100 pi) du nord-ouest au sud-est, par dix-huit pieds (18 pi) du sud-est au nord-est; bornée au sud-est par le rang Saint-Isidore, au sud-ouest par une autre partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1), rang et cadastre susdits, propriété de M. Bertrand Maltais ou représentants, au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A), rang et cadastre susdits, propriété de M. Bertrand Maltais ou représentants, pour une autre partie, et de dame Pierrette Lavoie pour l'autre partie, au nord-est par une autre partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix-huit A (ptie 18A-1), rang et cadastre susdits, propriété de dame Pierrette Lavoie.

Le coin est de cette partie est situé à plus ou moins cent quarante-huit pieds et trois dixièmes (148,3 pi) du coin est de la propriété ci-dessus décrite aux paragraphes A et B, calculé le long du rang Saint-Isidore vers le sud-ouest. De plus, la présente partie chevauche pour moitié la ligne de division de la propriété de M. Bertrand Maltais ou représentants et de la propriété de dame Pierrette Lavoie. Les travaux de construction, d'entretien et de réparation de ce passage seront aux frais des parties.

Cette servitude est consentie en considération du service qu'elle accorde aux terrains ci-dessus désignés et à leurs propriétaires, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente consenti par M. Bertrand Maltais en faveur de dame Pierrette Lavoie, reçu devant Jean Tremblay, notaire, le 16 juillet 1987, numéro 6974 de ses minutes, enregistré à Chicoutimi le 24 juillet 1987, sous le numéro 464496.

Avec et sujet également, s'il y a lieu, à cette servitude de mitoyenneté consentie par M. Gérard Bergeron à Dame Lucie Minier, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Jean-Guy Côté, notaire, le 17 février 1977, numéro 2831 de ses minutes, enregistré à Chicoutimi, le 2 mars 1977, sous le numéro 311171.

La mise à prix ainsi que le montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, lors de l'adjudication, est fixé à 27 798,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 227, rue Racine Est, Chicoutimi, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE GERVAIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 16 septembre 1991

75645

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-18-001501-911
550-05-000310-915

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre **MARCEL LANDRY**, tant personnellement que faisant affaires sous la raison sociale **MARCEL LANDRY ARCHITECTE**, partie défenderesse.

Désignation

A) Un emplacement connu et désigné comme étant le lot no deux de la subdivision officielle du lot originaire no six cent neuf et le lot no un de la subdivision officielle du lot originaire no six cent dix (lots 609-2 et 610-1), dans le quartier trois (Q. 3) au cadastre officiel de la cité de Hull, dans la division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

B) Un emplacement connu et désigné comme étant le lot no deux de la subdivision officielle du lot originaire no six cent huit et le lot no un de la subdivision officielle du lot originaire no six cent neuf (lots 608-2 et 609-1), dans le quartier trois (Q. 3), au cadastre officiel de la cité de Hull, dans la division d'enregistrement de Hull, province de Québec.

Ledit immeuble portant le numéro d'immeuble 125 et 127 de la rue Wellington en la ville de Hull, province de Québec.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

Avec tous les bâtiments et autres constructions qui s'y trouvent ou qui sont en voie d'y être érigés, ainsi que les machines, outils, matériels, meubles, moteurs, chaudières et accessoires installés ou sur le point d'être installés dans les bâtiments susmentionnés ou près de ceux-ci, aux fins d'exercer un commerce; tous les biens en question sont immeubles soit par nature soit par destination.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent huit mille cent vingt dollars (108 120,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, salle 1.380, Hull, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 23 septembre 1991

75635

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
No 500-02-011368-912, et bref noté: 500-02-014383-918,
François Lespérance inc, contre Daniel Dubois.
705-18-000087-912

LES FENÊTRES VIMAT INC., partie demanderesse, contre DANIEL DUBOIS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement sis en la municipalité de La Plaine, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix (490-32), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, division d'enregistrement de L'Assomption; avec bâtisse y dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 48, Florence. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 15 333,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 1^{er} octobre 1991

75646

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-001821-906
505-18-000091-918

LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, corporation dûment constituée, ayant une succursale au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RENÉ LONGTIN et MONIQUE LANGLOIS, résidant et domiciliés au 130, rue Notre-Dame, La Prairie, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de La Prairie, ayant front sur place de la Bataille, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-deux (482-26) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie de la Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie; avec une maison ci-dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 6585, place de la Bataille. »

(Propriété vacante).

La mise à prix est fixée à 32 612,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 3 octobre 1991

75642

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000669-918
505-18-000090-910

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue University, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **CENTRE DES CONGRÈS DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL INC.** (autrefois appelé « Les Buffets de la Montérégie Ltée »), corporation légalement constituée, ayant un bureau au 7905, avenue San-Francisco, Brossard, district de Longueuil, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant composé du lot numéro cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-cinq (65-117), aux plan et livre officiels de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie; avec une bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 7905, San-Francisco, Brossard. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 720 780,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 30 septembre 1991

75649

Mingan

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000159-906
S. 650-18-000015-911

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ÎLES, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 760, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre **ANDRÉ BOUDREAU**, domicilié et résidant au 455, rue Joliette, Sept-Îles, district de Mingan, et **LIONEL BOUDREAU**, domicilié et résidant au 113, rue Franquelin, Sept-Îles, district de Mingan, et **LUCILLE T. BOUDREAU**, domiciliée et résidant au 113, rue Franquelin, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot mille cent quatre-vingt-quinze (1195) rang Deux (2), village de Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de

Letellier; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment l'immeuble portant le numéro d'immeuble 113 de la rue Franquelin, Sept-Îles.

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 23 427,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 50 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

L'officier du shérif,
GUY TRUCHON
75640

Sept-Îles, le 30 septembre 1991

Truchon & Truchon (1991) Enr.
Huissiers de justice
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC,
Tél.: (418) 962-4966

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008296-913

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre 2529-8258 **QUÉBEC INC.**, a/s Me Serge Boucher, 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1640, Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Lachine, connu et désigné comme étant la partie est du lot numéro cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent cinquante-quatre (754 pte est 105), aux plan et livre de revoi officiels de la ville de Lachine, ayant en largeur en front sur la 6^e Avenue et en arrière à l'ouest de cinquante pieds (50 pi) suivant le cadastre et cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (50,5 pi) par occupation suivant l'arpentage par une profondeur de soixante-dix pieds et six dixièmes de pied (70,6 pi) le long de la rue Notre-Dame et de soixante-neuf pieds et soixante-cinq centièmes de pied (69,65 pi) dans la ligne de côté sud par le lot 754-106 et étant bornée comme suit: en front, à l'est, par ladite 6^e Avenue; en arrière, à l'ouest, par le résidu de ladite subdivision 105 lequel mesure vingt-cinq pieds (25 pi) de profondeur de l'est à l'ouest; d'un côté, au nord, par ladite rue Notre-Dame; et de l'autre côté, au sud, par la subdivision 106 dudit lot originaire 754. Le tout, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros 197 et 199, 6^e Avenue et 603 à 607, Notre-Dame en la ville de Lachine.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit

immeuble, plus spécialement sujet à la servitude enregistrée sous le numéro 2551498.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

« conformément à l'inventaire des biens saisis selon le procès-verbal de l'huissier se trouvant dans le dossier. »

La mise à prix est fixée à 48 840,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 septembre 1991

75707

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008112-912

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre RENÉ QUENNEVILLE, 549, 12^e Avenue, Laval (L.D.R.), et ROBERT SENECALE, 61, 18^e Avenue, Laval (L.D.R.), parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Reims en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

a) Le lot numéro trente-sept de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-trois (343-96-37), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal;

b) Le lot numéro trente-six de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-trois (343-96-36), auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro 8865, rue Reims, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 46 592,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 octobre 1991

75711

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016827-790

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse-défenderesse reconventionnelle, contre ATOMIC SLIPPER CO. LTD., GABRIEL TARDI, 439, Stannock, ville Mont-Royal, RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., ès-qualités de syndic à la faillite de Gabriel Tardi, 600, de La Gauchetière Ouest, appartement 1900, Montréal, défendeurs-demandeurs reconventionnels, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Les immeubles ci-après décrits, dont le codéfendeur Gabriel Tardi était propriétaire au moment où les procédures d'action personnelle et hypothécaire furent entreprises en ce dossier, à savoir:

Premier emplacement:

« Un certain emplacement situé sur la rue Foucher en la ville de Montréal, composé:

a) De la partie sud-est de la subdivision trois cent soixante-quatre du lot originaire deux cent soixante et onze (271 S.-E. ptie 364), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant vingt-huit pieds et quatre-vingt centièmes de pied (28,85 pi) en largeur par une profondeur de seize pieds et six dixièmes de pied (16,6 pi) dans la ligne nord-ouest et seize pieds et trois dixièmes de pied (16,3 pi) dans la ligne sud-est, borné à l'avant par la rue Foucher, à l'arrière par partie du lot 270-17, sur un côté allant vers le nord-ouest par le résidu du lot 271-364 et sur l'autre côté vers le sud-est par le lot 271-365; et

b) De la partie sud-est de la subdivision dix-sept du lot originaire deux cent soixante-dix (270 S.-E. ptie 17) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-huit pieds et quatre-vingt centièmes de pied (28,85 pi) en largeur par une profondeur de soixante-quatre pieds et six dixièmes de pied (64,6 pi) dans la ligne nord-ouest et soixante-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (64,9 pi) dans la ligne sud-est, borné à l'avant par le lot 271-364, à l'arrière par le lot 270-37, sur un côté en direction nord-ouest par le résidu dudit lot 270-17 et sur l'autre côté en direction sud-est par le lot 270-16.

Toutes les mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison dessus érigée portant les numéros d'immeuble 9128 et 9130 de la rue Foucher, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Le tout sujet au droit de vue créé par l'acte de prêt passé devant W. Weinstein, notaire, le quatorzième jour de septembre mil neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1159029.

Le tout avec le droit de passage et de vue tel qu'établi et plus amplement décrit dans l'acte de vente passé devant J.C. Paré, notaire, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1124180. »

La mise à prix est fixée à 32 412,00 \$

Deuxième emplacement:

« Un emplacement situé à l'angle sud-ouest des avenues Ogilvy et de l'Épée en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent vingt-quatre et quatre cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-424 et 425), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal.

Avec une bâtisse y érigée, portant le numéro 620, avenue Ogilvy en la ville de Montréal, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à tous les droits que le vendeur peut avoir en commun avec toute autre personne concernant une ruelle située à l'arrière connue et désignée comme étant le lot numéro quatre cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-418), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 69 014,25 \$

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 octobre 1991

75716

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008873-901

CAISSE POPULAIRE MISTRAL, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 8164, rue Saint-Hubert, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 1845-6434 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 286, carré Saint-Louis, ville et district de Montréal, et MAURICE LONGPRÉ, ayant un bureau au 286, carré Saint-Louis, ville et district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Papineau en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

a) Une partie du lot numéro quatre cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (ptie 1-432), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par soixante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (69,64 pi) de profondeur, et contenant en superficie mille sept cent quarante et un pieds carrés (1 741 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord-est par la rue Papineau, au sud-est par la rue Bureau (lot 1-432 A), au sud-ouest par une autre partie du lot 1-432 et au nord-ouest par une partie du lot 1-431, tous du même cadastre.

b) Une partie du lot numéro quatre cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (ptie 1-431), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par soixante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (69,64 pi) de profondeur, et contenant en superficie mille sept cent quarante et un pieds carrés (1 741 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord-est par la rue Papineau, au sud-est par une partie du lot 1-432, au sud-ouest par l'autre partie du lot 1-431 et au nord-ouest par une partie du lot 1-430, tous du même cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée portant les numéros d'immeuble 4216 à 4226 de ladite rue Papineau à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet à une servitude de vues réciproque enregistrée à Montréal sous le numéro 1626127. »

La mise à prix est fixée à 93 517,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 octobre 1991

75715

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009985-902

CAISSE POPULAIRE ST-STANISLAS DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 1350, rue Gilford, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **CLAUDE BEAULIEU** et **JACQUELINE BELLERIVE**, tous deux résidant et domiciliés au 2185, rue Joliette, ville et district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs Claude Beaulieu et Jacqueline Bellerive:

« Un emplacement situé à Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-219), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Avec les bâtisses dessus érigées portant les numéros 3570 et 3572, rue Je Rouen à Montréal ainsi que 2215 et 2217, rue Joliette à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 101 842,50 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 50 921,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 octobre 1991

75710

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007030-909

LA BANQUE TORONTO-DOMINION, partie demanderesse, contre **YVON ARCAND** et **MARIELLE NAUD ARCAND**, domiciliés au 3538, boulevard Lévesque, Laval, QC, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Lévesque en la municipalité de la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-douze (92-224) et le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-2), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval.

Avec une maison dessus érigée, portant le numéro 3538, boulevard Lévesque en la ville de Laval.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 186 617,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 93 308,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75713

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002228-912

LA CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant un siège social dans les ville et district de Montréal au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre **JEAN GUY RATTÉ**, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, au 785, rue Walker, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« L'immeuble tenu en copropriété portant le numéro 1197, rue Dorion en la ville de Montréal, et comprenant:

a) une partie exclusive (l'appartement) connue et désignée comme étant le lot deux cent un de la subdivision officielle du lot originaire mille sept cent vingt et un (1721-201), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, division d'enregistrement de Montréal;

b) tous les droits indivis du vendeur dans la quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite au paragraphe a et des parties communes lesquelles sont connues et désignées comme étant les lots un et deux de la subdivision officielle du lot originaire mille sept cent vingt et un (1721-1 et 2) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Le tout tel qu'établi dans la déclaration de copropriété reçue devant Johanne Veilleux, notaire, le vingt et un février mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4249631.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble notamment sujet aux servitudes enregistrées sous les numéros 3972085 et 4268532. »

La mise à prix est fixée à 14 652,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 octobre 1991

75712

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014393-902

LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, partie demanderesse, contre KHANU BHATT et DAME SUSHILA DAVE, tous deux résidant et domiciliés au 703, Hunt Club Road, Ottawa, Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une certaine unité de condominium (connue comme étant l'appartement 102) située dans la bâtisse portant le numéro 524 de la rue Prince-Arthur en la ville de Montréal, composé comme suit:

a) une partie exclusive étant le lot numéro cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille quatre cent quinze (2415-102) au cadastre officiel du quartier Saint-Antoine;

a) les droits indivis relatifs à l'emplacement ci-haut désigné au paragraphe a dans les parties communes connues et désignées

comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille quatre cent quinze (2415-1 et 2) au cadastre officiel.

Le tout sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Louis H. Lafontaine, le 15 juin 1988 sous le numéro 4833 de son répertoire.

Sujet aux servitudes de vue telles que créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 3820024 et 141199. »

La mise à prix est fixée à 32 775,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 octobre 1991

75714

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016783-902

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 39^e AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, représentée par 2433-2611 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon les lois de la province de Québec, ayant son siège social au 6, place Richelieu, local 100, ville Lemoine, district de Longueuil, et GUY BOURGEOIS et MANON DAVIS, domiciliés et résidant au 2653, chemin des Patriotes, ville de Richelieu, district de Saint-Hyacinthe et al., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs:

« Un emplacement ayant front sur la 39^e Avenue en la ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-405), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros domiciliaires 620 et 624 de ladite 39^e Avenue en la ville de Lachine, circonstances et dépendances, dont le mur nord est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y rattachées, et notamment sujet aux servitudes suivantes:

— servitude d'utilité publique en faveur de la ville de Lachine, créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Marie Trépanier, notaire, le sept décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1109833;

— servitude réciproque de vue et servitude réciproque d'entretien et réparation par destination de père de famille créées aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au susdit bureau sous le numéro 3680236;

— servitude réciproque de passage et de vue sur ledit passage, créée aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au susdit bureau, sous le numéro 3680248. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 61 827,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 30 913,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75708

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016781-906

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 39^e AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, représentée par 2433-2611 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon les lois de la province de Québec, ayant son siège social au 6, place Richelieu, local 100, ville Lemoine, district de Longueuil, et GUY BOURGEOIS et MANON DAVIS, domiciliés et résidant au 2653, chemin des Patriotes, ville de Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, et al., parties défendresses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs, connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur la 39^e Avenue en la ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-394), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros domiciliaires 560 et 562 de ladite 39^e Avenue en la ville de Lachine, circonstances et dépendances, dont le mur est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y rattachées, et notamment sujet aux servitudes suivantes:

— servitude d'utilité publique en faveur de la ville de Lachine, créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Marie Trépanier, notaire, le sept décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1109833;

— servitude réciproque de vue et servitude réciproque d'entretien et réparation par destination de père de famille créées aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3680236.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix est fixée à 57 276,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 28 638,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} octobre 1991

75709

Richelieu

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-000712-914
765-18-000735-910

MARCHANDS UNIS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 915, avenue Paradis, parc industriel, Duberger, G1N 4E3, district de Québec, partie demanderesse, contre RÉJEAN MASSE SPORTS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 191, rue Victoria, Sorel, QC, J3P 1Z4, et RÉJEAN MASSE, domicilié et résidant au 215, Guévrement, Sorel, QC, et DAME DIANE FORCIER, domiciliée et résidant au 5053, terrasse Duvernay à Tracy, QC, partie défenderesse, et LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée, ayant une succursale au 26, place de l'Entraide, Sorel, QC, J3P 7E3, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, J3P 6N5, mis en cause.

« 1. Un emplacement situé en la ville de Sorel, connu et désigné au cadastre officiel de la ville de Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, comme étant le lot numéro soixante-cinq (65) au susdit cadastre; avec bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 191 et 191 C, rue Victoria à Sorel, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude de vue établie aux termes d'un acte enregistré à Richelieu sous le numéro 168510;

2. Un emplacement situé en la ville de Sorel, connu et désigné au cadastre officiel de la ville de Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, étant formé comme suit:

A) Une partie du lot numéro soixante-trois (ptie 63) au susdit cadastre, mesurant trente-trois pieds (33 pi) de largeur sur soixante-six pieds (66 pi) de profondeur, d'après les titres, et soixante-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (67,94) de profondeur du côté ouest, et soixante-sept pieds et soixante-trois centièmes de pied (67,63) du côté est, et ce d'après le certificat de localisation préparé par Alban Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 1985, sous le numéro M-8984 de ses minutes; bornée vers le nord par partie du lot numéro 62, vers l'est par partie du lot numéro 65, vers le sud par partie du lot numéro 64 et vers l'ouest par autre partie du lot numéro 63, tous au susdit cadastre;

B) une partie du lot numéro soixante-quatre (ptie 64) au susdit cadastre, mesurant trente-trois pieds (33 pi) sur soixante-six pieds (66 pi) de profondeur, d'après les titres, et soixante-huit pieds (68 pi) de profondeur et ce, d'après le certificat de localisation préparé par Alban Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 1985; bornée en front ou vers le sud par la rue Victoria, vers l'ouest par autre partie du lot numéro 64, vers le nord par partie du lot numéro 63 ci-avant décrite et vers l'est par partie du lot numéro 65, tous au susdit cadastre.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 191A et 191B, rue Victoria à Sorel, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, pour le lot 65, paragraphe I la somme de 35 352,90 \$ et pour les lots 63 et 64, paragraphe II la somme de 6 707,25 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, au bureau du shérif, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 25 septembre 1991

65634

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-014624-900
765-18-000726-919

PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE, corps politique dûment constitué, ayant son bureau au 100, Alexis-Nihon à Montréal, QC, partie demanderesse, contre LES PÉTROLES F. THÉROUX INC., corps politique dûment constitué, ayant son bureau au 539, boulevard Fiset à Sorel, QC, et FERNAND THÉROUX, hommes d'affaires, domicilié et résidant au 539, boulevard Fiset à Sorel, QC, partie défenderesse.

« A) Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Sorel, sur le côté nord-est du boulevard Fiset, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro onze du lot originaire numéro dix (10-ptie 11) au cadastre officiel de la ville de Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, borné et décrit comme suit: vers le nord-est par une partie du lot originaire numéro dix (ptie 10) audit cadastre, mesurant le long de cette limite nord-est quarante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (47,85 m); vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 10-11, appartenant à Fernand Théroux, mesurant le long de cette première limite sud-est dix-neuf mètres et vingt-huit centièmes (19,28 m); vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 10-11, appartenant à Fernand Théroux, mesurant le long de cette première limite sud-ouest deux mètres et treize centièmes (2,13 m), vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 10-11, appartenant à Fernand Théroux, mesurant le long de cette deuxième limite sud-est quarante et un mètres et soixante-huit centièmes (41,68 m), vers le sud-ouest par le boulevard Fiset, mesurant le long de cette deuxième limite sud-ouest quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) et vers le nord-ouest par le lot numéro 10-40 audit cadastre, mesurant le long de cette limite nord-ouest soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m), le tout mesures du système international d'unités (SI); avec toutes les bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 539, boulevard Fiset, municipalité de la ville de Sorel, circonstances et dépendances. Il existe une servitude apparente d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec, longeant la limite nord-ouest dudit immeuble.

B) Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Sorel, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision du lot originaire numéro dix (10-10) du cadastre officiel de la ville de Sorel, division d'enregistrement de Richelieu. Cet immeuble, de figure rectangulaire, mesure soixante-dix pieds (70 pi) dans ses limites nord-est et sud-ouest et cent pieds (100 pi) dans ses limites sud-est et nord-ouest; contenant en superficie sept mille pieds carrés (7 000 pi²), le tout mesures anglaises; avec toutes les bâtisses dessus érigées et plus particulièrement la maison portant le numéro d'immeuble 551, boulevard Fiset, municipalité de la ville de Sorel. Avec, ledit immeuble, une servitude de vue telle que constituée par Isabelle Chalifoux aux termes d'un acte reçu par Jusles Trempe, notaire, le neuf (9) janvier mil neuf cent soixante-quatre (1964), enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, le dix (10) janvier mil neuf cent soixante-quatre (1964) sous le numéro 119058. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, pour le bloc A, lot 10-P.11, 45 297,45 \$, et pour le bloc B, lot 10-P.10, 21 609,23 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau du shérif, 46, rue Charlotte, Sorel, le JEUDI CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 27 septembre 1991

75643

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000132-919
750-18-000023-913

CAISSE POPULAIRE DE L'ASSOMPTION, ayant un bureau au 312, boulevard L'Ange-Gardien à L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, contre LE CARREFOUR DES SPORTIFS, 3910, boulevard Laurier à Sainte-Rosalie, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, ville et district de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble situé à Sainte-Rosalie, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente (lot 130-3-1) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rosalie, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, province de Québec; avec bâtisse y dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 3910, boulevard Laurier à Sainte-Rosalie, province de Québec, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Y compris tous les équipements et effets servant à l'exploitation de la bâtisse. Sauf et excepté les biens ci-après décrits, lesquels ont été nantis en faveur de la Caisse Populaire de l'Assomption par acte de nantissement commercial enregistré le 1^{er} mars 1989 sous le numéro 243830:

Description

- 1 poêle à pizza au gaz propane Hobart 44" x 34";
- 1 poêle Wok au gaz propane 2 emplacements modèle CBR2, série numéro 221185;
- 1 friteuse au gaz propane 2 paniers, Hobart modèle MJ358, série 7802-291 FO;
- 1 poêle Garland au gaz propane 6 ronds;
- 1 plaque chauffante au gaz propane;
- 1 réfrigérateur en acier inoxydable 4 portes Foster, 55" x 32", modèle QH2T, série 39509;
- 1 lave-vaisselle Jackson automatique, 2 évier modèle 10AB, série 38306;
- 1 comptoir de cuisine en acier inoxydable avec dessus en bois;
- 1 bac à vapeur Garnald, 2 pots, modèle 78898;
- 1 réfrigérateur 2 portes 44,5" x 26" avec comptoir en bois, modèle R 13043R, série 7-878;
- 1 ensemble de chaudrons, vaisselle, ustensiles divers;
- 12 tabourets;
- 1 cafetière Brewmatic, 2 pots, série 47-294372;
- 54 chaises en métal;
- 12 tables en métal;
- 100 chaises en bois mou et matériel;
- 1 malaxeur à pâte de marque Alekeslee, 3 vitesses avec accessoires, modèle R-20, série 7-753672;
- 2 congélateurs domestiques usagés 61" x 27";
- 1 table de travail 4" x 8" avec dessus en plastique;
- 1 tranche viande Berkel modèle 829, série 30361;
- 1 table de dépeçage (boucherie) en bois 30" x 30";
- 1 compresseur modèle LP104, série E94003;
- 1 compresseur modèle 31-4378, série B-22590;
- 1 compresseur modèle 101, série 21442;
- 1 compresseur modèle 2A1129-1, série CP78-7H7;
- 1 compresseur modèle 2A3255, série 77H716535;
- 1 compresseur modèle 11R4E03027A, série A11079003;
- 1 système de ventilation complet comprenant une hotte de 10'46" de largeur par 21" de hauteur en acier inoxydable entrée d'air isolée avec conduit de compensation, filtre à graisse; conduit d'évacuation en acier 16 gauges soudées à partir de la hotte jusque sur le toit;

- 1 micro-ondes Littom avec panne évaporatrice;
- 8 pannes Voll modèle 3024-7;
- 4 pannes Voll modèle 3004-7;
- 4 pannes Voll modèle 3002-7;
- 1 réfrigérateur à pâtisserie mural 48" de longueur en acier inoxydable numéro 1250;
- 1 grilloir de 32" de longueur au gaz propane Bpride, modèle GG4 série A6240;
- 1 pare-éclaboussure en acier inoxydable;
- 1 planche en bois laminé sur braquette en acier inoxydable;
- 1 égouttoir à patates en acier inoxydable;
- 1 table de service 66" de longueur par 20" de largeur et 36" de hauteur, en fini formica noir, tablettes, évier et robinets incorporés;
- 2 percolateurs à café automatique B.M.O., modèle STSF35, série 17-8163 et série 177823;
- 1 table de service 66" de longueur par 20" de largeur et 36" de hauteur, en fini formica noir, tablettes, double évier et robinets incorporés, à trois portes sur le devant;
- 1 machine à glace Koldraft, 120 livres par jour, réserve de 65 livres modèle GY3WNHK, série 449502;
- 2 réfrigérateurs 48" x 27" x 36", formica avec éclairage intérieur, tablettes et évaporateur;
- 2 unités de réfrigération Tecumseh, ½ hp. dégivrage automatique, modèle AJ7441AW1;
- 1 réfrigérateur à bière 96" x 36" x 42" formica, 4 portes chaque côté, éclairage intérieur, tablettes et évaporateur;
- 1 lave-verres automatique Hoonved, basse température, modèle Sunrise, série 240651016;
- 1 évier à cocktail 44" x 24" en acier inoxydable, réserve isolée pour glace et support de bouteilles;
- 1 comptoir 54" de longueur par 20" de largeur par 42" de hauteur en fini chêne teint, 2 portes horizontales, 2 portes verticales, 2 bacs à plantes naturelles;
- 1 table de service 84" x 30" x 36" formica, tablettes, évier et robinets incorporés;
- 28 tables 30" x 24" en formica;
- 46 bases de tables en métal peint;
- 4 tables rondes 48" formica;
- 4 bases de table en métal peint;
- 8 tables rondes 36" en formica;
- 8 bases de table en métal peint;
- 9 tables 42" x 30" en formica;
- 152 fauteuils en métal peint rembourrés de tissu standard;
- 20 bancs de comptoir en métal peint rembourrés de tissu standard, numéro 1275B38;
- 1 ensemble de vaisselles, verres à vin et bière, couteaux, ustensiles de service et de cuisine;
- 1 système de bière en fût, 2 pompes couleur or, 2 électronique avec ligne réfrigérés et un écran avec 100 départements avec menus, programmation avec un bar 9 positions et 50 bouchons avec feuille inventaire;
- 1 système d'antenne parabolique AMS 10';
- 2 téléviseurs Mitsubishi 60" modèle VS-685;
- 1 téléviseur Mitsubishi 33" modèle CS-3103;
- 1 téléviseur Seimitsu, modèle C-1434;
- 2 téléviseurs Toshiba 32" modèle CX-3277;
- 1 amplificateur JVC modèle AXS-331;
- 1 « tuner » JVC, modèle FX330;
- 8 haut-parleurs;
- 2 magnétoscopes JVC HRD-400;
- 1 câble-sélecteur Philips CP-200;
- 1 démodulateur;
- 2 amplificateurs vidéo, 6 sorties;
- 1 ensemble de photographie d'athlètes et événements sportifs disposés sur les murs arrières de la salle à manger et du bar.

La mise à prix est fixée à la somme de 100 677,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 1150, rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, le MARDI DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,
GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 1^{er} octobre 1991

75632

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000204-916
750-18-000028-912

CAISSE POPULAIRE ST-ARSÈNE DE MONTRÉAL, ayant son siège social au 1080, rue Bélanger Est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC, ès qualités de syndic à la faillite de Robert Vanasse, ayant son bureau au 143A, promenade du Portage, Hull,

QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement vacant situé à Beloeil, division d'enregistrement de Verchères à Sainte-Julie, de forme rectangulaire, ayant front sur le côté sud-ouest de la rue Bernard-Pilon, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil comme suit, savoir:

a) une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196); bornée à l'avant, au nord-est, par ladite rue Bernard-Pilon, au sud-est par une autre partie dudit lot numéro 196 ci-après décrite, au sud-ouest par une partie du lot numéro 197 et au nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 196; mesurant, en façade, dans sa ligne nord-est cent vingt-cinq pieds et un centième de pied (125,01 pi), au sud-est cinq cent cinquante pieds et soixante-cinq centièmes de pied (550,65 pi), au sud-ouest cent vingt-cinq pieds (125,0 pi) et au nord-ouest cinq cent quarante-huit pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (548,91 pi); contenant, en superficie, soixante-huit mille sept cent vingt-deux pieds carrés (68 722 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; le coin ouest de cet emplacement présentement décrit est situé à trois mille six cent trente-deux pieds (3 632 pi) de distance du côté sud-est du rang des 24 (sans désignation cadastrale), cette distance étant mesurée le long de la ligne de division entre les lots numéros 196 et 197;

b) une autre partie non subdivisée du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196); bornée à l'avant, au nord-est, par ladite rue Bernard-Pilon, au sud-est par d'autres parties dudit lot numéro 196, au sud-ouest par une partie du lot numéro 197 et au nord-ouest par l'autre partie dudit lot numéro 196 ci-avant décrite; mesurant, en façade, dans sa ligne nord-est cent vingt-cinq pieds et un centième de pied (125,01 pi), au sud-est cinq cent cinquante-deux pieds et quarante centièmes de pied (552,40 pi), au sud-ouest cent vingt-cinq pieds (125 pi), et au nord-ouest cinq cent cinquante pieds et soixante-cinq centièmes de pied (550,65 pi); contenant, en superficie, soixante-huit mille neuf cent quarante pieds carrés (68 940 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; le coin ouest de cet emplacement présentement décrit est situé à trois mille sept cent cinquante-sept pieds (3 757 pi) de distance du côté sud-est du rang des 24 (sans désignation cadastrale), cette distance étant mesurée le long de la ligne de division entre les lots numéros 196 et 197.

Sans bâtisse.

Sujet, ledit emplacement, à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 5 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, local 92, Sainte-Julie, J3E 1W8, le JEUDI CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif

Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 26 septembre 1991

75633

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-003150-917
750-18-000022-915

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ LEROUX, domicilié et résidant au 1583, Bellerive, ville de Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

L'immeuble servant de résidence familiale.

Description

Un immeuble connu et désigné comme étant la partie du lot originaire numéro cent cinquante-deux (ptie 152) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville. Mesurant cent quarante-huit pieds (148,0 pi ou 45,11 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi ou 25,91 m) vers le sud-est, cent quarante-cinq pieds (145,0 pi ou 44,20 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-six pieds (86,0 pi ou 26,21 m) suivant une ligne irrégulière vers le nord-ouest; contenant, en superficie, douze mille six cents pieds carrés (12 600 pi² ou 1 170,6 m²). Borné vers le nord-est par une partie du lot cent cinquante-deux (ptie 152), appartenant à monsieur Serge Tardif ou représentants, vers le sud-est par le chemin des Patriotes (route 133, P. 152 expropriée par le ministère des Transports pour l'élargissement du chemin des Patriotes), vers le sud-ouest par une autre partie du lot cent cinquante-deux (ptie 152), appartenant à monsieur Jean-Jacques Carraro ou représentants, vers le nord-ouest par la rivière Richelieu.

Le coin est de la propriété ci-dessus décrite est situé à une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et un dixième de pied (193,1 pi ou 58,86 m) du point d'intersection entre la ligne divisoire entre les lots cent cinquante et un (151) et cent cinquante-deux (152), laquelle distance est mesurée vers le nord-est le long de ladite limite nord-ouest du chemin des Patriotes.

Le tou sujet à des servitudes consenties en faveur de Southern Canada Power Company Ltd, enregistrées sous les numéros 38633 et 68058, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 1321, chemin des Patriotes à Otterburn Park et chalet portant le numéro 1321 A. »

La mise à prix est fixée à 53 424,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives. L'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication la somme de

26 712,00 \$, soit 25 % de cette évaluation municipale, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville, le MARDI TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME GLADYS SALVAIL

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 26 septembre 1991

75641

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000102-870

CORPORATION MUNICIPALE DE LAC-SUPÉRIEUR, corps politique et corporatif, ayant son bureau principal à Lac-Supérieur, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LE CURATEUR PUBLIC, à qualités d'administrateur provisoire de biens délaissés par la compagnie LA VALLÉE DU NORD INC., dont le siège social est au 800, carré Victoria, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

Une partie du lot 12 du rang 8 du cadastre du canton de Wolfe, division d'enregistrement de Terrebonne, municipalité de Lac-Supérieur. De figure irrégulière, bornée vers le nord par une autre partie du lot 12, propriété de monsieur Jean Trudeau ou représentants en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 294057 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, vers le nord-est et le nord-ouest par une autre partie du lot 12 étant le chemin des Pentes, vers l'est par le lot 12-160 (rue), propriété de la corporation municipale de Lac-Supérieur en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 277909 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, vers le sud par les lots 12-159 et 12-158, propriété de monsieur Paul Valiquette en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 581337 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, par les lots 12-157 et 12-156, propriété de monsieur Micheal Barry Poole en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 715376 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, par le lot 12-81, étant le chemin des Hauteurs, propriété de la corporation municipale de Lac-Supérieur en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 277909 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, par les lots 12-67 et 12-68, propriété de monsieur Jean-Pierre Filiatrault en vertu des actes enregistrés sous les numéros 315852 et 591662 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, et par les lots 12-69 et 12-70, propriété de dame Anne-Marie Désormeaux en vertu des actes enregistrés sous les numéros 454547 et 696709 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, vers l'ouest et le sud de nouveau par une autre partie du lot 12, propriété de monsieur Robert Beauregard et dame Claire Patry en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 742799 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, vers l'ouest de nouveau par le chemin des Pyramides portant le

numéro de lot 12-73 et propriété de la corporation municipale de Lac-Supérieur en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 277909 au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne.

Mesurant environ cent trois mètres et cinq dixièmes (103,5 m) vers le nord, environ vingt-trois mètres (23,00 m) vers le nord-est, environ trente-neuf mètres et cinq dixièmes (39,5 m) vers le nord-ouest, environ quatre-vingt-sept mètres (87,00 m) vers l'est, cent trente-quatre mètres et onze centièmes (134,11 m) vers le sud, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers l'ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le sud de nouveau, environ quarante-sept mètres (47,00 m) vers l'ouest de nouveau.

La mise à prix est fixée à 1 237,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 août 1991

75638

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-000824-913

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, JOR 1P0, partie demanderesse, contre GEORGES DES-JARDINS, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, J7Y 3R8, mis en cause.

Le lot 25 D du Rang 5 du canton d'Abercrombie, décrit comme suit:

Cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte.

Faisant partie du lot numéro 25 du 5^e Rang de la subdivision primitive du canton d'Abercrombie, borné au nord-ouest par la ligne entre le 5^e et le 6^e Rang, au sud-est par la ligne entre le 5^e et 4^e Rang, au nord-est par le numéro 26 A et au sud-ouest par le numéro 25 C; contenant six chaînes de largeur sur soixante-treize chaînes de profondeur formant en superficie quarante-trois acres et huit chaînes (43,8).

La mise à prix est fixée à 2 520,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 août 1991

75639

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-002502-889

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2253, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JOSEPH COURSOLES, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

Le lot 22 B du Rang 11, canton de Kilkenny à Saint-Hippolyte, décrit comme suit:

Faisant partie du no 22 B du 11^e Rang de la subdivision primitive du canton de Kilkenny, cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte, borné, au nord-ouest par la ligne entre les cantons de Kilkenny et de Wexford, au sud-est par le no 22 A, au nord-est par le no 21 B et au sud-ouest par le no 22 D; contenant quatorze chaînes et trente-sept mailles de largeur sur trente-six chaînes et cinquante-deux mailles de profondeur formant en superficie cinquante-deux acres et cinq chaînes (52,5).

La mise à prix est fixée à 4 344,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 août 1991

75648

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-002527-902

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2253, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CLAUDE CHARLEBOIS, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, district de Terrebonne, mis en cause.

1. Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Hippolyte, division d'enregistrement de Terrebonne, mieux connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-huit B (ptie 28B) dans le Huitième Rang du canton de Kilkenny, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hippolyte. Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur. Borné, ledit emplacement, en front, au sud-ouest, par un chemin privé conduisant au lac Connelly (11^e Avenue); en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot 28B, appartenant à Lucille Giroux ou représentants; d'un côté, au nord-ouest, par une partie du lot 28B étant une rue privée; et de l'autre côté, au sud-est, par une partie du lot 28B, appartenant à Pierre Azarkiewicz (par acte enregistré sous le numéro 369498) ou représentants. Tel que ledit emplacement se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 1 968,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. Un emplacement vacant situé au lac Connelly Nord, Saint-Hippolyte, comté de Terrebonne, rang Huit (8), canton de Kilkenny, étant une partie du lot originaire numéro vingt-huit B (ptie 28B) dans le rang Huit (8), canton de Kilkenny, cadastre de la paroisse de Saint-Hippolyte. Mesurant, en front, le long de la 120^e Avenue, deux cent quarante pieds (240 pi), en arrière, cent quatre-vingt-dix-sept pieds (197 pi), et de chaque côté, deux cent pieds (200 pi). Bornée, ladite partie, en front, par la 120^e Avenue, en arrière par partie dudit lot 28B; d'un côté, à l'ouest, par partie du lot 28B, appartenant à M. Sabourin ou représentants; et de l'autre côté, à l'est, par partie du lot 28A dudit cadastre; ledit emplacement a une superficie de quarante-trois mille sept cent pieds carrés (43 700 pi²).

La mise à prix est fixée à 2 952,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme,

QC, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1991 à compter de ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 août 1991

75637

Cet avis est accompagné de la liste des immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 25 octobre 1991.

Trois-Rivières-Ouest, le 7 octobre 1991

Le greffier,
CLAUDE TOUZIN, O.M.A.

75655

Ventes pour taxes

Ville de Boisbriand

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la susdite municipalité, que la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique dans la salle du conseil, 940, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, le 23 octobre 1991 à dix heures, pour taxes impayées, a été publiée au journal « Le Nord-Info, » le 29 septembre 1991 et le 6 octobre 1991, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Toute personne intéressée peut consulter et/ou obtenir une copie de la liste des immeubles devant être vendus pour taxes en s'adressant au bureau du greffier situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand.

Boisbriand, le 7 octobre 1991

Le greffier,
ME LUCIE MONGEAU

75656

Ville de Granby

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Granby, que certains immeubles seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, le mercredi 23 octobre 1991, à dix heures (10 h 00), pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus ou à être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste d'immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés à deux reprises au journal « L'Hebdo Granby », soit le 28 septembre et le 5 octobre 1991 respectivement.

Granby, le 7 octobre 1991

Le greffier,
ALAIN NOËL, *avocat*

75629

Ville de Trois-Rivières-Ouest

Avis public est, par le présent, donné qu'un avis de vente pour taxes pour la ville de Trois-Rivières-Ouest a été publié deux (2) fois en français au journal « Le Nouvelliste » de Trois-Rivières, soit les 1^{er} et octobre 1991.

COLLECTION

DE L'ÉLECTRON AU MICROPROCESSEUR



Étudiants, apprentis, travailleurs qualifiés ou entrepreneurs, voici une série de volumes sur l'électricité et l'électronique. Abondamment illustrés, ces volumes constituent :

- un matériel de référence indispensable;
- un outil pédagogique de premier ordre;
- un instrument de connaissance et d'apprentissage important.

La collection «*De l'électron au microprocesseur*» a été développée par la Direction de la formation à distance du ministère de l'Éducation du Québec.

Des volumes qui n'ont pas d'équivalents en langue française.

- Électricité de construction
- Mécanique d'entretien de machines industrielles
- Électrotechnique
- Électromécanique de systèmes automatisés

Électronique

Notions de base mettant l'accent sur le côté pratique, en insistant davantage sur les techniques de dépannage que sur les grandes théories.

Électricité

Notions de base techniques et méthodes de montage, de vérification et de dépannage des installations électriques résidentielles, commerciales et industrielles.

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Vente et information

(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

Québec



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

